

**INSTITUT D'ÉMISSION
DES DÉPARTEMENTS
D'OUTRE-MER**



**RAPPORT
D'ACTIVITÉ 2022**



LA THÉMATIQUE D'ILLUSTRATION DU RAPPORT 2022 : LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Les territoires ultramarins ont une forte dépendance aux énergies fossiles. Produire des énergies renouvelables constitue un enjeu non seulement environnemental mais aussi stratégique pour assurer une maîtrise durable de l'approvisionnement en énergie des territoires et pour permettre une moindre sensibilité aux prix du pétrole et du gaz. L'Outre-mer dispose d'atouts naturels en matière d'énergies renouvelables : hydroélectricité, géothermie, biomasse... L'accélération de la transition écologique est aussi pour les territoires un fort potentiel de développement et d'emploi.

Crédits photos de couverture :

Iguane et éoliennes
à La Désirade
en Guadeloupe
© Aurélien Brusini

Centrale biomasse-
bagasse à Trinité en
Martinique © Albioma



PRÉSENTATION DE L'IEDOM

L'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) exerce ses missions au sein de l'Eurosystème, composé de la Banque centrale européenne et des banques centrales nationales de la zone euro.

L'IEDOM est chargé d'assurer la continuité territoriale des missions de banque centrale par délégation de la Banque de France dans les départements et collectivités d'outre-mer dont la monnaie est l'euro : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, La Réunion, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon et les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF).

L'IEDOM, société filiale de la Banque de France, assure 4 missions principales : stratégie monétaire, stabilité financière, services à l'économie et à la société, et les spécificités ultramarines en faveur du développement économique de ses territoires d'intervention.

L'IEDOM est présidé par Ivan Odonnat, également Directeur général de l'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM).

LE MOT DU PRÉSIDENT



Nul doute que 2022 restera dans les annales. La nouvelle envolée des prix mondiaux de l'énergie et des matières premières induite par le déclenchement de la guerre en Ukraine a porté les tensions inflationnistes à leur paroxysme. Elle a accentué la grande incertitude alimentée par les stigmates de la pandémie de Covid-19, les effets déjà perceptibles du changement climatique et la transformation numérique. La lutte contre l'inflation a nécessité un resserrement des politiques monétaires et une augmentation des taux d'intérêt. La zone euro n'a pas fait exception.

Dans cet environnement particulièrement exigeant, les territoires français d'Outre-mer, dont la monnaie est l'euro, ont fait preuve de résilience. En témoigne l'indicateur du climat des affaires calculé par l'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) qui s'est maintenu nettement au-dessus de sa moyenne de longue période dans toutes les géographies concernées à l'exception de la Guyane. En outre, la hausse des prix y a été globalement inférieure que celle observée dans l'Hexagone.

Pour autant, la résurgence d'une inflation très élevée a ravivé la problématique de la vie chère dans ces territoires et mis à mal la confiance des ménages. Au total, les défis structurels y demeurent immenses, non seulement pour réduire le niveau des prix de détail, mais aussi limiter l'endettement, accélérer la productivité, accroître l'effort d'éducation et renforcer la cohésion sociale.

Face à ces attentes, le rôle de l'IEDOM, fort de son organisation déconcentrée (un siège à Paris et six agences en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à Mayotte, à La Réunion et à Saint-Pierre-et-Miquelon), est central : assurer la circulation de la monnaie fiduciaire, veiller à la sécurité des moyens de paiement, soutenir le financement sain des entreprises et des ménages, produire des analyses économiques couvrant la situation présente, éclairant l'avenir et aidant les acteurs publics et privés dans leur prise de décision.

Le rapport d'activité que j'ai le plaisir de vous présenter décrit les actions que nous avons menées en 2022 et les résultats atteints :

- les flux de billets transitant par les agences de l'IEDOM n'ont jamais été aussi élevés. Alors que l'euro fête ses vingt ans d'existence sous forme de billets et pièces, l'attrait pour les espèces reste donc fort dans les départements et régions d'outre-mer ;
- les taux d'intérêt des crédits bancaires ont augmenté, mais moins que dans l'Hexagone. Ils restent plus élevés mais l'écart s'est réduit ;
- la mise en œuvre d'une nouvelle échelle de cotation a permis une évaluation plus précise de la santé financière des entreprises ;
- 2 319 dossiers de surendettement ont été déposés dans les agences de l'IEDOM, un nombre en progression de 5 % par rapport à l'an passé ;

- les formations menées dans le cadre de notre mission d'éducation économique, budgétaire et financière des publics se sont intensifiées, au bénéfice de 5 500 personnes environ, signe de notre engagement fort dans ce domaine ;
- nos travaux d'étude ont pu apporter un regard utile sur la conjoncture économique et financière de chacun des territoires, la situation des entreprises ou des thèmes spécifiques tels l'impact de la crise sanitaire sur l'usage des espèces et de la carte bancaire pour les paiements du quotidien.

L'ensemble de ces réalisations concrètes reflète l'engagement et la détermination de nos équipes à servir les intérêts des populations ultramarines. Je vous en souhaite bonne lecture !



Ivan Odonnat

Président de l'IEDOM
et Directeur général de l'IEOM



Installation solaire sur la toiture de la station épuration de EEASM à Quartier-d'Orléans à Saint-Martin
© Philippe Guistinati

NOS 4 ENGAGEMENTS

STRATÉGIE MONÉTAIRE

- Mise en circulation de la monnaie fiduciaire
- Entretien de la monnaie fiduciaire



289 millions
de billets versés



319 millions
de billets triés par l'IEDOM

STABILITÉ FINANCIÈRE

- Production d'informations relatives à la communauté bancaire
- Relais des autorités nationales et européennes de supervision



8 600

entreprises cotées
sur la base d'un bilan valide



Saint-Pierre-et-Miquelon

Saint-Martin
Saint-Barthélemy

Guadeloupe
Martinique

Guyane



SERVICES À L'ÉCONOMIE ET À LA SOCIÉTÉ

- Accompagnement des entreprises
- Services pour le grand public et pour l'inclusion financière
- Éducation économique, budgétaire et financière des publics « EDUCFI »

2319 

dossiers de
surendettement déposés

5500 

personnes sensibilisées
par une action EDUCFI

SPÉCIFICITÉS ULTRAMARINES

- Production d'études économiques par géographie et transverses aux Outre-mer
- Expertise et conseil auprès des acteurs locaux
- Actions de place

+ de 100 

publications et rapports

Mayotte

La Réunion

Les Terres australes
et antarctiques françaises



1

LA STRATÉGIE MONÉTAIRE

Nos missions	10
La lutte contre l'inflation	11
La mise en circulation de la monnaie fiduciaire	15
L'entretien de la monnaie fiduciaire	19



2

LA STABILITÉ FINANCIÈRE

Nos missions	24
Produire des informations relatives à la communauté bancaire	25
Le relais des autorités françaises et européennes de supervision dans la zone géographique	34



3

LES SERVICES À L'ÉCONOMIE ET À LA SOCIÉTÉ

Nos missions	38
L'IEDOM accompagne les entreprises sur plusieurs fronts	41
L'IEDOM au service du grand public et de l'inclusion financière	48
L'éducation économique, budgétaire et financière des publics (EDUCFI)	55



LES SPÉCIFICITÉS ULTRAMARINES

Nos missions	60
Les études économiques par géographie et transverses aux Outre-mer	61
Faire bénéficier les décideurs publics d'une véritable expertise	68



L'ORGANISATION ET LA STRATÉGIE DE L'IEDOM

La gouvernance	72
Les ressources humaines	76
La responsabilité sociétale et environnementale (RSE) : une stratégie qui se déploie	79
Horizons 2024, le plan stratégique : le bilan à mi-parcours	81



LES COMPTES ANNUELS DE L'IEDOM

Le rapport sur la situation patrimoniale et les résultats	86
Le bilan et le compte de résultat	96
L'annexe aux comptes annuels	98

LES ANNEXES

Répartition des principaux établissements de crédit intervenant dans les DCOM de la zone euro	112
Les chiffres clés des départements et collectivités d'outre-mer de la zone euro	114
Les conventions	115





LA STRATÉGIE MONÉTAIRE

Nos missions	10
La lutte contre l'inflation	11
La mise en circulation de la monnaie fiduciaire	15
L'entretien de la monnaie fiduciaire	19



NOS MISSIONS

Mise en circulation de la monnaie fiduciaire

Les signes monétaires, billets et pièces, qui ont cours légal dans le périmètre d'intervention de l'IEDOM (les départements d'outre-mer de Martinique, Guyane, Guadeloupe, La Réunion, Mayotte, ainsi que les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, de Saint-Martin et Saint-Barthélemy), sont les mêmes que ceux qui circulent dans l'Hexagone et la zone euro.

Ils sont mis en circulation aux guichets des agences de l'IEDOM agissant pour les billets pour le compte de la Banque de France et, pour les pièces pour le compte du Trésor public.

Entretien de la monnaie fiduciaire

Les agences de l'IEDOM contrôlent l'authenticité et la qualité des billets et pièces de monnaie en euro au sein de leurs territoires. À ce titre, elles en assurent le tri ou en contrôlent le recyclage externe.

 **319 millions**
de billets triés par l'IEDOM

 **289 millions**
de billets reçus aux guichets de l'IEDOM



LES FAITS MARQUANTS

JANVIER 2022

L'euro fête les 20 ans de son lancement sous la forme de billets et de pièces. Des pièces commémoratives sont frappées à cette occasion.

NOVEMBRE 2022

Définition d'une solution de valorisation des broyats de billets (billets usés broyés) dans toutes les agences IEDOM pour réduire l'impact environnemental de l'activité fiduciaire.

DÉCEMBRE 2022

Renouvellement de la machine de tri de billets pour un modèle plus moderne au sein de l'agence IEDOM de La Réunion. En 2022, les agences de l'IEDOM ont trié 319 millions de billets.

LA LUTTE CONTRE L'INFLATION

L'objectif premier de la politique monétaire de l'Eurosystème – dont la Banque de France fait partie – est d'assurer la stabilité des prix. Cet objectif de stabilité signifie de viser une cible d'inflation de 2 % à moyen terme.

DANS LES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER, COMME EN ZONE EURO, L'ANNÉE 2022 EST MARQUÉE PAR UNE INFLATION ÉLEVÉE

Une accélération de l'inflation en 2022

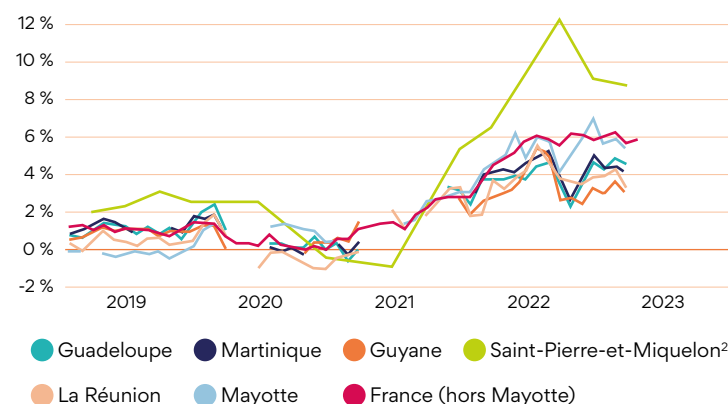
L'année 2022 est marquée par un rebond de l'inflation à des niveaux jamais vus depuis des décennies en Europe et dans de nombreux pays. Plusieurs facteurs ont contribué à cette hausse générale des prix. Tout d'abord, dès 2021, des pressions inflationnistes sont nées de la reprise économique post-Covid et du rebond simultané de la demande mondiale dans un contexte de désorganisation des chaînes d'approvisionnement et du transport. Puis, début 2022, l'invasion russe en Ukraine a provoqué une envolée des prix de l'énergie mais aussi d'autres matières premières. Si ces derniers ont en partie reflué depuis, ces chocs ont accentué les tensions inflationnistes existantes. Ainsi, la hausse des prix, qui concernait d'abord l'énergie, s'est progressivement élargie aux prix de l'alimentation puis à l'ensemble des biens et services.

Dans les départements d'outre-mer, l'inflation est forte mais inférieure au taux national

Dans les départements et collectivités d'outre-mer de la zone euro, l'inflation a également progressé mais à un rythme moindre qu'au niveau national. En moyenne, l'inflation à fin décembre 2022 s'élève à 4,3 % dans les départements ultramarins, contre 5,9 % en France entière. Elle est moins élevée en Guyane (+3,3 %)

qu'en Guadeloupe et Martinique (+5 %). Dans l'océan Indien, l'inflation reste relativement modérée à La Réunion (+3,9 %) alors qu'elle progresse plus nettement à Mayotte, pour s'élever à 7,1 % à fin décembre. C'est à Saint-Pierre-et-Miquelon que l'inflation est la plus élevée puisqu'elle atteint 9,1 % à fin décembre.

INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION DANS LES DCOM ZONE EURO¹



(1) Départements et collectivités d'outre-mer de la zone euro.

(2) À Saint-Pierre-et-Miquelon, l'indice des prix à la consommation est calculé trimestriellement.

N.B. : En l'absence de relevé des prix systématique lié à la crise sanitaire, la série relative à l'indice des prix à la consommation est incomplète en 2020 et 2021 dans certains territoires. Le dernier point disponible est celui de mars 2023.

Sources : Insee, Préfecture de Saint-Pierre-et-Miquelon.



Ferme hydroponique
Ligne Verte à
Saint-Pierre-et-Miquelon
© Chantal Briand

La hausse des prix de l'énergie s'est modérée au second semestre

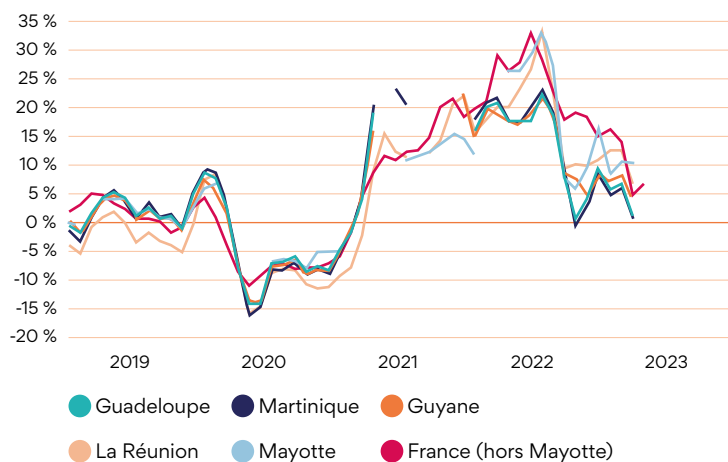
Déjà en hausse en 2021, les prix de l'énergie ont continué de progresser début 2022, accentués par la guerre en Ukraine. Cette hausse a néanmoins été partout plus modérée sur le second semestre 2022.

Dans la plupart des départements d'outre-mer, la hausse des prix de l'énergie a été sur l'année plus limitée que dans l'Hexagone. À fin 2022, elle se situait ainsi autour de 9 à 10 % en Guadeloupe, Martinique, Guyane et à La Réunion, contre +15,1 % au niveau national, mais à 16,6 % à Mayotte. Saint-Pierre-et-Miquelon constitue un cas particulier avec une très forte hausse de prix des produits énergétiques (+41,8 % sur l'année).

La progression des prix alimentaires s'est très fortement accentuée

La hausse des prix de l'alimentation s'est accélérée tout au long de l'année : elle s'établit à fin 2022 entre 8 % et 13 % en décembre selon les géographies, contre 12 % dans l'Hexagone. À l'exception de Mayotte (+12,7 %), elle est globalement moins prononcée dans les départements d'outre-mer qu'au niveau national, cela pouvant refléter en partie les effets modérateurs du bouclier qualité-prix (BQP). Pour autant, le poids de l'inflation alimentaire est plus durement ressenti dans les outre-mer. D'une part, le niveau des prix y est significativement plus élevé que dans l'Hexagone, et plus particulièrement concernant l'alimentation. D'autre part, une part plus importante de la population vit sous le seuil de pauvreté et les inégalités de revenus sont plus marquées dans les Outre-mer.

PRIX DE L'ÉNERGIE, ÉVOLUTION EN GLISSEMENT ANNUEL EN %



Source : Insee

N.B. : En l'absence de relevé des prix systématique lié à la crise sanitaire, la série relative à l'indice des prix à la consommation est incomplète en 2020 et 2021 dans certains territoires. Le dernier point disponible est celui de mars 2023.

NORMALISER LA POLITIQUE MONÉTAIRE POUR REVENIR VERS LA STABILITÉ DES PRIX

Cette partie est extraite du Rapport annuel de la Banque de France 2022.

Le retrait des mesures non conventionnelles et les hausses de taux d'intérêt directeurs

En 2022, l'action monétaire de l'Eurosystème a d'abord été marquée par l'abandon progressif des mesures de soutien mises en place à partir de 2015 pour lutter contre une inflation trop basse, puis renforcées en 2020 pour contrer les impacts négatifs de la crise sanitaire sur l'économie et l'inflation. Les achats nets d'actifs ont été arrêtés en avril pour ceux qui avaient été menés dans le cadre du programme d'achats d'urgence face à la pandémie (Pandemic Emergency Purchase Programme PEPP), et en juillet pour ceux du programme d'achats d'actifs (Asset Purchase Programme, APP).

Les conditions des opérations ciblées de refinancement à plus

long terme (*targeted longer-term refinancing operations*, TLTRO) ont été recalibrées en octobre, contribuant à la normalisation des coûts de financement des banques et éliminant les obstacles au remboursement volontaire de ces opérations. La réduction des encours de TLTRO participe à la réduction du bilan de l'Eurosystème.

Par ailleurs, le 21 juillet, l'Eurosystème a officiellement cessé d'annoncer la trajectoire à moyen terme des taux directeurs de la Banque centrale (orientation prospective ou *forward guidance*). Face à l'incertitude géopolitique et économique, nous sommes passés à une politique monétaire

plus réactive : la prise de décision se fait réunion par réunion et se fonde sur l'analyse de l'évolution des indicateurs économiques.

L'arrêt progressif des mesures non conventionnelles a été suivi par la remontée des taux directeurs. Une première remontée des taux de 50 points de base (pdb, soit 0,5 %) a pris effet le 27 juillet, mettant fin à près d'une décennie de taux directeurs négatifs. Cette augmentation a été suivie de deux remontées de 75 pdb, effectives les 14 septembre et 2 novembre, et d'une remontée supplémentaire de 50 pdb effective le 21 décembre, le taux de la facilité de dépôt étant alors porté à 2,00 %.





Centrale biomasse Voltalia à Kourou en Guyane © Ronan Liétar - ADEME

Une stratégie monétaire déployée par étapes

En cessant d'acheter des actifs et donc d'augmenter la taille de son bilan, puis en remontant progressivement les taux directeurs, l'Eurosystème a mis fin à l'accommodation monétaire exceptionnelle des années de trop faible inflation, qui assurait des conditions de financement extrêmement favorables. Fin 2022, le taux de la facilité de dépôt a atteint le niveau qu'on estime être celui du « taux neutre » nominal, niveau d'équilibre théorique pour lequel il n'y a ni accélération ni ralentissement de l'inflation.

Les taux d'intérêt directeurs sont le principal instrument pour mettre en œuvre les orientations de la politique monétaire de l'Eurosystème. Le Conseil des gouverneurs a ainsi décidé, lors de la réunion du 15 décembre 2022 – compte tenu des révisions à la hausse des perspectives d'inflation –, de continuer à relever les taux d'intérêt, sensiblement et à un rythme régulier. L'objectif est d'atteindre des niveaux suffisamment restrictifs pour assurer un retour au plus tôt de l'inflation vers notre objectif de 2 % à moyen terme.

Avec le temps, le maintien des taux d'intérêt à des niveaux restrictifs permettra de réduire l'inflation en freinant la demande, et d'éviter le risque d'une dérive persistante, à la hausse, des anticipations d'inflation.

En complément, en décembre, lors de la même réunion, le Conseil des gouverneurs a annoncé la réduction à un rythme mesuré et prévisible, à partir de début mars 2023, du portefeuille de titres acquis dans le cadre des opérations de politique monétaire.

LA MISE EN CIRCULATION DE LA MONNAIE FIDUCIAIRE

LES BILLETS : DES FLUX EN HAUSSE DANS TOUTES LES GÉOGRAPHIES

Les mouvements aux guichets

En 2022, les flux de billets aux guichets de l'IEDOM ont dépassé les niveaux de 2019, année précédant la crise sanitaire.

Les agences de l'IEDOM ont reçu à leurs guichets 289 millions de billets, représentant 8,3 milliards d'euros, en hausse de 6,9 % en volume par rapport à 2021. Il s'agit des versements de billets des établissements financiers locaux destinés à être triés et authentifiés par les agences de l'IEDOM.

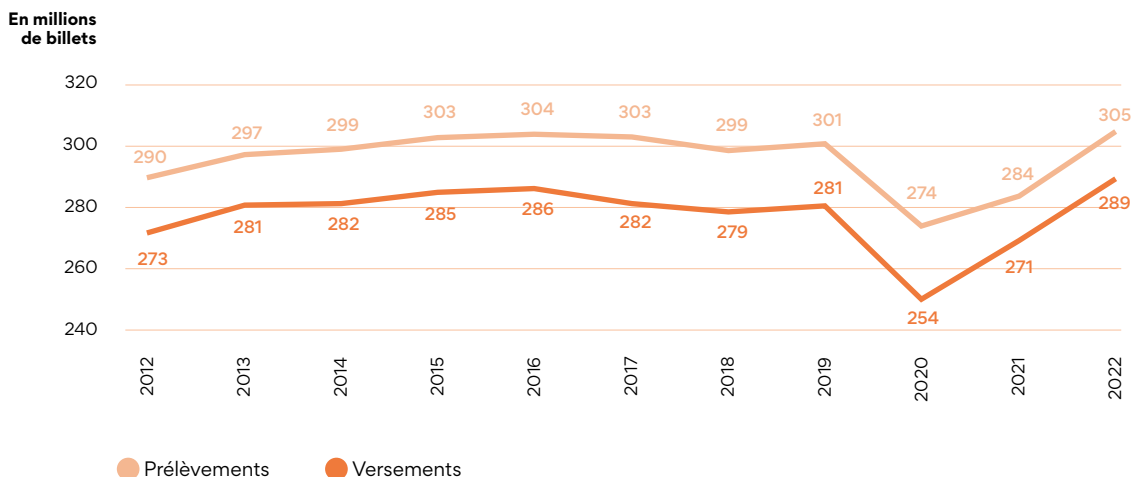
Elles ont par ailleurs délivré à ces mêmes établissements financiers 305 millions de billets neufs ou valides, soit 8,9 milliards d'euros, en progression de 7,4 % en volume par rapport à 2021. La hausse des prélèvements de billets a été plus particulièrement forte dans les agences de l'océan Indien de l'IEDOM (+11 % à La Réunion et +6 % à Mayotte).



**8,9 milliards d'euros
délivrés en billets aux
établissements financiers**

La différence entre le volume total de billets prélevés et le volume total de billets versés constitue les flux nets ou émissions nettes. **Ces flux nets s'établissent à 16,2 millions de billets à fin 2022 et résultent principalement des flux nets des billets de 50 € (10 millions de billets) et de 20 € (4,1 millions de billets)**, pour lesquels les volumes de prélèvements ont été bien supérieurs au volume des versements. Ce fut notamment le cas en Guyane, laquelle concentre 36 % des flux nets des billets de 50 € et 63 % des flux des 20 €.

ÉVOLUTION DES FLUX DE BILLETS EN VOLUME



Les émissions nettes cumulées

Les émissions nettes cumulées de billets ayant cours légal à la fin de l'année 2022 correspondent à la différence entre les émissions et les retraits de circulation effectués depuis l'introduction des billets en euro le 1^{er} janvier 2002 dans tous les départements ou collectivités d'outre-mer.

La Réunion et la Guyane sont les principaux contributeurs à l'accroissement de l'émission nette, tant en volume qu'en valeur. Elles représentent près de deux tiers de l'émission nette globale en valeur.

Dans la zone IEDOM, les billets de 50 € et de 20 € représentent 80,1% de l'émission nette globale en volume (dont 51,3% pour le billet de 50 € et 28,7% pour le billet de 20 €). La part du billet de 50 € dans la circulation globale continue de progresser en 2022 (+4,5 points en 5 ans).

Dans l'Hexagone, les billets de 20 € sont les plus représentés dans l'émission nette (52,1% à fin décembre 2022) suivis du billet de 50 € (32%).

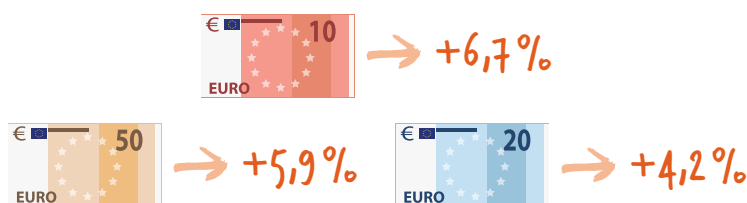
La valeur moyenne du billet en circulation baisse très légèrement en 2022 par rapport à 2021, et s'établit à 44,7 €. Cette orientation à la baisse a été observée au cours des dernières années (46,5 € en 2016). Pour autant, la valeur moyenne IEDOM reste bien supérieure à la valeur moyenne du billet dans l'Hexagone (26,49 € en 2022).

RÉPARTITION DES ÉMISSIONS NETTES CUMULÉES DE BILLETS PAR AGENCE

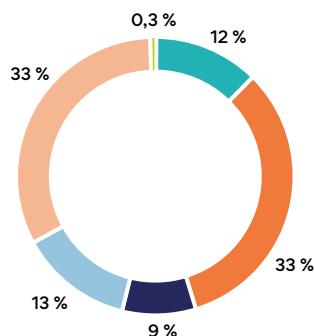
	ÉMISSIONS NETTES au 31/12/2021		ÉMISSIONS NETTES au 31/12/2022		VARIATION 2022/2021	
	Nombre (milliers)	Valeur (milliers d'euros)	Nombre (milliers)	Valeur (milliers d'euros)	Nombre	Valeur
Guadeloupe ³	41 883	1 882 370	44 200	1 958 957	5,53 %	4,07 %
Guyane	129 787	4 935 434	137 183	5 203 114	5,70 %	5,42 %
Martinique	32 347	1 328 348	33 018	1 355 369	2,08 %	2,03 %
Mayotte	37 290	1 909 066	41 831	2 091 041	12,18 %	9,53 %
La Réunion	95 611	5 101 656	96 779	5 175 703	1,22 %	1,45 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	786	30 744	838	32 807	6,61 %	6,71 %
Total	337 704	15 187 618	353 849	15 816 991	4,78 %	4,14 %

(3) Y compris Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

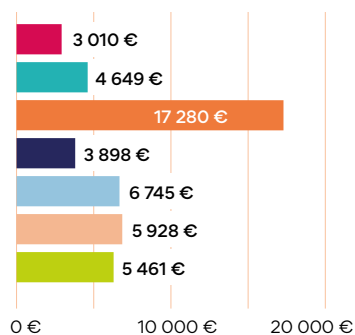
À fin 2022, les progressions les plus importantes sur un an en volume sont observées sur les coupures de :



PART DE CHAQUE AGENCE DANS L'ÉMISSION NETTE EN VALEUR À FIN 2022



ÉMISSIONS NETTES CUMULÉES PAR HABITANT À FIN 2022



- France hexagonale
- Guyane
- Martinique
- Guadeloupe
- Saint-Pierre-et-Miquelon
- La Réunion
- Mayotte

Sources : IEDOM, Banque de France, Estimation de population Insee, données Guadeloupe y compris Saint-Barthélemy et Saint-Martin.



Marais de Kaw en Guyane © Hervé Kahane

Zoom



GUYANE

Publication d'une étude sur les moyens de paiement : un niveau d'émission nette cumulée par habitant très important

L'agence de Guyane a publié en janvier 2023 une étude sur les moyens de paiement sur le territoire. La Guyane se caractérise par une émission nette cumulée de billets de 3 à 5 fois supérieure aux autres départements.

Cette situation s'explique par :

- la fragilité économique d'une partie de la population et sa faible bancarisation, raison d'un faible recours au paiement par carte bancaire ;
- la part de l'économie informelle qui comprend les activités productives illégales et non déclarées, et dont les transactions se font majoritairement en espèces ;
- un positionnement géographique qui favorise la fuite des espèces à l'étranger, en raison de l'attractivité de l'euro qui demeure une monnaie forte et stable comparée à celles des voisins surinamais et brésilien.

Pour lire l'étude :



Le revenu monétaire de l'IEDOM

Comme pour toute banque centrale, la principale ressource de l'IEDOM est constituée de son revenu monétaire (également appelé « revenu du seigneurage »). Ce revenu monétaire est le produit du placement, par l'IEDOM, de l'avance gratuite qui lui est consentie par la Banque de France en contrepartie des billets en euro qu'il émet dans sa zone d'intervention, agissant « au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France » (cf. article L. 721-7 du Code monétaire et financier).

Les modalités de calcul de cette avance sont fixées dans une convention signée le 31 décembre 2019, qui est venue se substituer à une convention signée le 18 juin 2007 entre la Banque de France et l'IEDOM : l'avance correspond à une fraction du montant des billets en euro comptabilisés au passif du bilan de la Banque de France. Cette fraction est elle-même calculée sur la base d'un coefficient qui reflète la part des départements et collectivités d'outre-mer constituant la zone d'intervention de l'IEDOM dans la population et le PIB de la France.

Pour plus de détails sur le montant de l'avance de la Banque de France, ses modalités de placement, son taux de rémunération, voir les comptes annuels et l'annexe comptable 2022 en page 98.

LES PIÈCES : UNE CIRCULATION QUI AUGMENTE ÉGALEMENT

Au 31 décembre 2022, l'encours des monnaies métalliques en circulation s'établit à 180,4 millions d'euros, pour un total de près de 1,4 milliard de pièces, en progression de 4,5 % en volume et de 4 % en valeur.

La répartition de l'émission nette par coupure est stable dans le temps. À fin 2022, les pièces « rouges » restent majoritaires

(78 % de l'encours de pièces en circulation), suivies des pièces « jaunes » (16 %) et des pièces bicolores (6 %).

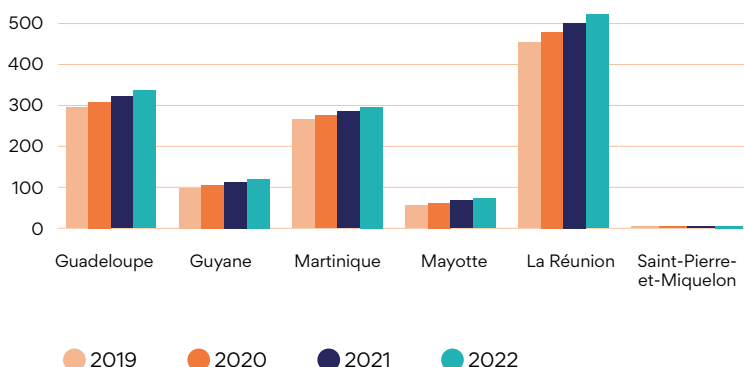
Compte tenu de la part élevée des petites coupures dans les émissions nettes, la valeur unitaire moyenne des pièces en circulation reste faible en 2022 et s'établit à 0,13 €, sans variation depuis 2012.

PIÈCES EN CIRCULATION À FIN 2022

Coupures	Nombre (en millions de pièces)	Part (en volume)	Valeur (en M€)	Part (en valeur)
2 €	39	3 %	79	44 %
1 €	35	3 %	35	19 %
0,50 €	34	2 %	17	9 %
0,20 €	78	6 %	16	9 %
0,10 €	110	8 %	11	6 %
0,05 €	231	17 %	12	6 %
0,02 €	361	27 %	7	4 %
0,01 €	465	34 %	5	3 %
Total	1353	100 %	180	100 %

ÉMISSIONS NETTES DE PIÈCES PAR AGENCE EN VOLUME

En millions de pièces



La répartition des coupures

La Réunion concentre toujours la plus grande part de l'émission nette globale (38,6 % des émissions nettes de pièces de la zone IEDOM en volume et 36,4 % en valeur), suivie de la Guadeloupe et la Martinique qui représentent chacune près du quart de l'émission nette globale en volume (respectivement 24,9 % et 21,91 %) et en valeur (respectivement 25,3 % et 23,2 %).

20 ans de l'euro

Le passage à une monnaie commune a marqué un temps fort de la construction européenne. La croissance spectaculaire du nombre de billets en circulation en a fait la deuxième devise mondiale émise. La demande d'euros ne se tarit pas.

Rien qu'en France, le stock de billets en circulation a été multiplié par près de six depuis 2002. Les usages de l'euro fiduciaire ont également changé. Comme moyen de paiement, son rôle s'est réduit, au profit principalement de la carte bancaire. Les billets en euros sont détenus de façon croissante pour d'autres motifs, comme la thésaurisation et la demande hors zone euro, en lien avec la confiance accordée à cette monnaie.



© La Monnaie de Paris

L'ENTRETIEN DE LA MONNAIE FIDUCIAIRE

LE RECYCLAGE DES BILLETS : AU CŒUR DE LA STRATÉGIE DE L'IEDOM

Qu'est-ce que le recyclage ?

L'une des principales tâches liées à l'accomplissement de la mission d'émission monétaire consiste à veiller à la qualité des billets en circulation et, par extension, à préserver la confiance du public dans ce moyen de paiement. Pour atteindre ces objectifs, il convient de maintenir à un bon niveau l'état des billets en circulation. **Cette bonne qualité des billets est une condition nécessaire pour qu'ils puissent être utilisés comme moyen de paiement par le public et diffusés et acceptés sans difficulté par les automates.** C'est également un impératif pour vérifier leur authenticité. Dans la mesure où leur qualité s'altère inévitablement au cours de leur circulation, les billets usés ou présentant des défauts doivent être retirés de la circulation et remplacés par des billets neufs ou en bon état. Ces billets usés sont alors broyés par les équipements de l'IEDOM (seule institution habilitée à détruire les billets).

La préservation de la qualité de la circulation fiduciaire suppose aussi une détection rapide des contrefaçons et leur remise immédiate aux autorités nationales compétentes en matière de lutte contre le faux monnayage.

(4) Sauf à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Qui peut recycler ?

Pendant longtemps, la banque centrale (la Banque de France dans l'Hexagone et l'IEDOM dans l'Outre-mer) a eu le monopole du recyclage des billets.

Dans le cadre de l'harmonisation des pratiques au sein de l'Eurosystème, la France a publié un décret définissant les conditions du recyclage par les opérateurs de la filière fiduciaire. Le décret n° 2005-487, organisant le recyclage des pièces et des billets en euro par différents opérateurs de la filière fiduciaire, a été publié au Journal officiel du 19 mai 2005. Ce décret a pour objectif l'encadrement et le contrôle du recyclage. Les établissements de crédit, La Banque Postale et les prestataires qui effectuent, au nom et pour le compte de ceux-ci, des opérations de traitement des billets et des pièces à titre professionnel, peuvent pratiquer l'activité de recyclage dans les conditions précises fixées par le décret et par des conventions spécifiques. Le décret mentionne par ailleurs les contrôles dévolus à la banque centrale, ainsi que les sanctions prévues en cas de non-respect des conditions d'exercice du recyclage des pièces et des billets.

Le recyclage des billets par l'IEDOM

Les agences de l'IEDOM sont équipées de machine de tri de billets très performantes⁴.

Ces équipements sont paramétrés pour ne conserver que les billets dits « valides », c'est-à-dire authentiques et suffisamment en bon état pour être remis en circulation.

En 2022, les agences de l'IEDOM ont trié 319 millions de billets contre 255 millions en 2021, soit une hausse de près de 25 %.

À l'issue du tri, le nombre de billets valides produits, toutes coupures confondues, ressort à 269,6 millions en 2022, contre 211,4 millions en 2021, soit une hausse de 27,3 %. Ainsi, le taux de récupération moyen constaté à l'IEDOM sur toutes les coupures, ressort à 84,4 %.

Le recyclage des billets par des opérateurs (recyclage externe)

Fin 2022, 9 conventions concernant la « distribution, au moyen d'automates en libre-service, de billets non directement prélevés auprès d'une banque centrale de l'Eurosystème » étaient en vigueur : 2 en Guadeloupe, 2 en Martinique, 2 à La Réunion, et 3 en Métropole signées par la Banque de France avec LCL, La Banque Postale et la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

Par ailleurs, 9 conventions dites « de traitement » étaient en vigueur entre l'IEDOM, en qualité de représentant de la Banque de France, et des établissements de crédit.

Sur la base des déclarations des opérateurs ayant signé une convention de recyclage en 2022, les établissements de crédit ont remis en circulation, via leurs distributeurs automatiques de billets, 17 millions de billets sur les 25,9 millions de billets traités dans leurs ateliers.

Le nombre de billets remis en circulation par les opérateurs ayant signé une convention de recyclage a augmenté de près de 15,5 % en 2022 par rapport à 2021 et le nombre de billets traités de 33 %.

Le taux de recyclage externe dans la zone d'intervention de l'IEDOM s'élève à 5,6 % pour l'année 2022 contre 5,4 % en 2021.

LES PIÈCES : UNE MISSION DE RECYCLAGE DÉLÉGUÉE

Le recyclage des pièces par l'IEDOM

Les agences de l'IEDOM, à l'exception de celle de Saint-Pierre-et-Miquelon, n'assurent plus le recyclage des pièces qui est laissé aux seuls opérateurs conventionnés.

Le recyclage des pièces par des opérateurs conventionnés

Au 31 décembre 2022, les 9 opérateurs signataires de la « Convention relative au traitement automatique des monnaies métalliques susceptibles d'être versées à l'IEDOM » sont des sociétés de transport de fonds installées dans les départements d'outre-mer, sauf à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Sur la base de leurs déclarations de statistiques, les 9 implantations de ces opérateurs ont traité dans leurs ateliers plus de 149 millions de pièces en 2022 contre 122 millions de pièces en 2021, soit une hausse de 22,3 %. Par géographie, le volume de pièces traitées en 2022 se répartit comme suit : 56 millions de pièces pour La Réunion, 32 millions pour la Martinique, 27 millions pour la Guadeloupe, 28 millions pour Mayotte et 6 millions pour la Guyane.



149 millions
de pièces traitées
en 2022

Zoom



LA RÉUNION

Les broyats de billets à La Réunion sont maintenant valorisés !

En 2022, l'IEDOM a œuvré dans toutes ses agences pour réduire l'impact environnemental de son activité fiduciaire.



Broyat de billets et CSR © IEDOM

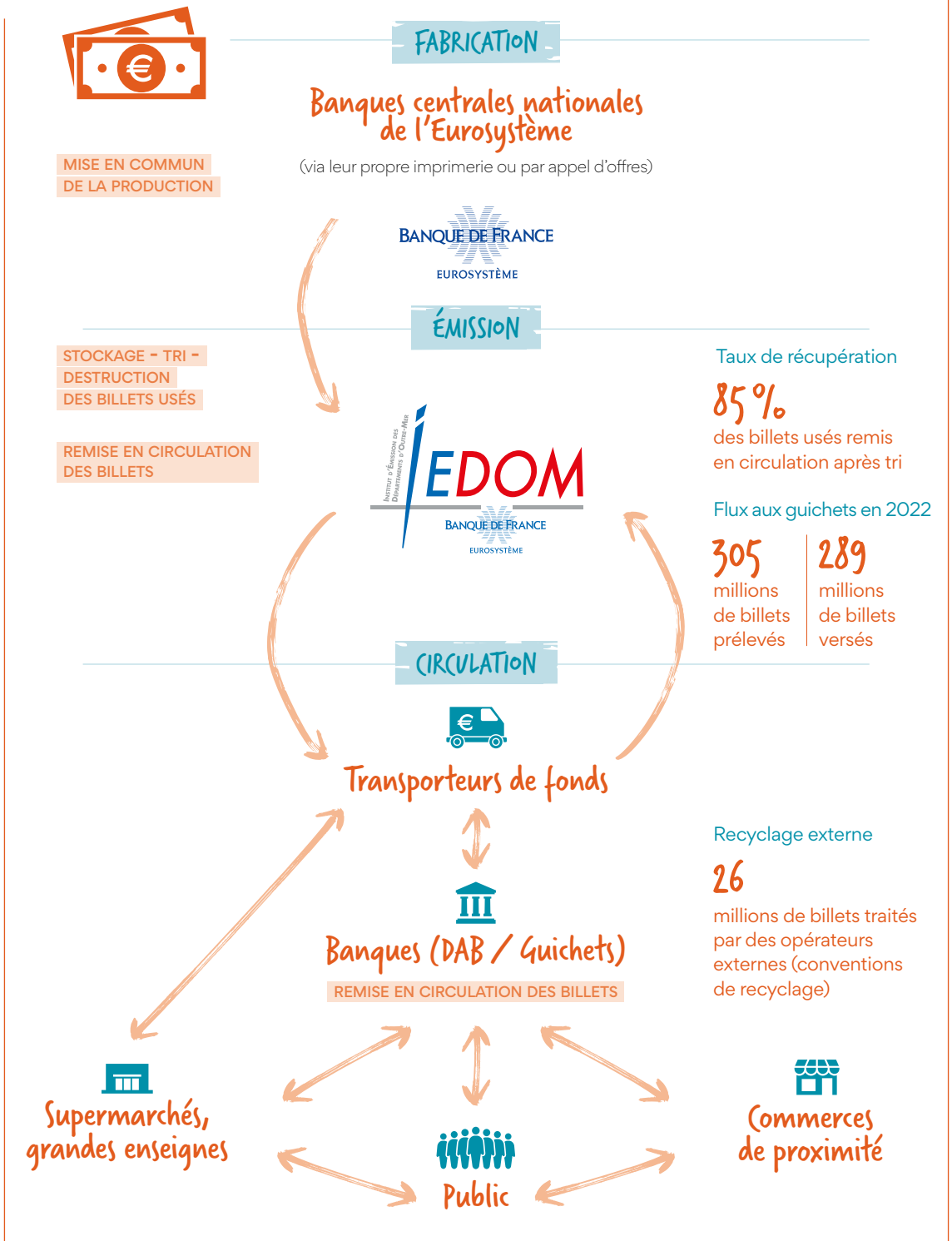
À La Réunion, 11 tonnes de broyats de billets sont produites chaque année par l'IEDOM. Ils sont désormais collectés par SUEZ Recyclage et Valorisation et traités en tant que combustible solide de récupération (CSR) au sein de son centre de valorisation multi-filières des déchets INOVEST. Cela permet de produire de l'électricité.



72 % des déchets récupérés par INOVEST sont valorisés et les CSR produits contribuent à alimenter en électricité 20 000 foyers réunionnais. ! !

Nicolas Aulezy,
correspondant RSE à
l'IEDOM de La Réunion

Circulation et cycle de vie des billets dans les départements d'outre-mer





Barrage hydroélectrique de Petit-Saut en Guyane © AFD



LA STABILITÉ FINANCIÈRE

Nos missions	24
Produire des informations relatives à la communauté bancaire	25
Le relais des autorités françaises et européennes de supervision dans la zone géographique	34



NOS MISSIONS

Production d'informations relatives à la communauté bancaire

L'IEDOM assure un rôle d'observateur de la situation des établissements de crédit dans sa zone d'intervention. Il y suit l'évolution des taux débiteurs ainsi que des tarifs bancaires pratiqués et, de façon plus générale, il établit les statistiques monétaires et financières des départements et collectivités d'outre-mer.

Relais des autorités nationales et européennes de supervision

L'IEDOM assure dans son périmètre d'intervention le relais des autorités de supervision nationales (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution - ACPR et Autorité des marchés financiers - AMF) et européennes (Banque centrale européenne - BCE). Une attention particulière est portée à la coopération avec l'ACPR en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme et de contrôle des pratiques commerciales.

+4,5 % d'encours de crédits



octroyés par les établissements locaux en 2022



4,0 % taux de créances douteuses

des établissements bancaires locaux



LES FAITS MARQUANTS

17 MAI 2022

Publication du rapport d'évaluation de la France en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme (LCB-FT) par le GAFI. Il a été rappelé que la réglementation en matière de LCB-FT s'applique de plein droit dans tous les territoires ultramarins et que les risques en matière de LCB-FT sont relativement similaires à ceux identifiés en Métropole avec quelques spécificités, notamment l'utilisation accrue des espèces.

OCTOBRE 2022

Publication du rapport annuel 2021-2022 de l'Observatoire des tarifs bancaires dans les DCOM de la zone euro.

PRODUIRE DES INFORMATIONS RELATIVES À LA COMMUNAUTÉ BANCAIRE

LE SUIVI DE L'ACTIVITÉ BANCAIRE : UNE MISSION PIVOT DE L'IEDOM

L'IEDOM dispose pour les établissements financiers intervenant dans sa zone d'intervention des informations réglementaires collectées par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) dans le cadre du Système unifié de reporting financier (SURFI) mis en place en 2010, puis du reporting unifié des banques et assimilés (RUBA) à partir de 2022¹.

Il reçoit et agrège des données non intégrées dans SURFI / RUBA, dont les établissements financiers souhaitent disposer dans le cadre du pilotage de leur activité. Ces informations sont communiquées en application des conventions de place visant à formaliser et à contractualiser les relations entre l'IEDOM et les différents établissements installés dans les départements et collectivités d'outre-mer (DCOM), y compris à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin.

Enfin, l'exploitation des données issues du Service central des risques (SCR), tenu par la Banque de France, complète les analyses en appréciant l'évolution quantitative et qualitative des risques de contrepartie.

La collecte de l'ensemble de ces informations poursuit une triple finalité :

- l'élaboration des statistiques monétaires et financières des différentes places (évolution des dépôts et des crédits) ; ces données éclairent les évolutions de la sphère financière et contribuent à l'analyse de la conjoncture économique dans les différentes géographies de la zone d'intervention de l'IEDOM ;
- le calcul de parts de marché, permettant à chaque établissement de se positionner sur sa place ;
- le suivi des établissements de crédit et de leur activité (analyse de la bancarisation, suivi de la monétique, suivi des performances commerciales et des résultats).

L'IEDOM analyse et diffuse sous forme d'études un ensemble d'informations relatives à la situation monétaire et financière de sa zone d'émission. Il publie périodiquement des « Infos financières » et ponctuellement des travaux sur des thèmes spécifiques.

La mise en cohérence de ces différents travaux donne également à l'IEDOM une connaissance fine des principales évolutions des places financières de sa zone d'intervention. Cela permet d'assurer l'information régulière de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

Méthodologie

L'année 2022 est marquée par la mise en place de la collecte réglementaire RUBA (Reporting Unifié Banques et Assimilés) en remplacement de la collecte SURFI (Système Unifié de Reporting Financier) à partir de l'arrêté du 31 janvier 2022. Ce changement taxonomique impacte les données diffusées par les Instituts avec notamment une augmentation du nombre d'établissements financiers non installés localement suivis (catégorie des EFNIL). Les données sur ces établissements n'étant pas encore stabilisées au moment de l'écriture de ce rapport, celles présentées ici portent uniquement sur les établissements installés localement dans les territoires étudiés.

(1) Depuis le 1^{er} janvier 2022, les informations réglementaires déclarées par les établissements financiers sont encadrées par la décision du Gouverneur de la Banque de France sur les statistiques monétaires (décision 2021-01). Ces déclarations sont collectées par la Banque de France dans le cadre du Reporting unifié des banques et assimilés (RUBA).



Parc éolien sur la commune de Grand'Rivière en Martinique © Total Eren

L'analyse de la situation monétaire et financière

Après une année 2020 exceptionnelle pour la croissance des encours de crédit (+11,1 %) en lien avec la mise en place des prêts garantis par l'État (PGE) dans le contexte de la crise Covid, puis un ralentissement dès 2021 (+4,5 %), celle-ci demeure dynamique en 2022.

À fin 2022, le total des concours bancaires consentis dans les départements et collectivités d'outre-mer (DCOM) de la zone euro par les établissements bancaires installés localement s'élevait à 55 milliards d'euros, soit une progression de 4,5 % sur un an.

Cette progression s'explique par le dynamisme des crédits aux ménages (+7,3 %), qui détiennent 41,3 % du total des encours sains. **La croissance des crédits à l'habitat des ménages atteint 7,8 % en 2022** alors qu'elle était de +7,2 % sur les trois dernières années.

Dans un contexte de reprise économique après la crise sanitaire, la progression de l'encours des crédits à la consommation est de 5,8 % sur un an (après +4,2 % en 2021 et +0,7 % en 2020), reflétant une reprise de la consommation des ménages.

Du côté des entreprises, dont les crédits représentent 45,6 % du total des concours, l'encours sain demeure bien orienté (+4,8 %), après le rebond de 2020 lié aux prêts garantis par l'État (+20,9 %). **Cette croissance s'explique par le dynamisme des crédits d'investissement (+9,0 %)**, alors que l'encours des crédits d'exploitation est orienté à la baisse (-2,7 %) en lien avec le remboursement des PGE accordés depuis avril 2020.

Enfin, l'encours sain des collectivités locales, qui représente 9,3 % des concours bancaires affiche une baisse (-4,5 % sur l'année) en raison du recul des crédits d'investissement (-8,7 %).

Malgré une augmentation des volumes de créances douteuses, la qualité des portefeuilles de prêts des établissements bancaires locaux se maintient. **En effet, le taux de créances douteuses est stable à 4,0 % du total des créances brutes.**

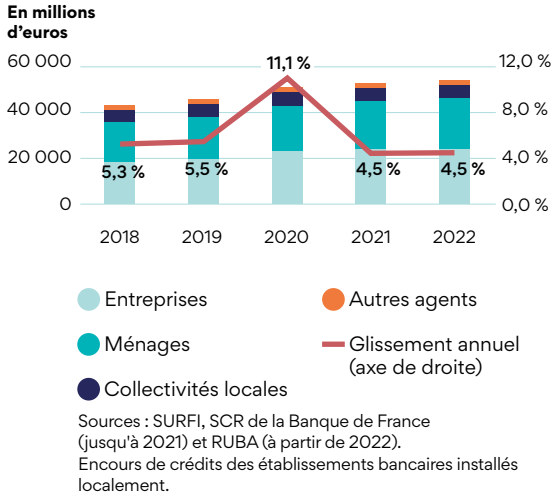
À fin décembre 2022, le total des actifs financiers collectés par les établissements financiers des DCOM de la zone euro s'élève à 38,8 milliards d'euros. Il progresse de 1,9 % sur un an, après une hausse de +16,2 % en 2020 puis de +4,1 % en 2021.

La forte progression de 2020 était liée à deux phénomènes :

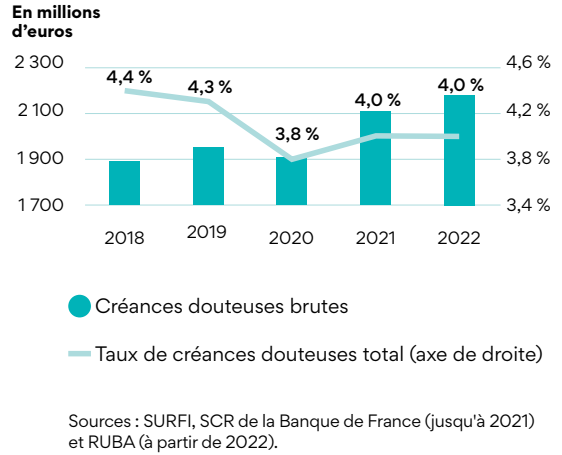
- du côté des ménages, un surplus d'épargne « forcée » lié aux restrictions sanitaires ;
- du côté des entreprises, un afflux de liquidité lié à l'octroi massif de prêts garantis par l'État (PGE).

Ces phénomènes s'estompent en 2022 et la croissance des dépôts ralentit sensiblement.

ENCOURS DE CRÉDITS DCOM ZONE EURO



ENCOURS DOUTEUX BRUTS DES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES LOCAUX - DCOM ZONE EURO

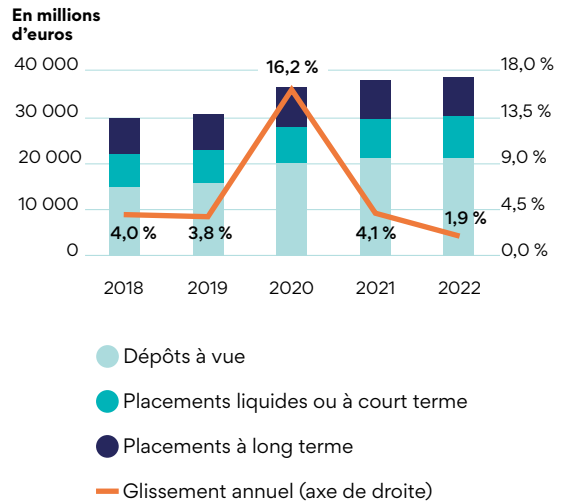


Les dépôts à vue, qui concentrent 54,7 % du total des actifs financiers dans les DCOM de la zone euro, sont stables à fin 2022 (+0,1%), du fait du remboursement progressif des PGE. L'encours de dépôts à vue des entreprises est en recul (-1,8 %), alors que celui des ménages continue d'augmenter (+4,1 %).

L'évolution globale des actifs financiers en 2022 est principalement due aux placements liquides ou à court terme (+12,6 %), qui représentent 23,9 % de l'encours global. Ces placements ont été plébiscités en raison du contexte inflationniste et de hausses de taux d'intérêt. C'est particulièrement le cas des comptes à terme qui bondissent de 77 %, les agents économiques ayant réorienté leur épargne vers des comptes rémunérés. **Les livrets ordinaires et livrets A, qui restent parmi les placements les plus plébiscités des ménages, continuent de progresser de respectivement +2,2 % et +6,6 %.**

L'encours de l'épargne à long terme² gérée par les établissements bancaires des DCOM recule de 3,7 % sur un an et représente 21,5 % du total des actifs financiers. Ils sont principalement détenus par les ménages, et particulièrement sous la forme de contrats d'assurance-vie qui représentent deux tiers de ce type d'encours.

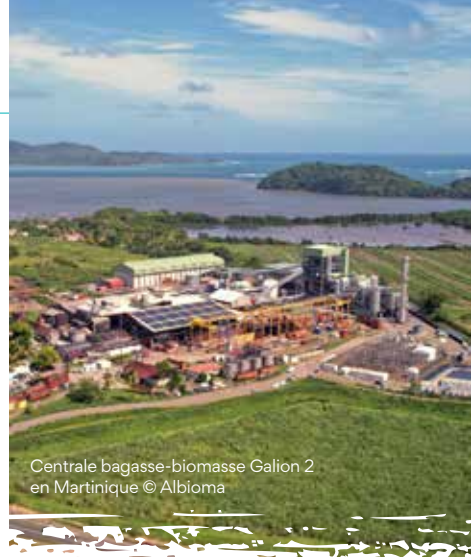
ENCOURS D'ACTIFS FINANCIERS DCOM ZONE EURO



(2) Les données de l'épargne de long terme ne sont pas exhaustives, notamment les encours des contrats d'assurance-vie ne comprennent pas ceux souscrits auprès d'établissements bancaires situés hors des géographies concernées ou auprès de compagnies d'assurance.

ENQUÊTE SUR LE COÛT DU CRÉDIT

Dans le cadre de l'enquête sur le coût du crédit, la Banque de France collecte pour l'ensemble des établissements de crédit implantés dans des DCOM de la zone euro (y compris Saint-Martin et Saint-Barthélemy³) toutes les nouvelles opérations de crédit accordées au cours du premier mois de chaque trimestre aux sociétés non financières (SNF), aux entrepreneurs individuels (EI) et aux particuliers. À partir de ces informations, l'IEDOM calcule un taux moyen pondéré par nature de concours et par géographie qui donne lieu à une publication trimestrielle.



L'évolution des taux des crédits aux entreprises⁴ : des taux globalement orientés à la hausse

Les taux des crédits aux entreprises pratiqués dans les DCOM de la zone euro sont majoritairement supérieurs à ceux de la France entière. Cela est dû en partie à des coûts de structure plus importants ainsi qu'à une différence dans les caractéristiques des entreprises locales. Toutefois, ces écarts se réduisent globalement depuis plusieurs années et l'année 2022 s'inscrit dans cette tendance.

En 2022, les taux de crédit sont globalement orientés à la hausse. Cette évolution est néanmoins moins marquée dans les territoires d'outre-mer qu'au niveau national. Après plusieurs années marquées par des niveaux de taux historiquement bas, la tendance s'est retournée en 2022 en lien avec la remontée des taux directeurs de la Banque centrale européenne (BCE) sur fond de tensions inflationnistes.

Le taux des opérations principales de refinancement de la BCE est notamment passé de 0 à 0,5 % le 27 juillet 2022, puis à 1,25 % le 14 septembre 2022, 2,0 % le 2 novembre 2022 et 2,5 % le 21 décembre 2022.

Sur le second semestre 2022, en lien avec la remontée des taux directeurs de la BCE, les taux des nouveaux crédits de trésorerie échéancée augmentent dans les trois DCOM comme au niveau national (la Guyane est ici exclue du champ d'analyse du fait d'un nombre d'observations trop faible). Ils avaient nettement diminué en 2020-2021 avec le déploiement des prêts garantis par l'État (PGE) accordés à des taux très faibles (de 0,25 % à 0,50 % selon la taille de l'entreprise).

Le taux du crédit à l'équipement évolue également à la hausse sur l'année. Cette progression annuelle, plus importante en France entière par rapport à celle observée dans les DCOM, permet une réduction des écarts avec celle-ci.

Enfin, les taux des crédits immobiliers aux entreprises progressent également dans les trois DCOM ainsi qu'en France entière. La hausse est plus forte au niveau national qu'en Guadeloupe et à La Réunion, conduisant à des taux inférieurs dans ces deux géographies.

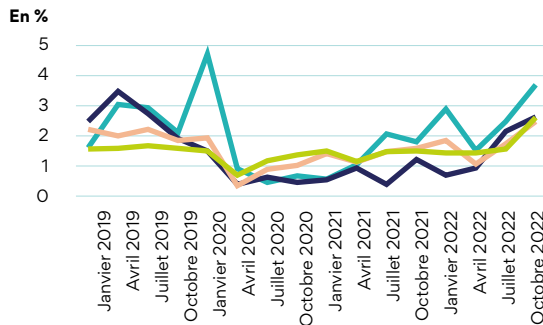
Les découverts sont le type de crédit où l'écart avec la France entière est le plus important. Il s'agit également de la catégorie de crédit dont l'évolution est la plus erratique.

(3) Les données de Saint-Martin et Saint-Barthélemy sont comprises dans celles de la Guadeloupe.

(4) Les entrepreneurs individuels sont exclus de cette analyse, la Banque de France ne publiant pas de données pour cette catégorie de bénéficiaires.

Taux moyens des nouveaux crédits aux entreprises

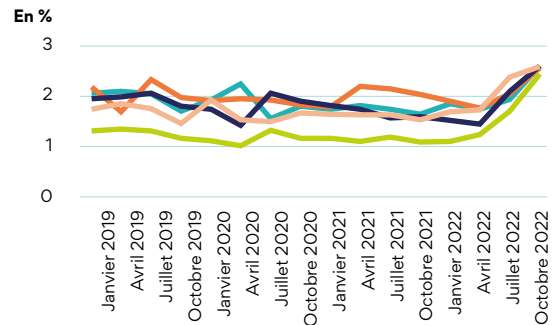
TRÉSORERIE ÉCHÉANCÉE



	Taux moyens à octobre 2022	Évolution sur un an en points de base
Guadeloupe	3,70 %	+191
Martinique	2,64 %	+144
La Réunion	2,47 %	+89
France entière	2,60 %	+112

Les taux de crédit de trésorerie échancée de la Guyane sont absents, faute de données suffisantes. Sources : IEDOM, Banque de France.

ÉQUIPEMENT

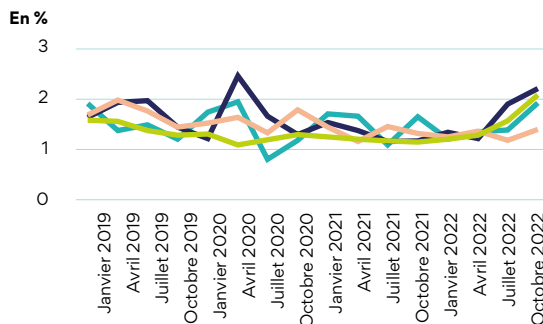


	Taux moyens à octobre 2022	Évolution sur un an en points de base
Guadeloupe	2,59 %	+93
Guyane	2,55 %	+51
Martinique	2,59 %	+98
La Réunion	2,58 %	+103
France entière	2,43 %	+130

Sources : IEDOM, Banque de France.

● La Réunion ● Martinique ● Guadeloupe ● France entière ● Guyane

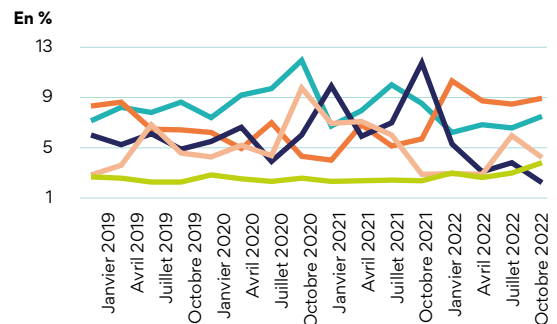
IMMOBILIER



	Taux moyens à octobre 2022	Évolution sur un an en points de base
Guadeloupe	1,94 %	+27
Martinique	2,23 %	+105
La Réunion	1,42 %	+9
France entière	2,10 %	+94

Les taux de crédit immobilier de la Guyane sont absents, faute de données suffisantes. Sources : IEDOM, Banque de France.

DÉCOUVERTS



	Taux moyens à octobre 2022	Évolution sur un an en points de base
Guadeloupe	7,56 %	-107
Guyane	9,06 %	+334
Martinique	2,13 %	-984
La Réunion	4,17 %	+139
France entière	3,75 %	+149

Sources : IEDOM, Banque de France.

● La Réunion ● Martinique ● Guadeloupe ● France entière ● Guyane

L'évolution des taux des crédits aux particuliers : une réduction des écarts avec la France entière

Dans l'ensemble, les taux des crédits aux particuliers appliqués dans les DCOM sont supérieurs à ceux de la France entière. L'évolution récente a toutefois permis de réduire ces écarts, des hausses plus importantes ayant été observées en France entière sur le coût des crédits à la consommation et à l'habitat. Les taux des crédits aux particuliers sont en effet impactés par les remontées des taux directeurs de la BCE. Ils dépendent également des taux de l'usure, qu'ils déterminent et par lesquels ils sont plafonnés⁵.

En 2022, les taux moyens des prêts personnels et autres crédits à la consommation ont progressé dans l'ensemble des territoires

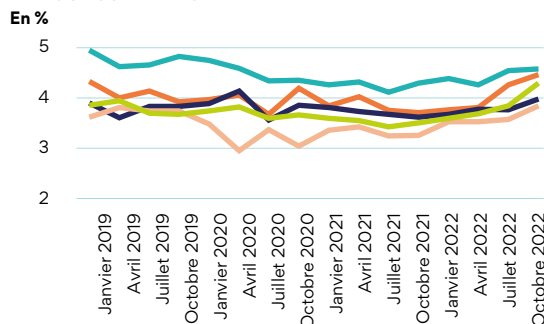
étudiés tout comme en France entière. À La Réunion, le taux est depuis trois ans inférieur à celui de la France entière. En Martinique, où le coût de ce type de crédit est proche de celui en France entière, il redevient inférieur à cette dernière à fin 2022, tandis qu'il demeure supérieur en Guadeloupe et en Guyane.

Les taux des crédits à l'habitat sont de nouveau orientés à la hausse à partir du troisième trimestre 2022, à partir duquel les taux de l'usure ont commencé à augmenter. Les taux de l'usure de la catégorie principale (durée de 20 ans et plus) sont ainsi passés de 2,40 % en avril à 3,05 % en octobre 2022.

Les taux des nouveaux crédits à l'habitat ont augmenté sensiblement dans toutes les géographies et ils atteignent des niveaux similaires au taux moyen national. La Réunion se démarque par un coût du crédit à l'habitat en dessous des autres géographies.

Enfin, les taux des découverts sont la catégorie de crédits pour laquelle les différences sont les plus marquées entre les DCOM et la France entière. En 2022, ils marquent néanmoins un recul en Guadeloupe, en Guyane et dans une moindre mesure en Martinique. Ces évolutions se traduisent par une réduction des écarts avec l'Hexagone.

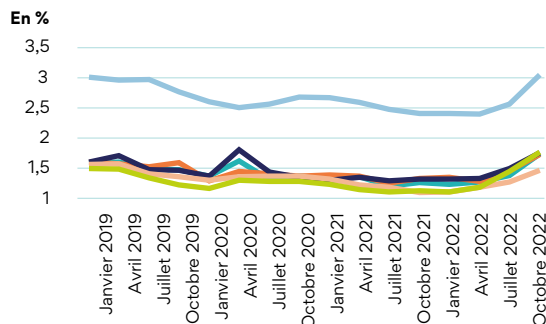
PRÊTS PERSONNELS ET AUTRES CRÉDITS À LA CONSOMMATION



	Taux moyens à octobre 2022	Évolution sur un an en points de base
Guadeloupe	4,59 %	+29
Guyane	4,48 %	+76
Martinique	3,99 %	+37
La Réunion	3,86 %	+60
France entière	4,31 %	+80

Sources : IEDOM, Banque de France.

CRÉDITS À L'HABITAT



	Taux moyens à octobre 2022	Évolution sur un an en points de base
Guadeloupe	1,75 %	+48
Guyane	1,74 %	+40
Martinique	1,77 %	+44
La Réunion	1,47 %	+37
France entière	1,77 %	+64

Sources : IEDOM, Banque de France.

● La Réunion ● Martinique ● Guadeloupe ● France entière ● Guyane ● Taux d'usure (20 ans et plus)

(5) Les taux de l'usure correspondent aux taux d'intérêt maximum légaux que les établissements de crédit sont autorisés à pratiquer lorsqu'ils accordent un prêt. Ils sont fixés trimestriellement par la Banque de France, à partir des taux effectifs moyens pratiqués au cours du trimestre précédent, augmentés d'un tiers. À titre dérogatoire, à compter du 1^{er} février 2023 et pour une durée de 6 mois, la Banque de France publie un taux d'usure en fréquence mensuelle.

Les rapports « Constans » (2014) et « Dromer » (2018)

Dans le cadre de la loi bancaire de juillet 2013, le Gouvernement avait remis au Parlement un rapport sur les tarifs bancaires outre-mer. Le rapport « Constans » publié en juillet 2014 dressait un premier état des lieux et présentait un certain nombre de propositions visant à la convergence des tarifs. En novembre 2018, à la demande du ministre de l'Économie et des Finances et de la ministre des Outre-mer, un second rapport était confié à la Présidente du CCSF avec pour objectif d'établir un bilan des évolutions tarifaires sur la période 2014-2018 et de proposer de nouvelles orientations pour les années à venir. Le rapport « Dromer », publié en février 2019, a fait ressortir notamment que « les accords triennaux avec réunions annuelles de suivi et de concertation recommandés par le rapport de 2014 et les orientations de l'Avis du Comité consultatif du secteur financier (CCSF) se sont traduits par une convergence des frais de tenue de compte quasiment atteinte dans les DOM, conformément à l'objectif affiché pour la période 2014-2017, même si le développement récent des frais de tenue de compte en Métropole a contribué à faciliter la réalisation de cette convergence ».

L'OBSERVATOIRE DES TARIFS BANCAIRES

Mis en place en 2009, l'Observatoire des tarifs bancaires dans la zone d'intervention de l'IEDOM a été entériné par la loi de régulation bancaire et financière du 22 octobre 2010. Il publie périodiquement des relevés sur l'évolution des tarifs et les différences constatées entre les établissements, ainsi qu'un rapport d'activité annuel.

Dans le cadre de cette mission, l'Observatoire relève chaque semestre, au 1^{er} avril et au 1^{er} octobre, 17 services bancaires pour l'ensemble des établissements financiers installés dans les DOM, parmi lesquels figurent les tarifs « standard » (cf. tableau page 33).

Ces tarifs « standard » s'attachent à accroître la lisibilité et la comparabilité des prix en adoptant une dénomination commune pour les principaux frais et services bancaires.

Outre la mise en parallèle des tarifs des différentes banques, l'Observatoire présente pour chacune des six géographies incluses dans sa zone d'intervention des tarifs moyens pondérés (par le nombre de comptes ordinaires particuliers détenus par l'établissement considéré), ainsi qu'un tarif moyen pour l'ensemble de la zone (pondération par le poids de chaque place bancaire).

Le suivi des tarifs bancaires est réalisé sur la base de données publiques, telles qu'elles sont transcrites dans les plaquettes tarifaires des établissements financiers⁶. Ces données sont validées par chacun d'eux.

L'IEDOM publie 2 observatoires semestriels et un rapport annuel d'activité. Afin de permettre des comparaisons avec la Métropole, les publications de l'Observatoire de l'IEDOM incluent, depuis octobre 2011, les moyennes des tarifs métropolitains issues de l'Observatoire des tarifs bancaires du Comité consultatif du secteur financier (CCSF).

(6) Le décret n° 2018-774 du 5 septembre 2018 modifie la réglementation française sur les tarifs bancaires avec la création d'un « document d'information tarifaire (DIT) » visant à améliorer la comparabilité des frais appliqués par les établissements de crédit et de paiement dans toute l'Union européenne (UE). La structure du DIT reprend celle de l'extrait standard des tarifs, à laquelle s'ajoutent les informations complémentaires relatives à l'offre (ou aux offres) groupée(s) de services éventuellement commercialisée(s) par chaque établissement. Dorénavant, la collecte des données tarifaires brutes s'effectue soit i) directement dans l'extrait standard des établissements s'ils ont conservé cette nomenclature, soit ii) dans les 4 premières rubriques du DIT (qui recouvrent le périmètre de l'extrait standard publié par chaque établissement sur son site Internet).

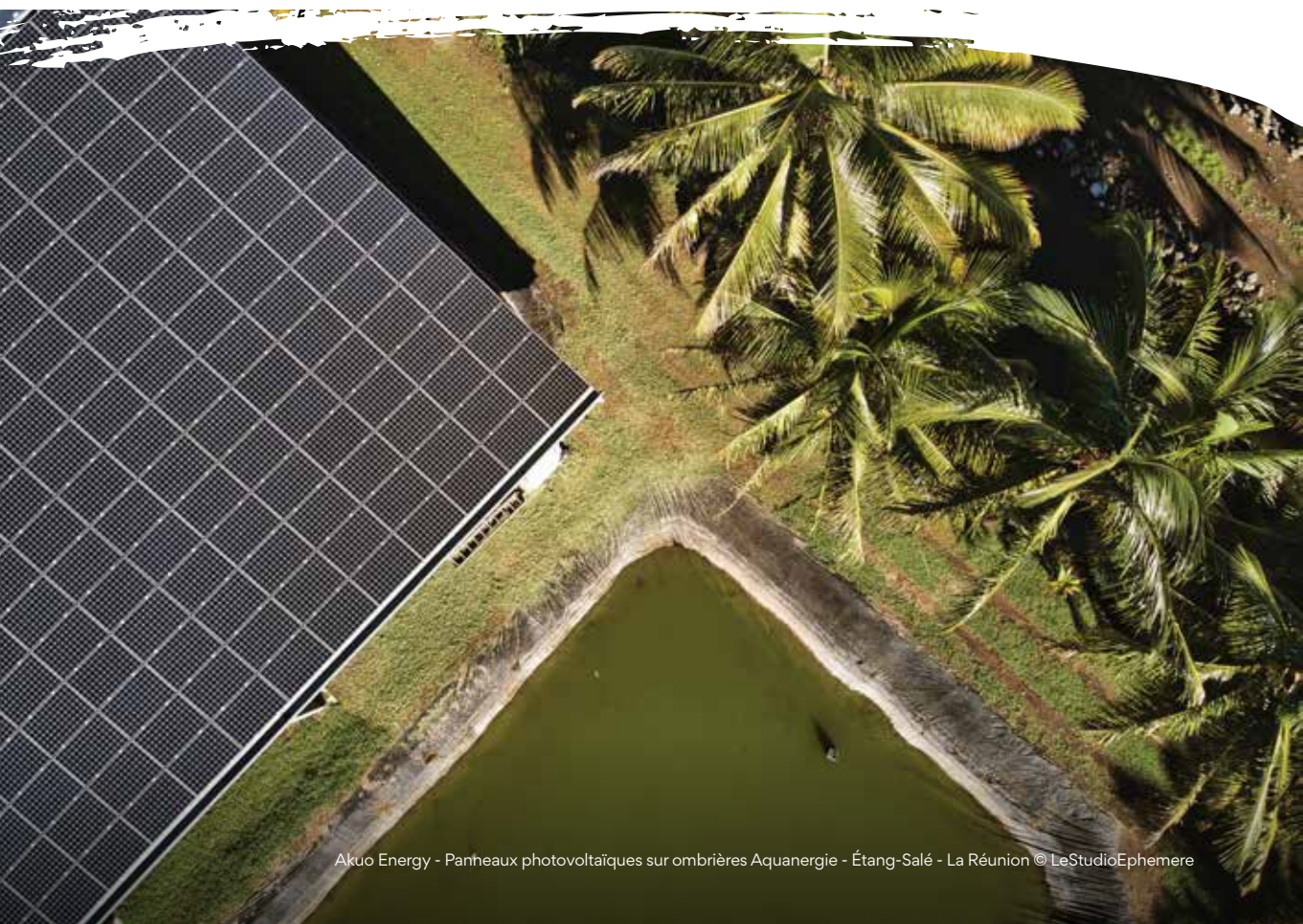
La vigilance quant à l'évolution des tarifs bancaires a été renforcée en 2019 avec la mise en œuvre de l'engagement pris par les banques de non-augmentation des tarifs de l'extrait standard (aux particuliers) sur l'année 2019. L'ensemble des établissements a respecté cet engagement de non-augmentation, qui n'a pas été renouvelé les années suivantes. En 2020, il n'y a pas eu d'effet de rattrapage à la hausse.

Après 2 ans de stabilité, les tarifs bancaires métropolitains et des DCOM de la zone euro affichent en 2021 et en 2022 des évolutions moins favorables. 8 tarifs ultramarins et 6 tarifs métropolitains ont augmenté en 2021. Ces hausses tarifaires moyennes sont demeurées néanmoins inférieures à 1 euro en valeur réelle dans les DCOM, à l'exception des frais de tenue de compte (+2,53 euros, soit +12,9 % en un an). **Cette tendance se poursuit sur l'année 2022, avec 8 tarifs en hausse dans les DCOM et en Métropole.**

En dépit d'une tendance haussière observée à la fois dans les DCOM et la Métropole, les écarts tarifaires entre les deux zones se sont légèrement accrus en défaveur des DCOM sur ces dernières années mais les écarts restent contenus.



Lire le rapport :



TARIFS BANCAIRES MOYENS PAR GÉOGRAPHIE AU 1^{ER} OCTOBRE 2022

En euros	Guadeloupe et Îles du Nord	Guyane ⁽⁷⁾	Martinique	La Réunion	Mayotte	Saint-Pierre-et-Miquelon	DCOM zone euro	Hexagone ⁽⁸⁾
TARIFS DE L'EXTRAIT STANDARD								
Tenue de compte (par an)	25,51	22,08	26,16	20,49	23,38	22,6	23,19	20,23*
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.) (par mois)	0,73	0,75	0,94	0,37	0,68	0,00	0,62	0,02
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)	1,78	1,05	1,09	1,44	1,34	2,15	1,41	1,52
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par message)	0,41	0,31	0,38	0,32	0,34	SO ⁽⁹⁾	0,35	0,27
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	45,17	44,68	45,68	43,01	43,45	43,94	44,26	42,44
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	44,88	43,94	43,87	42,89	42,72	43,94	43,66	42,46
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)	35,40	32,63	34,35	33,05	33,28	38,55	33,90	31,20
Retrait en euro dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale (au 1 ^{er} retrait payant)	0,95	0,91	0,97	0,94	0,95	1,00	0,95	1,01
Virement SEPA occasionnel externe dans le territoire en agence (par virement et au 1 ^{er} virement)	4,14	4,03	4,02	3,92	3,99	3,83	4,01	4,55
Virement SEPA occasionnel externe dans le territoire par Internet (par virement et au 1 ^{er} virement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,13
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Commission d'intervention (par opération)	7,63	7,26	7,62	7,60	7,65	8,00	7,59	7,35
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement	27,90	25,92	27,81	26,55	24,68	36,00	27,06	23,80
TARIFS RÉGLEMENTÉS								
Frais de rejet de chèque < 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 30 €)**	29,55	29,02	29,72	29,02	29,38	30,00	29,32	-
Frais de rejet de chèque > 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 50 €)**	48,51	46,93	49,08	46,01	47,71	50,00	47,44	-
Frais de rejet de prélèvement (le tarif maximum imposé par la loi est de 20 €)**	20,00	19,92	20,00	20,00	20,00	20,00	19,99	-

(7) Pour l'OTB d'octobre 2022, en Guyane : CRCAMMG a absorbé LCL en août 2022, son tarif est pondéré par la somme des nombres de comptes en décembre 2021 des deux établissements CRCAMMG et LCL.

(8) Tarifs en vigueur au 5 janvier 2022.

(9) SO : Sans objet (service non proposé).

* Le montant de 20,23 € est celui de la moyenne métropole des frais de tenue de comptes actifs y compris cas de gratuité.

** Les montants intègrent d'éventuelles commissions d'intervention.

Sources : Banque de France et Instituts d'Émission d'Outre-mer.

LE RELAIS DES AUTORITÉS FRANÇAISES ET EUROPÉENNES DE SUPERVISION DANS LA ZONE GÉOGRAPHIQUE

LES MISSIONS EXERCÉES POUR LE COMPTE DE L'ACPR

Au sein du secrétariat général de l'ACPR, le correspondant outre-mer a pour mission de développer un pôle de compétence en matière de LCB-FT et de CPC. Il coordonne à cet effet un pôle d'expertise LCB-FT/CPC et assure l'action de place de LCB-FT/CPC pour le compte de l'ACPR à l'égard des professionnels installés dans la zone d'intervention de l'IEDOM. Concernant les missions de contrôle et de représentation de l'ACPR, le correspondant outre-mer à l'ACPR applique les règles et instructions prévues pour le fonctionnement du secrétariat général.

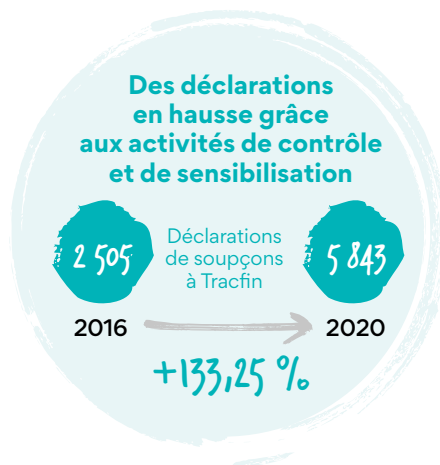
L'action sur place consiste principalement à animer des réunions de sensibilisation auprès des professionnels locaux : établissements bancaires, assureurs, intermédiaires en assurances ou en opérations de banque et services de paiement, changeurs manuels... Après deux années marquées par la crise sanitaire et l'impossibilité de se déplacer en Outre-mer, le correspondant outre-mer a de nouveau eu la possibilité de réaliser des contrôles sur place et de conduire des visites au sein d'établissements financiers. Lors de ces déplacements, des entretiens approfondis avec des correspondants LCB-FT locaux (à la préfecture, auprès des services de douanes, de gendarmerie, de police ou de la justice...) ont pu avoir lieu.

La visite sur place se déroule sur plusieurs jours au sein des organismes financiers. Elle a pour objet de rencontrer les responsables des différentes unités concernées par la LCB-FT comme les personnels du service du contrôle permanent, la direction commerciale, la direction des risques, le service de gestion de patrimoine, le service juridique, l'audit, et d'examiner leurs actions et leurs dossiers. Elle se conclut systématiquement par un échange avec la direction générale de l'établissement.

En 2022, 3 changeurs manuels, 2 compagnies d'assurances et 2 intermédiaires en assurance présents aux Antilles ont fait l'objet d'un contrôle ou d'une visite sur place en matière de LCB-FT et de CPC, sur la base d'entretiens et d'examen de pièces. Le correspondant outre-mer a conduit également d'autres actions de supervision afin de mesurer l'impact de la crise sanitaire et économique et d'apprécier la qualité des dispositifs LCB-FT :

- réalisation d'entretiens téléphoniques avec les changeurs manuels ;
- réalisation d'entretiens téléphoniques avec les intermédiaires présents en Outre-mer.

La version finale du rapport d'évaluation de la France par le GAFI a été publiée le 17 mai 2022. Il relève qu'à l'exception de quelques particularismes très spécifiques le dispositif LCB-FT s'applique de manière identique à la Métropole. **L'équipe d'évaluation indique avoir considéré les risques spécifiques à l'Outre-mer, mais considère que « leur ampleur apparaît toutefois faible par rapport à l'ensemble des risques en France ».** Les vulnérabilités spécifiques relevées par le GAFI sont l'éloignement géographique, l'utilisation plus développée des espèces découlant d'une bancarisation bien moins importante, l'existence de régimes fiscaux dérogatoires et l'inscription de certains territoires dans des flux transfrontaliers.



Le GAFI relève que la proportion de déclarations de soupçons en provenance d’Outre-mer sur le total des déclarations reçues (5,5 % en 2020) semble cohérente avec les indicateurs économiques (2,49 % du PIB français) et démographiques (4,07 % de la population française). Le GAFI a recommandé de publier l’analyse des risques sur l’Outre-mer.

À la suite de ce rapport, la version révisée de l’analyse nationale des risques de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme, publiée le 14 février 2023, intègre un chapitre spécifique sur l’Outre-mer. Outre les points relevés par le GAFI, ce document observe que toutes les menaces criminelles majeures retenues par l’analyse nationale des risques existent également en Outre-mer, avec certaines spécificités par exemple en matière de trafic

de stupéfiants, de corruption ou de trafic d’êtres humains. **L’Outre-mer est coté « modéré » sur une échelle à 4 niveaux (très élevé, élevé, modéré, faible).**

Afin d’instituer localement des relais de l’action gouvernementale, un réseau de correspondants locaux LCB-FT dans chaque territoire ultramarin avait été mis en place en 2020. En 2022, les réunions se sont poursuivies. **Chaque référent local LCB-FT anime la communauté LCB-FT sur le territoire, notamment composée des autorités judiciaires et des services d’enquêtes.** Leur mission inclut notamment l’organisation de sessions de sensibilisation et de formation au bénéfice des professionnels assujettis et la participation à l’établissement de l’analyse des risques de LCB-FT sur leur territoire. Ces référents sont plus spécifiquement en charge du secteur non financier.

Grâce à la veille assurée par les agences locales, une vigilance particulière a été portée au cas d’exercice illégal de métiers dans le secteur de la banque et de l’assurance, ce qui a permis à l’ACPR d’intervenir au cours de ces dernières années à plusieurs reprises dans sa fonction de régulation du marché.

LES MISSIONS EXERCÉES POUR LE COMPTE DE L’AMF

Dans le cadre d’une convention signée en février 2010, l’Autorité des marchés financiers (AMF) peut confier à l’IEDOM des missions de contrôle sur place en matière de LCB-FT chez des conseillers en investissement financier. Les suites à donner aux contrôles relèvent de la compétence de l’AMF.

La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT), le contrôle des pratiques commerciales (CPC)

Depuis le 27 août 2020, un nouvel accord entre l’ACPR (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution) et l’Institut d’émission définit les modalités de coopération en matière de contrôle sur place, de formation et de communication d’informations. La liaison avec l’Institut d’émission est assurée par le correspondant outre-mer à l’ACPR pour les activités relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT). Il intervient dans une moindre mesure dans le cadre du contrôle des pratiques commerciales (CPC). Dans ce cadre, il contribue à la définition du programme d’enquêtes et de visites sur place de l’ACPR outre-mer, il réalise des entretiens approfondis avec les établissements et organismes de la zone, prépare et assure l’exécution des contrôles sur place.

Il informe l’Institut d’émission des résultats de ces missions, ainsi que des principales évolutions de la réglementation LCB-FT. Le correspondant outre-mer peut aussi participer à des actions de place à la demande de l’Institut d’émission et, le cas échéant, en coordination avec d’autres autorités (en particulier avec Tracfin) afin de sensibiliser les organismes financiers implantés dans ces géographies en matière de LCB-FT et de CPC. Il peut se coordonner avec l’Autorité des marchés financiers (AMF), afin de réaliser des missions de contrôle auprès des conseillers en investissement financier. Par ailleurs, en coordination avec les agences locales, il exerce une vigilance sur les cas d’exercice illégal des activités dont l’accès est réglementé dans le secteur de la banque et de l’assurance.



Centrale thermique TAC Sud au bioéthanol à La Réunion ©Albioma



LES SERVICES À L'ÉCONOMIE ET À LA SOCIÉTÉ

Nos missions	38
L'IEDOM accompagne les entreprises sur plusieurs fronts	41
L'IEDOM au service du grand public et de l'inclusion financière	48
L'éducation économique, budgétaire et financière des publics (EDUCFI)	55



NOS MISSIONS

L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

Cotation des entreprises

La cotation Banque de France est une appréciation par un analyste financier de la capacité d'une entreprise à honorer ses engagements financiers à un horizon de 1 à 3 ans. L'IEDOM procède à la cotation des entreprises de son périmètre d'intervention à partir des informations collectées auprès de ces dernières, des banques et des liasses fiscales transmises par la Direction générale des Finances publiques (DGFIP). Ces informations sont intégrées dans le fichier national FIBEN (fichier bancaire des entreprises). La cotation sert à sélectionner les créances que les banques peuvent apporter en garantie des refinancements qu'elles demandent à l'Eurosystème. Elle apporte aussi aux entreprises un regard extérieur sur leur situation financière et facilite le dialogue prêteur-entreprise en offrant une référence commune aux deux parties.

Médiation du crédit aux entreprises

Comme dans l'Hexagone et selon les mêmes principes, le dispositif de la médiation du crédit est opérationnel dans les départements et collectivités d'outre-mer depuis novembre 2008. Lorsque cela est nécessaire, la médiation du crédit permet de faciliter, voire de débloquer, les négociations entre les partenaires du monde bancaire et les entreprises pour l'obtention ou le renouvellement d'un crédit.



42,4 %
de taux de succès

des dossiers
de médiation

8 600 
entreprises cotées

sur la base d'un bilan valide

Accompagnement des très petites entreprises et des start-up

L'IEDOM accompagne les très petites entreprises (TPE) dans leurs projets, avec les « correspondants TPE » présents dans chaque géographie. Ils ont pour mission d'accompagner les TPE dans leur développement, dans l'analyse de leurs besoins et de les orienter vers les organismes compétents pour répondre au mieux à leur situation. L'IEDOM s'inscrit également dans l'écosystème du soutien à l'innovation en Outre-mer avec des « relais start-up » venant en appui de l'action nationale du « correspondant start-up » de la Banque de France.



403 entrepreneurs

aidés par les
correspondants TPE

LES SERVICES POUR LE GRAND PUBLIC ET POUR L'INCLUSION FINANCIÈRE

Prévention et traitement des situations de surendettement

L'IEDOM assure dans les 5 départements d'outre-mer et à Saint-Pierre-et-Miquelon le secrétariat des commissions de surendettement des particuliers. Dans ce cadre, l'IEDOM instruit les dossiers de surendettement pour les présenter à la décision de la Commission départementale.

Droit au compte

Toute personne résidant en France a le droit, selon la loi, à un compte bancaire. Une personne physique ou morale exposée à un refus d'ouverture d'un compte bancaire, alors qu'elle en est dépourvue, peut solliciter l'IEDOM qui imposera cette ouverture à un établissement de crédit.

+5 % 
de dépôts de dossiers
de surendettement

Gestion des fichiers

L'IEDOM recense dans le Fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers (FICP) les informations relatives aux situations de surendettement des débiteurs domiciliés sur son territoire. Les personnes exerçant leur droit d'accès peuvent obtenir, auprès des agences de l'IEDOM, une communication en temps réel des informations les concernant. L'IEDOM permet également l'exercice du droit d'accès aux informations contenues dans le Fichier central des chèques (FCC) relatif aux chèques impayés et aux retraits de cartes bancaires ; dans le Fichier national des chèques irréguliers (FNCI) et dans le Fichier des comptes d'outre-mer (FICOM) qui centralise les comptes détenus dans les collectivités de Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Saint-Pierre-et-Miquelon.

Infobanque

L'IEDOM donne des informations simples et neutres sur la réglementation en matière de produits et services bancaires et d'assurance ainsi que sur les voies de recours existantes.

L'ÉDUCATION ÉCONOMIQUE, BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE DES PUBLICS (EDUCFI)

La France s'est dotée d'une stratégie nationale d'éducation économique, budgétaire et financière (EDUCFI) dont la Banque de France est l'opérateur national. L'IEDOM exerce cette mission par délégation de la Banque de France dans les départements et collectivités d'outre-mer. L'objectif est de permettre à chaque Français de bénéficier des connaissances économiques, budgétaires et financières nécessaires aux prises de décision du quotidien. À ce titre, les agences IEDOM entreprennent des actions de sensibilisation et de formation, notamment avec les rectorats et les acteurs sociaux.



150 classes
ultramarines
dans lesquelles
le passeport EDUCFI
a été déployé



LES FAITS MARQUANTS

JANVIER 2022

Évolution de la cotation des entreprises. L'échelle de cotation passe de 13 à 22 niveaux afin d'offrir une évaluation plus précise de la santé financière des entreprises cotées.

19 JANVIER 2022

Signature de l'accord de place pour les restructurations des prêts garantis par l'État (PGE) dans le cadre de la Médiation du crédit aux entreprises, par le ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance, la Banque de France, l'IEDOM-IEOM et la Fédération bancaire française.

MARS 2022

Déploiement du passeport EDUCFI par l'IEDOM-IEOM en Outre-mer.

21-27 MARS 2022

Semaine de l'éducation financière (Global Money Week) organisée sous l'égide de l'OCDE. Pour cette 10^e édition, les agences IEDOM-IEOM ont réalisé plus de 46 actions d'EDUCFI et au total plus de 850 personnes ont été formées sur les territoires ultramarins.

JUIN 2022

Publication du rapport annuel 2021 des délais de paiement pratiqués par les entreprises et les organismes publics des DCOM.

JUIN-JUILLET 2022

Accompagnement des jeunes volontaires du Service national universel (SNU) par l'IEDOM dans le cadre de la stratégie nationale d'EDUCFI via l'animation d'ateliers de sensibilisation sur des questions liées à l'argent.

DU 8 AU 15 SEPTEMBRE 2022

Mobilisation de l'IEDOM pour la 5^e année consécutive aux côtés de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) à l'occasion de la 9^e édition des Journées nationales d'action contre l'illettrisme (JNAI).

DU 14 OCTOBRE 2022 AU 24 MARS 2023

Lancement de la 3^e édition du Prix de l'excellence économique pour les lycéens en terminale STMG. Ce concours est organisé par le musée de l'Économie Citéco, la Banque de France, l'IEDOM-IEOM et le ministère de l'Éducation nationale, dans le but de promouvoir l'excellence dans les enseignements d'économie de la série STMG. 1 083 élèves des académies d'outre-mer ont participé.

16 NOVEMBRE 2022

Signature d'une convention EDUCFI avec le Service militaire adapté (SMA) de Guadeloupe.

L'IEDOM ACCOMPAGNE LES ENTREPRISES SUR PLUSIEURS FRONTS

L'activité de l'IEDOM au service des entreprises s'articule autour de 3 axes complémentaires :

- l'évaluation externe de la situation financière des entreprises apportée par la cotation ;
- les travaux d'études pour éclairer sur la situation économique et financière des entreprises ;
- l'accompagnement direct par la médiation du crédit ou via le rôle du correspondant TPE.



Ferme d'éoliennes à Sainte-Rose en Guadeloupe
© Jérôme Roch

ÉVALUER LA SOLIDITÉ FINANCIÈRE DES ENTREPRISES PAR L'ACTIVITÉ DE COTATION

Chaque année sur son champ géographique, l'IEDOM attribue une cotation aux entreprises recensées dans la base de données FIBEN (Fichier bancaire des entreprises), dont le chiffre d'affaires est supérieur ou égal à 750 000 euros.

La cotation est réalisée selon des normes professionnelles et déontologiques inscrites dans un « code de conduite » disponible sur le site Internet de l'IEDOM¹.

Elle traduit l'appréciation de la capacité d'une entreprise à honorer ses engagements financiers à un horizon de 1 an à 3 ans.

Les objectifs poursuivis sont de plusieurs ordres :

- fournir aux établissements de crédit une évaluation du risque de contrepartie de leurs engagements actuels ou à venir, répondant aux standards européens d'analyse du risque ;
- guider les chefs d'entreprise en leur proposant une analyse externe de leur situation financière. Cela permet aussi de leur fournir une indication sur leur niveau de « risque de crédit » ;
- faciliter le dialogue banque-entreprise en mettant à disposition une référence commune.

La cotation s'appuie sur l'ensemble des informations recueillies sur l'entreprise concernée. Chaque fois que de nouveaux éléments significatifs sont portés à la connaissance de l'IEDOM, la cotation est révisée.

Un indicateur dirigeant est également attribué aux personnes physiques qui exercent une fonction de dirigeant d'entreprise (soit en représentant légal de personnes morales, soit en qualité d'entrepreneur individuel). L'indicateur dirigeant est attribué par l'IEDOM selon une grille de lecture objective et transparente qui s'appuie sur des données publiques librement accessibles issues des décisions judiciaires prononcées par les tribunaux statuant en matière commerciale.

(1) <https://www.iedom.fr/iedom/espace-entreprises/cotation-des-entreprises/article/code-de-conduite>

La cotation Banque de France

La cotation constitue une approche synthétique de la situation financière d'une entreprise, en termes de structure financière, de rentabilité et de solvabilité. Elle comprend une cote d'activité et une cote de crédit.

La cote d'activité, symbolisée par une lettre, indique le niveau du dernier chiffre d'affaires annuel hors taxes.

La cote de crédit prend en compte la situation financière et la rentabilité de l'entreprise au travers d'une série d'indicateurs comptables (comptes consolidés pour les groupes), l'existence d'incidents de paiement,

d'éventuelles procédures judiciaires à l'encontre de l'entreprise et/ou des dirigeants, ainsi que de tout autre élément significatif de l'environnement de l'entreprise.

Cette cote permet de mesurer la capacité de l'entreprise à honorer ses différents engagements financiers.

En 2022, afin de proposer une évaluation plus précise de la santé financière des entreprises cotées, l'échelle de cotation a été étendue de 13 à 22 niveaux.

Cette décision est en conformité avec les exigences des statuts européens de la Banque de France dont l'IEDOM est filiale.

LA COTE D'ACTIVITÉ

A	supérieur ou égal à 750 M€
B	compris entre 150 M€ et 750 M€
C	compris entre 50 M€ et 150 M€
D	compris entre 30 M€ et 50 M€
E	compris entre 15 M€ et 30 M€
F	compris entre 7,5 M€ et 15 M€
G	compris entre 1,5 M€ et 7,5 M€
H	compris entre 0,75 M€ et 1,5 M€
J	compris entre 0,50 M€ et 0,75 M€
K	compris entre 0,25 M€ et 0,50 M€
L	compris entre 0,10 M€ et 0,25 M€
M	inférieur à 0,10 M€
N	non significatif ²
X	inconnu ou trop ancien (exercice clos depuis plus de 21 mois)

(2) Entreprises qui n'exercent pas directement d'activité industrielle ou commerciale ou dont le CA ne peut constituer la mesure de l'activité.

Une évaluation qui innove et s'adapte : le projet d'un « indicateur climat »

La Banque de France a engagé des travaux pour mieux prendre en compte les risques climatiques dans l'évaluation des entreprises. Celles-ci se préparent activement à la transition énergétique et adaptent leurs modèles d'affaires. La cotation devra évoluer pour refléter ces changements et rester un thermomètre fiable de leur santé économique et financière.

L'appréciation de l'impact des risques climatiques sur la performance financière des entreprises pose de nombreuses questions. À date, les travaux comprennent deux volets :

- définir et mettre en œuvre des indicateurs métriques robustes permettant de mesurer l'exposition aux risques

climatiques. Un « indicateur climat » permettrait aux entreprises de prendre conscience de leur niveau de préparation à la transition énergétique. Il pourrait également les inciter à prendre des mesures pour progresser. Enfin, il constituerait un critère additionnel de sélectivité pour les créanciers bancaires ;

- évaluer l'impact des risques et de la transition climatique sur le risque de crédit aux entreprises. Ces travaux participent également de la revue par l'Eurosystème des exigences applicables aux notations d'entreprise dans le cadre de la politique monétaire.

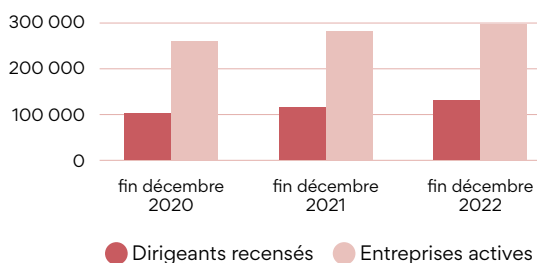
LA COTE DE CRÉDIT - Capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers à 3 ans

1+	Excellente ++	4-	Intermédiaire +
1	Excellente +	5+	Intermédiaire -
1-	Excellente	5	Fragile
2+	Très satisfaisante ++	5-	Assez faible
2	Très satisfaisante +	6+	Très faible
2-	Très satisfaisante	6	Menacée
3+	Forte ++	6-	Compromise
3	Forte +	7	Très compromise
3-	Forte	8	Fortement compromise
4+	Bonne +	P	Défaillante
4	Bonne	0	Non significative

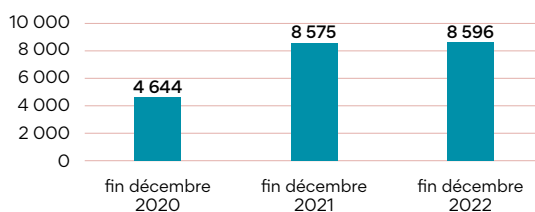
Pour les entreprises appartenant à un groupe, on distingue :

- la cote de groupe fondée sur l'analyse des comptes consolidés lorsque la nature juridique de la filiale entraîne une responsabilité de droit illimitée de sa maison mère et rend l'analyse de sa situation intrinsèque sans objet ;
- la cote autonome, qui s'appuie sur la seule analyse des comptes sociaux lorsque la filiale est considérée comme une entité indépendante et devant être jugée uniquement sur ses caractéristiques propres.

NOMBRE D'ENTITÉS RECENSÉES DANS FIBEN POUR L'IEDOM



NOMBRE DE BILANS ANALYSÉS PAR L'IEDOM



Alimentation automatique des bilans DGFIP

La Direction générale des Finances publiques (DGFIP) collecte chaque année les éléments de comptes sociaux des entreprises françaises dans les liasses fiscales annexées à la déclaration de résultats. L'IEDOM et la Banque de France, dans le cadre de leur mission d'analyse économique, collectaient ces mêmes éléments auprès de certaines entreprises.

Depuis 2021, un partenariat a été instauré entre la Banque de France et la DGFIP pour automatiser la retransmission des liasses fiscales à la Banque de France par la DGFIP. L'IEDOM bénéficie du déversement des liasses fiscales des entreprises ultramarines.

Ce nouveau mode de collecte se traduit par :

- une simplification des démarches pour les entreprises ;
- un élargissement du gisement de créances que les banques peuvent apporter en garantie des refinancements qu'elles demandent à l'Eurosystème et donc une amélioration globale du financement de l'économie ;
- un renforcement des moyens d'action des pouvoirs publics en matière de prévention et de traitement des difficultés des entreprises ainsi que pour le développement du tissu productif français ;
- une garantie de respect des règles de confidentialité et de protection des données (RGPD).



! L'IEDOM a publié en septembre 2022 un billet de blog sur les délais de paiement dans le Bloc-notes Éco, s'appuyant ainsi sur la vitrine du blog de la Banque de France pour porter les problématiques économiques de l'Outre-mer dans le débat public. Ce canal permet d'améliorer la visibilité de ses travaux au-delà de son domaine d'influence habituel, auprès d'universitaires, de professionnels ou de journalistes économiques. Cette démarche s'inscrit dans le plan stratégique d'entreprise « Horizons 2024 » et permet d'élargir l'audience des Instituts grâce à un article court et accessible, valorisant ses propres données et son expertise. Ce billet de blog met le focus sur les délais de paiement toujours longs en Outre-mer. Les retards de paiement sont une faiblesse structurelle des entreprises ultramarines, avec un impact sur la trésorerie estimé à plus de 500 millions d'euros en 2020. !!

Lire le billet de blog :



Marina Randriamisaina,
responsable de l'Observatoire
économique et monétaire au
siège de l'IEDOM-IEOM

ÉCLAIRER SUR LE TISSU PRODUCTIF, LE RÔLE DE L'OBSERVATOIRE DES ENTREPRISES

Les données collectées par l'IEDOM dans son activité de cotation sont exploitées à des fins d'études pour éclairer les différents acteurs économiques sur la situation économique et financière des entreprises.

L'IEDOM étudie notamment les délais de paiement pratiqués par les entreprises et les organismes publics. Chaque année, il publie un rapport sur l'évolution des délais de paiement, ses facteurs explicatifs et les solutions disponibles pour les réduire. Ce rapport est remis au Parlement et au ministre chargé de l'Économie.

Plusieurs signes encourageants ont été mis en évidence concernant les délais de paiement pratiqués en 2021 :

- une diminution importante des délais clients et fournisseurs (en particulier dans les secteurs de la construction et des transports-entrepôt où le recul atteint une dizaine de jours, un record sur les quinze dernières années) ;

- un passage sous la barre des 60 jours du délai fournisseurs moyen pour les très petites entreprises (TPE) qui constituent 43 % de l'ensemble des entreprises (ce délai correspond au plafond fixé par la loi de modernisation de l'économie) ;
- un alignement des besoins de financement liés aux délais de paiement sur ceux constatés dans l'Hexagone.

Ces évolutions favorables ne doivent pas occulter des situations ponctuellement difficiles :

- un alourdissement des besoins de financement des entreprises de taille intermédiaire (ETI) ;
- un maintien des délais de paiement structurellement longs en Guyane et à Mayotte (les délais clients y sont supérieurs d'une vingtaine de jours aux autres territoires ultramarins) ;
- une persistance des retards de paiement : environ deux tiers des entreprises de la construction et des activités de soutien aux entreprises en subissent.

NE LAISSER AUCUNE ENTREPRISE SEULE FACE À SES DIFFICULTÉS DE FINANCEMENT GRÂCE À LA MÉDIATION DU CRÉDIT

La médiation du crédit s'intègre dans le dispositif d'accueil et d'aide des entreprises confrontées à des problèmes de financement. Dès son instauration en 2008, l'IEDOM a pleinement intégré cette nouvelle mission dans sa zone d'intervention, à l'instar du réseau de la Banque de France.

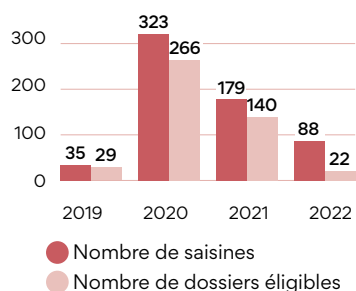
La médiation s'inscrit ainsi dans le cadre de l'accord de place du 27 juillet 2009 entre le Gouvernement et la profession bancaire. L'accord de place a été reconduit à 5 reprises. Il l'a été pour la dernière fois en janvier 2021, les partenaires s'accordant pour poursuivre leur collaboration jusqu'au 31 décembre 2024.

Le périmètre de la médiation du crédit a été étendu en juillet 2018 aux entreprises de l'économie sociale et solidaire. **Le 19 janvier 2022 a été signé un nouvel accord de place, qui concerne les restructurations des prêts garantis par l'État (PGE) dans le cadre de la médiation du crédit.** Initialement prévu pour un an, l'accord a été prolongé à l'échéance et s'appliquera jusqu'au 31 décembre 2023.

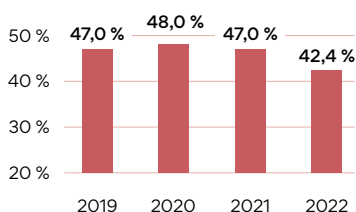
L'accord de la médiation du crédit prévoit l'adossement de celle-ci à la Banque de France afin de simplifier le dispositif et d'optimiser son articulation avec les médiateurs territoriaux (directeurs départementaux de la Banque de France et directeurs des agences IEDOM et IEOM).

Après examen de la situation, le médiateur du crédit met en relation les différentes parties prenantes (entreprises, banquiers, assureurs-crédits), en proposant des solutions de médiation.

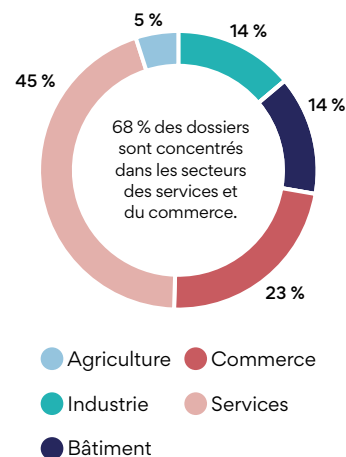
DOSSIERS ÉLIGIBLES À LA MÉDIATION - IEDOM



TAUX DE SUCCÈS DES DOSSIERS DE MÉDIATION - IEDOM



RÉPARTITION DES DOSSIERS ÉLIGIBLES PAR SECTEUR ÉCONOMIQUE EN 2022



Avec la crise sanitaire, le volume des interventions avait été particulièrement élevé en 2020 avec 323 saisines (dont 266 ont été jugées éligibles à la procédure), principalement liées à des refus de PGE. Il avait connu un certain recul en 2021 en lien avec la moindre demande de PGE (179 demandes de médiation soit un repli de 45 % des saisines).

En 2022, la médiation du crédit a été nettement moins sollicitée. Cela s'explique par un contexte de résilience de l'économie et ce malgré le regain d'inflation. Avec seulement 88 saisines, les demandes de dossiers de médiation connaissent un repli de 50 %. Ce niveau reste toutefois deux fois supérieur au niveau d'avant crise sanitaire. Les dossiers portent essentiellement sur des TPE et PME souffrant d'une insuffisance structurelle de fonds propres.



Zoom

LA RÉUNION

Rencontrer les entrepreneurs : une mission clé pour l'IEDOM de La Réunion !

L'agence de l'IEDOM était présente à la première édition de la Journée de l'innovation entrepreneuriale organisée par la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de La Réunion le 10 décembre 2022.

À cette occasion, Nicolas Aulezy, correspondant TPE, tenait un stand d'informations pour présenter les solutions d'accompagnement des entrepreneurs offertes par l'IEDOM, en particulier :

- le portail Internet mesquestionsdentrepreneur.fr ;
- le dispositif de la médiation du crédit, le droit au compte, ou encore les possibilités d'accès en ligne aux fichiers d'incidents de paiement.

L'IEDOM a en outre participé à un atelier sur la prévention des difficultés auxquelles peuvent être confrontés les entrepreneurs aux côtés du représentant local du Médiateur des entreprises.

Cette rencontre a permis d'approfondir les relations avec les réseaux partenaires des entrepreneurs et d'informer une trentaine d'entrepreneurs sur les services de l'IEDOM en soutien aux entreprises.



ACCOMPAGNER LES DIRIGEANTS DE PETITES ENTREPRISES À CHAQUE ÉTAPE : LE RÔLE DU CORRESPONDANT TPE

Nommés en Outre-mer depuis 2017, les correspondants TPE s'inscrivent dans une démarche préventive d'accompagnement des dirigeants de petites entreprises.



6

correspondants TPE

Les 6 correspondants TPE des DOM et de Saint-Pierre-et-Miquelon recueillent les interrogations des entrepreneurs et élaborent un diagnostic de leur situation afin de les orienter vers l'organisme professionnel

le plus adapté. **Les besoins des dirigeants peuvent porter sur tout le cycle de la vie de l'entreprise : la création, le développement et la gestion, l'export, la prévention et le traitement des difficultés, la transmission d'entreprise.**

L'entretien d'orientation est tourné vers la recherche de solution et la mise en relation rapide avec les organismes professionnels.

Depuis le déploiement du dispositif, l'IEDOM a accompagné de manière gratuite et confidentielle près de 1 400 porteurs de projets et dirigeants d'entreprises. Avec la crise du Covid-19,



1 400

porteurs de projets accompagnés

le rôle des correspondants TPE s'est sensiblement renforcé. Ils ont été fortement sollicités dès le printemps 2020 pour accompagner les entreprises dans leurs difficultés quotidiennes. En 2022, les correspondants TPE de l'IEDOM ont traité et orienté 403 besoins exprimés par les entrepreneurs ; 25 % des besoins exprimés par les dirigeants auprès des correspondants TPE sont encore liés aux conséquences de la crise sanitaire.

L'IEDOM partenaire de Place des Entreprises, un nouveau service public

Place des Entreprises est un service public porté par le ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance et le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, pour aider les TPE et PME.

Ce service de mise en relation rassemble un ensemble de conseillers dans des administrations, des organismes publics et parapublics, des régions et autres collectivités partenaires, chargés d'accompagner les entreprises. L'ensemble des sujets est couvert : ressources humaines, investissement, droit du travail, difficultés financières, développement commercial, stratégie numérique, transmission reprise, santé et sécurité au travail, transition écologique...

Les correspondants TPE de l'IEDOM apportent leur regard d'expert sur les demandes touchant à l'investissement et aux difficultés financières et peuvent, le cas échéant, mobiliser la médiation du crédit pour débloquer certaines situations.



« Le service public Place des Entreprises vous met en relation avec le correspondant TPE de votre département et permet une coordination avec d'autres partenaires. Pour l'IEDOM, l'agence de Martinique a été agence pilote sur ce service qui fonctionne depuis août 2021. »

Hervé Louis-Jean,
correspondant TPE
à l'agence IEDOM
de la Martinique.

L'IEDOM AU SERVICE DU GRAND PUBLIC ET DE L'INCLUSION FINANCIÈRE

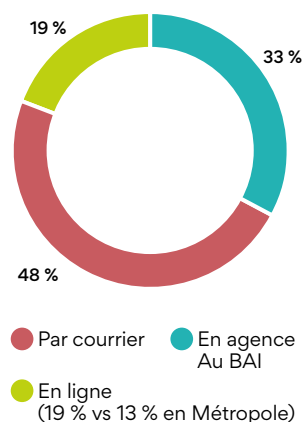
L'inclusion financière consiste à permettre à chacun l'accès aux services financiers de base dont il a besoin au quotidien. Elle a aussi pour but de protéger et d'informer les personnes en situation de fragilité financière.

L'IEDOM en est un acteur important en participant directement à la mise en œuvre de certaines procédures pour l'accès aux comptes et aux services bancaires (droit aux comptes) ; pour le traitement des situations de surendettement ; en orientant et en informant sur les services accessibles ; et en développant l'éducation économique et financière.

L'accueil du public se fait via un dispositif multi-canal : en agence ou au bureau d'accueil et d'information (BAI), par téléphone, par courrier, ou en ligne³, pour effectuer une démarche concernant le surendettement, les droits d'accès aux fichiers, une demande de droit au compte ou encore sur des questions Infobanque.

Avec la réouverture des deux BAI à Saint-Martin et à Basse-Terre en Guadeloupe, l'ensemble des guichets et des BAI est de nouveau ouvert. Fait remarquable : le dépôt en ligne d'un dossier de surendettement, possibilité offerte depuis fin 2020, représente en 2022 près de un dossier sur cinq (contre 13 % en Métropole).

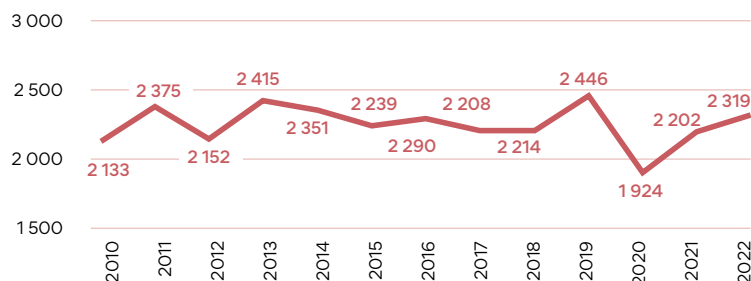
PRÈS D'UN DOSSIER DE SURENDETTEMENT SUR 5 EST DÉSORMAIS DÉPOSÉ EN LIGNE



TRAITER LE SURENDETTEMENT

Les agences du réseau assurent le secrétariat des commissions départementales de surendettement. Elles gèrent la procédure de traitement du surendettement des ménages et proposent des solutions pour aider les foyers à sortir de situations financières difficiles. Dans ce cadre, elles analysent leur demande, contactent les créanciers et proposent des solutions à la commission de surendettement qui prend les décisions.

NOMBRE DE DOSSIERS DE SURENDETTEMENT DÉPOSÉS AUPRÈS DES COMMISSIONS DES DOM



(3) <https://accueil.banque-france.fr/uti/#/accueil>

Ce dispositif offre, dès la phase de recevabilité du dossier, des mesures protectrices pour le débiteur : suspension des voies d'exécution, du cours des intérêts et des remboursements, interdiction des frais de rejet, rétablissement des aides au logement.



Rapport sur le surendettement dans les DOM en 2022 :



En 2022, l'IEDOM a reçu 2 319 dossiers de surendettement dont 1 957 ont été déclarés recevables par la commission. Parmi les dossiers traités, 37 % ont donné lieu à des mesures imposées sans effacement des dettes ou avec effacement partiel et 35 % ont fait l'objet d'une décision de rétablissement personnel au terme de laquelle les débiteurs voient leurs dettes effacées à

l'exception de celles qui n'entrent pas dans le champ de la loi du surendettement.


Après deux années de baisse liées à la crise sanitaire, les dépôts de dossiers de surendettement ont progressé de 5 % en 2022. Le nombre de dossiers déposés reste globalement inférieur au volume de 2019, à l'exception des agences de la Guadeloupe et de la Martinique.



La typologie du surendettement en 2022

 **64 %**
des personnes surendettées
sont des femmes de 25 à 54 ans

 **35 %** des surendettées
sont au chômage

 **71 %** des surendettées
vivent en deçà du seuil de pauvreté

 **17 463 €** d'endettement
médian hors immobilier

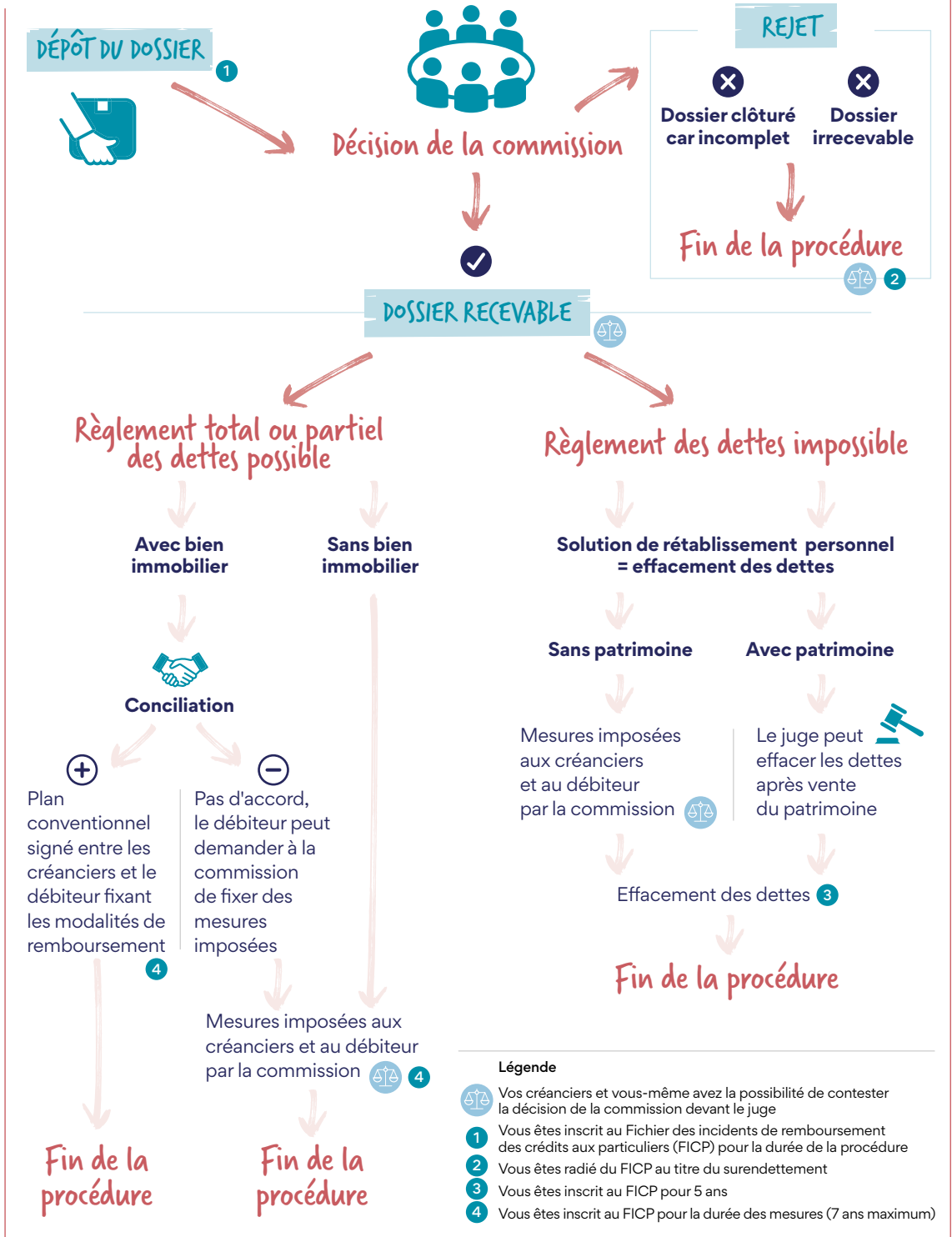
 **16 %** d'arriérés
de charges courantes
dans la dette globale

 **80 867 €** de dette
immobilière médiane

 **55 %** des surendettées
n'ont pas de capacité
de remboursement

 **18 758 €** d'endettement
global médian par ménage

Traitement du surendettement





© Thierry Beltrand

Zoom



SAINT-MARTIN

La réouverture du BAI de Saint-Martin

Après deux ans de fermeture en raison de la situation sanitaire, le bureau d'accueil et d'information (BAI) de l'IEDOM à Saint-Martin a réouvert au public le 8 juin 2022.

Afin d'informer les habitants, une communication dédiée a été mise en place :

- un passage de Haïssada Antoine-Édouard et de Carole Nicolin du service Particuliers de l'agence de Guadeloupe, dans l'émission de radio « SOS radio » pour répondre aux questions des auditeurs sur le surendettement ;
- une conférence de presse de Thierry Beltrand, directeur de l'agence de Guadeloupe, en présence de la presse radio et de la télévision, d'un représentant du préfet et de la Collectivité.

Une réunion de formation des travailleurs sociaux a également été organisée en marge de cette réouverture.



La permanence mensuelle des équipes de l'agence de l'IEDOM Guadeloupe accueille la population saint-martinoise le premier vendredi de chaque mois. Elle est installée dans des locaux mis à disposition par la Collectivité de Saint-Martin à Marigot. Une dizaine d'usagers est accueillie pendant cette journée pour traiter de différents sujets :

- le droit d'accès aux fichiers ;
- le droit au compte ;
- le dépôt de dossier de surendettement.

Haïssada Antoine-Édouard
et Carole Nicolin,
du service Particuliers de l'agence
IEDOM Guadeloupe

PRÉVENIR LES RISQUES PAR LA GESTION DES GRANDS FICHIERS ET GUIDER DANS LES DÉMARCHES

La prévention des difficultés financières s'appuie sur les informations gérées dans les fichiers d'incidents tenus par la Banque de France : le Fichier central des chèques (FCC), et le Fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers (FICP), ainsi que le Fichier national des chèques irréguliers⁴ (FNCI). Le premier centralise les incidents de paiement relatifs aux chèques et les retraits de cartes bancaires ; le second enregistre les incidents de remboursement de crédit de personnes physiques et les situations de surendettement.

Ces fichiers permettent aux banques d'identifier les clients en situation de fragilité financière. Ils sont essentiels pour identifier les risques dans le processus d'octroi de crédits et limiter le risque de surendettement.

En 2022, les incidents de paiement sur chèque ont connu une baisse significative (-9 %), passant de 207 820 en 2021 à 188 634 en 2022. Sur l'année écoulée, le nombre de personnes physiques et de personnes morales en situation d'interdiction bancaire est une nouvelle fois orienté à la baisse, respectivement -6,5 % et -1 %.

Le moindre recours aux chèques a réduit mécaniquement le risque d'interdiction bancaire. La détection de la clientèle fragile permet aussi d'intervenir plus rapidement en cas de dégradation soudaine d'une situation individuelle.

Conformément aux dispositions légales de la loi dite « informatique et libertés »⁵, toute personne peut accéder aux fichiers d'incidents. En 2022, près de 21 900 demandes de droits d'accès ont été effectuées à la demande d'un particulier, dont près de 60 % en ligne.



Parc éolien le morne Constant
à Marie-Galante en Guadeloupe
© TotalEnergies Renouvelables

Les demandes des particuliers sur les fichiers



21 881
demandes
de consultation
des fichiers FCC,
FICP et FNCI



13 255
autres demandes
d'informations générales
(sur les démarches par exemple)

(4) Le FNCI recense les déclarations et oppositions pour pertes et vols de chèques, et les déclarations de comptes fermés.

(5) L'article 15 du règlement (UE) 2016/679 et l'article 49 de la Loi n° 78-17 dite « informatique et libertés ».

NOMBRE DE PERSONNES PHYSIQUES EN SITUATION D'INTERDIT BANCAIRE AU 31 DÉCEMBRE

	2019	2020	2021	2022	Variation en % / 2021
Guadeloupe ⁶	14 789	12 752	11 152	9 995	-10,4 %
Martinique	11 793	9 909	8 560	7 986	-6,7 %
Guyane	8 325	6 637	5 502	4 881	-11,3 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	2	1	0	0	-
La Réunion	18 618	15 912	14 475	14 156	-2,2 %
Mayotte	1 563	1 318	1 244	1 240	-0,3 %
Total IEDOM	55 090	46 529	40 933	38 258	-6,5 %

(6) Y compris Saint-Martin et Saint-Barthélemy. Sources : Banque de France / IEDOM.

NOMBRE DE PERSONNES MORALES EN SITUATION D'INTERDIT BANCAIRE AU 31 DÉCEMBRE

	2019	2020	2021	2022	Variation en % / 2021
Guadeloupe ⁷	2 764	2 491	2 263	2 144	-5,3 %
Martinique	2 113	1 762	1 557	1 543	-0,9 %
Guyane	840	685	624	663	6,3 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	2	2	0	0	-
La Réunion	2 419	2 045	1 823	1 843	1,1 %
Mayotte	323	258	281	290	3,2 %
Total IEDOM	8 461	7 243	6 548	6 483	-1,0 %

(7) Y compris Saint-Martin et Saint-Barthélemy. Sources : Banque de France / IEDOM.



Dômes de stockage de pellets pour l'usine de Bois-Rouge à La Réunion © Albioma

RECENSER LES COMPTES TIRÉS DE CHÈQUES DANS LES COLLECTIVITÉS D'OUTRE-MER

Conformément à l'article L. 721-4 du Code monétaire et financier, l'IEDOM assure à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin et à Saint-Pierre-et-Miquelon, la centralisation des comptes détenus dans ces territoires au sein du Fichier des comptes d'outre-mer (FICOM). Tous les établissements de crédit situés dans ces trois géographies doivent déclarer à l'IEDOM

l'ensemble des comptes de la clientèle sur lesquels des chèques peuvent être tirés.

La finalité du fichier est d'assurer la détection de l'ensemble des comptes bancaires des personnes à l'origine d'un incident de paiement sur chèque, d'une interdiction bancaire ou judiciaire recensée, ou d'une levée d'interdiction au Fichier central des chèques (FCC).

Les comptables publics de ces territoires sont également en droit⁸ d'obtenir la communication des informations relatives aux comptes sur lesquels des chèques peuvent être tirés, pour leur permettre d'assurer les opérations de recouvrement des créances publiques. Ils doivent en formuler la demande expresse auprès de l'IEDOM.

(8) Cf. article 89 de la loi n° 2010-1249 du 22 octobre 2010 de régulation bancaire et financière qui a introduit un article L. 721-15 dans le Code monétaire et financier.

METTRE EN ŒUVRE LE DROIT AU COMPTE

Dans l'exercice de ses missions au service des particuliers, l'IEDOM participe à l'inclusion bancaire avec la mise en œuvre de la procédure du droit au compte.

En 2022, l'IEDOM a procédé à 1 076 désignations d'établissements de crédit dans le cadre de la procédure du droit au compte, soit une baisse de 5,8 % par rapport à 2021. **Le recul du nombre de désignations coïncide avec le développement d'offres alternatives de comptes de paiement.**

Cette diminution des recours peut également être imputable aux difficultés de mise en œuvre de la procédure : des difficultés du demandeur à produire les pièces justificatives demandées, des difficultés à obtenir un rendez-vous pour ouvrir le compte.

Pour remédier à ces freins, le décret du 11 mars 2022 est venu compléter cette procédure.

Il consiste à faciliter le droit d'accès à la procédure de droit au compte avec 4 objectifs principaux :

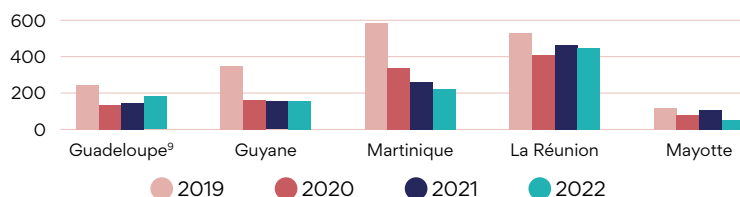
- simplifier l'intervention des structures accompagnantes ;
- faciliter l'accès à la procédure pour les demandeurs : création de justificatifs alternatifs à la lettre de refus et élargissement des conditions d'éligibilité ;

- renforcer les obligations des banques ;
- responsabiliser le demandeur dans le suivi de ses démarches.

1 076

désignations au titre du droit au compte

DÉSIGNATIONS DES DROITS AU COMPTE DEPUIS 2019



(9) Y compris Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

Le droit au compte en bref

Le bénéfice de la procédure de droit au compte est réservé aux personnes dépourvues d'un compte de dépôt en France.

La notion de personne, au sens du droit au compte, comprend exclusivement :

- les personnes physiques ou morales domiciliées en France ;
- les Français domiciliés à l'étranger ;
- les particuliers résidant légalement dans un pays de l'Union européenne autre que la France.

La personne est réputée dépourvue de compte lorsqu'(e) :

- elle ne détient aucun compte individuel ouvert à son nom propre. Ainsi, la détention d'un compte collectif (comme un compte joint) ouvert aux noms de plusieurs titulaires ne fait pas obstacle à la mise en œuvre de la procédure de droit au compte ;
- son compte est en cours de résiliation. En conséquence, la personne qui fait l'objet d'une procédure de clôture de compte est considérée comme dépourvue de compte à la date de réception du courrier de résiliation (c'est-à-dire dès le démarrage de la période de préavis de deux mois).

Le dispositif du droit au compte permet aux personnes susvisées de demander à la Banque de France dans l'Hexagone et à l'IEDOM dans les DOM et les collectivités de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon, la désignation d'office d'une banque qui sera tenue de leur ouvrir un compte pour accéder aux services bancaires de base.



Publication du décret du 11 mars 2022 :



Arrêté du 1^{er} avril 2022 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2015 fixant la liste des pièces justificatives pour l'exercice du droit au compte auprès de la Banque de France :



L'ÉDUCATION ÉCONOMIQUE, BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE DES PUBLICS (EDUCFI)

L'IEDOM, en relais de la Banque de France dans les départements d'outre-mer, à Saint-Martin, Saint-Barthélemy et à Saint-Pierre-et-Miquelon, met en œuvre la stratégie nationale d'éducation économique, budgétaire et financière des publics (EDUCFI).

Cette mission s'opère par des actions de terrain et d'information en ligne et s'appuie aussi sur des partenaires externes : travailleurs sociaux, rectorats, associations et entrepreneurs.

L'éducation économique, budgétaire et financière couvre des champs aussi divers que la gestion du budget personnel ou familial, l'apprentissage des outils bancaires et d'assurance – comptes et moyens de paiement, crédit, épargne, assurance – ou la prévention des arnaques.

Elle vise également à améliorer la compréhension des notions économiques. Au total, les actions menées par les agences IEDOM dans le cadre d'EDUCFI ont permis de sensibiliser près de 5 500 personnes en 2022.



© Stéphane Attali

Zoom

SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

La sensibilisation contre les cyberattaques se met en place

Le 8 décembre 2022, pour la première fois à Saint-Pierre, une session de sensibilisation aux cyberattaques a été organisée à la CACIMA (Chambre des métiers) à destination des entreprises, en partenariat avec l'IEDOM et la Gendarmerie nationale. Chacun a présenté ses conseils pour faire face à la recrudescence des risques.

L'intervention de l'IEDOM était basée sur la prévention des arnaques financières. La Gendarmerie nationale s'est chargée de lister les outils disponibles sur la plateforme www.cybermalveillance.gouv.fr, l'application « masecurité » et de rappeler les bons réflexes à avoir en cas de tentative d'extorsion par un rançongiciel, phénomène en forte augmentation sur le territoire national.

Les 5 axes d'EDUCFI et les chiffres clés 2022

Développer une éducation
budgétaire et financière
pour les jeunes

440 enseignants
2 810 élèves
du primaire aux
classes préparatoires

Développer les compétences à mobiliser
dans l'accompagnement des personnes
en situation de fragilité financière
par les intervenants sociaux

410 travailleurs sociaux

Informers en matière
budgétaires et financières
tout au long de la vie

450 autres publics

Donner à tous les publics
les clés de compréhension
des débats économiques

1 160 jeunes dans
le cadre du Service
national universel
(SNU)

Accompagner
les entrepreneurs
dans leurs besoins
économiques et financiers

230 relais
d'entrepreneurs

EDUCFI

5 500 personnes
sensibilisées

Les actions EDUCFI sont variées et comprennent entre autres :

Le passeport EDUCFI

Il s'agit d'une session d'éducation financière donnant lieu à la remise d'un diplôme. Porté par des enseignants à l'aide d'un support présenté par les agences IEDOM, il est à destination de collégiens de 4^e et des filières SEGPA (section d'enseignement général et professionnel adapté) et Prépa-métiers. En 2022, il a suscité un fort intérêt de la part des publics visés et a été déployé auprès de 150 classes dans les départements d'outre-mer.

Deux concours lycéens organisés en 2022

- Le Prix de l'excellence économique, co-organisé par la Banque de France, le ministère de l'Éducation nationale, Citéco et l'IEDOM-IEOM, s'adresse aux élèves de terminale. Trois lauréats sont distingués par académie, puis trois au niveau national. Plus de 1 080 élèves d'outre-mer ont participé à ce concours en 2022 (sur un total de 7 460 élèves).
- Le concours lycéen Génération Euro, organisé par la Banque centrale européenne et les banques centrales nationales de la zone euro, a pour objectif d'aider les élèves de première et de terminale à mieux comprendre le fonctionnement de la politique monétaire et son rôle dans l'économie. En 2021-2022, 750 élèves d'outre-mer ont participé au concours.

Les Journées nationales d'action contre l'illettrisme (JNAI)

L'IEDOM s'est associé, pour la quatrième année consécutive, à l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) pour proposer des ateliers animés par les agences.

Le Régiment du service militaire adapté

L'IEDOM s'engage également dans la formation des cadres et des jeunes du Régiment du service militaire adapté dans cinq départements.

Par ailleurs, des ressources en ligne sont mises à la disposition du public et des entreprises sur les portails pédagogiques : « Mes questions d'argent », « Mes questions d'entrepreneur », et « Les ABC de l'économie » permettent aux lycéens, aux étudiants et au grand public curieux d'économie de disposer de ressources pédagogiques pour renforcer ou consolider leurs connaissances sur les grands sujets monétaires et financiers.



Zoom



MULTISITES

#JNAI2022
L'IEDOM mobilisé !

26 ateliers ont été animés par les agences IEDOM de Guadeloupe, La Réunion, Martinique et Mayotte pour la 9^e édition des Journées nationales d'action contre l'illettrisme aux côtés de l'ANLCI - Agir ensemble contre l'illettrisme. La participation était au rendez-vous, 460 personnes ont pu bénéficier de conseils et de formations sur la semaine du 8 au 15 septembre.

Lutter contre l'illettrisme au travail, on est tous concernés !



Parc photovoltaïque à Petit-Canal en Guadeloupe © Damion Gordon



LES SPÉCIFICITÉS ULTRAMARINES

Nos missions	60
Les études économiques par géographie et transverses aux Outre-mer	61
Faire bénéficier les décideurs publics d'une véritable expertise	68



NOS MISSIONS

Études économiques par géographie et transverses aux Outre-mer

L'IEDOM est chargé d'une mission d'observation de l'économie de son périmètre d'intervention. Cette mission a pour vocation d'éclairer les autorités monétaires sur la situation conjoncturelle des géographies. Ces travaux d'analyse sont également partagés avec l'ensemble des acteurs économiques et sociaux, entreprises, chambres consulaires et pouvoirs publics. Cette mission se caractérise par la production d'indicateurs financiers, de statistiques monétaires, d'études économiques et d'enquêtes de conjoncture qui donnent lieu à des publications régulières, diffusées sur son site Internet.

Expertise auprès de décideurs publics

Outre les travaux d'analyse de l'IEDOM, qui éclairent utilement la prise de décision en faveur du développement économique des territoires, l'IEDOM est également amené à exercer un rôle d'expertise et de conseil directement auprès des acteurs ultramarins, qu'ils soient publics ou privés.

Actions de place

Le siège et les agences de l'IEDOM organisent ou participent régulièrement à des actions de place. Celles-ci correspondent à l'ensemble des opérations concourant à l'animation de la place financière de leur périmètre d'intervention.

 **+ de 100**
publications et rapports
publiés en 2022



LES FAITS MARQUANTS

12 MAI 2022

Conférence de presse annuelle IEDOM-IEOM à Paris sur la conjoncture 2021 et les perspectives 2022 en Outre-mer.

DU 11 AU 13 OCTOBRE 2022

Participation aux Journées économiques des Outre-mer organisées en plusieurs conférences à Paris (les *Actes de la Recherche Ultra-Marine* et la conférence AFD - CEROM *Les Outre-mer en transitions : défis et visions d'avenir*).

DÉCEMBRE 2022

Audition de Marie-Anne Poussin-Delmas par la Délégation aux Outre-mer du Conseil économique social et environnemental (CESE) dans le cadre de la saisine : « *Quels modèles économiques pour les Outre-mer ?* »

LES ÉTUDES ÉCONOMIQUES PAR GÉOGRAPHIE ET TRANSVERSES AUX OUTRE-MER

L'IEDOM offre au public, aux acteurs économiques et sociaux, aux entreprises et aux pouvoirs publics, un diagnostic sur l'économie des 5 départements d'outre-mer (DOM) et des collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

Plusieurs missions sont assurées par l'IEDOM :

- en premier lieu, il assure un suivi de la conjoncture économique qui repose sur l'information statistique disponible dans chacune des collectivités et sur les données propres produites par l'IEDOM. Principal outil d'analyse, les enquêtes de conjoncture trimestrielles, menées et exploitées par le réseau d'agences de l'IEDOM auprès d'un large panel

d'entreprises, permettent d'appréhender l'opinion des chefs d'entreprise sur la situation économique des départements d'outre-mer (DOM). Les informations collectées sont notamment synthétisées sous la forme d'un indicateur de climat des affaires (ICA). Calculé et publié pour chaque DOM, l'ICA fournit une information résumée sur l'orientation de la conjoncture et permet des comparaisons

avec la situation de la France métropolitaine (cf. l'encadré « L'indicateur du climat des affaires (ICA) » ci-dessous) ;

- en second lieu, il conduit des études thématiques ou sectorielles. Elles peuvent traiter des sujets transversaux concernant l'ensemble des géographies ou constituer des analyses ponctuelles sur des enjeux spécifiques à chaque territoire.

L'INDICATEUR DU CLIMAT DES AFFAIRES EN 2022 : UNE REPRISE QUI SE CONFIRME DANS LA PLUPART DES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER

La plupart des départements d'outre-mer affichent en 2022 des niveaux d'ICA particulièrement élevés (et souvent historiques), traduisant le dynamisme de l'activité dans ces territoires.

Cette tendance coïncide avec celle observée au niveau national alors même que le contexte économique a vu naître de nouvelles incertitudes liées à la guerre en Ukraine – avec en particulier une hausse du prix des matières premières.

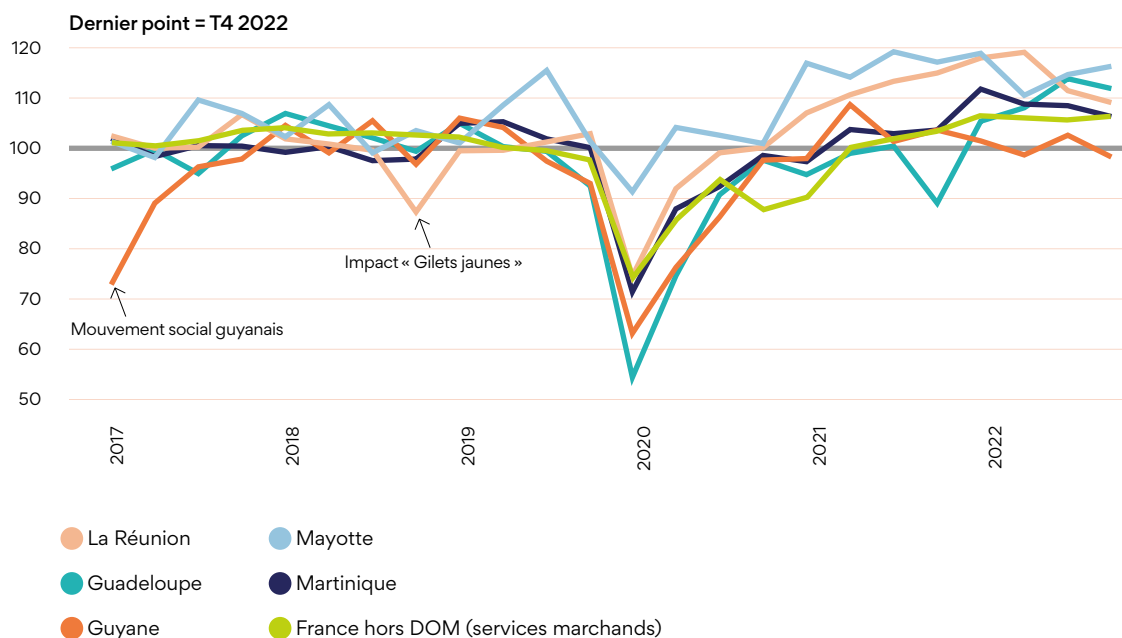
En Guadeloupe, l'ICA progresse rapidement dès le premier trimestre pour atteindre des valeurs significativement supérieures à sa moyenne de longue période.

En Martinique, il affiche la même trajectoire. Après une forte croissance au premier semestre, il s'est stabilisé sur le reste de l'année, avec un léger fléchissement au dernier trimestre.

Dans l'océan Indien, le climat des affaires de La Réunion et de Mayotte a confirmé la dynamique engagée en 2021 en se maintenant sur toute l'année à des valeurs très élevées, malgré quelques fluctuations. Il est en particulier en hausse sur la fin de l'exercice à Mayotte malgré le contexte social.

La Guyane quant à elle se démarque par un ICA oscillant autour de sa moyenne de longue période sur l'ensemble de l'année, repassant en dessous au quatrième trimestre.

INDICATEUR DU CLIMAT DES AFFAIRES DANS LES DOM



Attention : les ICA harmonisés peuvent différer légèrement des ICA calculés pour chaque géographie.
Sources : IEDOM, IEOM, Banque de France.

L'indicateur du climat des affaires (ICA)

Dans le cadre de l'amélioration de l'information conjoncturelle diffusée sur les économies d'outre-mer, les Instituts d'émission ont élaboré un **indicateur synthétique du climat des affaires**, suivant la méthodologie appliquée par la Banque de France pour l'analyse de la conjoncture dans l'Hexagone. Il est établi à partir des résultats de l'enquête trimestrielle de conjoncture, au moyen d'une analyse en composantes principales, afin de résumer le maximum de l'information contenue dans chacune des questions de l'enquête de conjoncture. Les résultats sont par ailleurs retraités pour permettre des comparaisons entre géographies et corrigés des jours ouvrables et des variations saisonnières.

Comment le lire et le comprendre ? Plus il est élevé, plus les chefs d'entreprise évaluent favorablement la conjoncture. Un niveau supérieur à 100 signifie que l'opinion des dirigeants d'entreprise interrogés sur la conjoncture est favorable, car supérieure à sa moyenne sur longue période.

Pour plus d'informations sur l'Indicateur du climat des affaires, se référer à la « Note » de l'Institut *Un nouvel indicateur pour aider au diagnostic conjoncturel dans l'Outre-mer*, parue en mars 2010 et téléchargeable gratuitement sur le site Internet de l'IEDOM.

Lire la note :



COUP DE PROJECTEUR : QUELA ÉTÉ L'IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE SUR L'USAGE DES ESPÈCES ET DE LA CARTE BANCAIRE ?

En 2021 et 2022, les agences de l'IEDOM ont chacune produit une étude visant à mesurer l'impact de la crise sanitaire sur l'usage des espèces et de la carte bancaire. **La crise sanitaire n'a pas bouleversé l'usage des moyens de paiement et ce quelle que soit la géographie. L'utilisation des espèces reste privilégiée par les Ultramarins.** La démocratisation des paiements par carte bancaire, déjà à l'œuvre auparavant, a pu s'accroître avec la crise sanitaire. Les trois publications sorties en 2022 portent sur la Martinique, la Guyane et Mayotte.

En Martinique, la crise sanitaire a entraîné une réduction du nombre de retraits et de paiements par carte bancaire en 2020 (respectivement -12 % et -3 %). En revanche, le montant

moyen de retrait a progressé et, hors périodes de confinement, les montants hebdomadaires de paiement par carte bancaire demeurent supérieurs à leur niveau de 2019. La crise sanitaire confirme ainsi la progression du paiement par carte bancaire dans une géographie où le taux d'équipement en carte est supérieur à la France métropolitaine.

En Guyane, l'utilisation des espèces est nettement privilégiée en raison de plusieurs facteurs, en particulier d'un taux de bancarisation faible et d'un taux d'équipement en distributeurs automatiques (DAB et GAB) de billets deux fois moins élevé qu'aux Antilles. Les paiements par carte bancaire s'inscrivent dans une tendance à la hausse, confirmée en 2020 (+4,4 % sur

l'année) malgré la crise sanitaire. Toutefois, en 2021, les paiements réalisés par carte bancaire restent deux fois inférieurs aux montants retirés dans les distributeurs.

L'étude sur l'usage des moyens de paiement à Mayotte révèle des similitudes avec la Guyane. Le niveau d'équipement en distributeurs automatiques, la faible bancarisation de la population, l'existence d'une économie souterraine significative et les échanges avec les pays voisins favorisent l'usage des espèces au détriment des chèques et des paiements par carte bancaire. Toutefois, les transactions effectuées par carte bancaire augmentent sur les dernières années, comme dans l'ensemble des géographies ultramarines.



Centrale géothermique de Bouillante, en Guadeloupe © Guillaume Aricique



Parc éolien de Sainte-Rose
site de l'espérance © GuillaumeAricique

D'AUTRES ÉTUDES SECTORIELLES ONT ÉTÉ PRODUITES

Les stations-service font-elles encore le plein ?

Cette publication de l'agence IEDOM de La Réunion analyse le modèle économique des stations-service et les perspectives d'évolution de ce secteur d'activité d'ici à 2035. Le réseau réunionnais de distribution des carburants se différencie de celui de la France métropolitaine par la fixation d'un prix maximum, une densité de stations-service plus élevée et un modèle privilégiant l'emploi. Ce modèle de distribution plus favorable à l'emploi est permis par une marge commerciale relativement plus élevée. Une station-service réunionnaise génère néanmoins un excédent lié à l'exploitation relativement proche de celui observé dans des stations traditionnelles en Métropole. Des disparités apparaissent à La Réunion selon l'importance de l'activité additionnelle de la boutique (ventes de cigarettes, boissons, etc.).

Les changements d'habitudes des Réunionnais ont également un impact important : les transports publics se développent, la mobilité électrique connaît un véritable essor et la législation à l'encontre des véhicules thermiques se renforce. Le modèle économique des stations-service à moyen terme sera profondément remis en question.

Quelles sont les marges de manœuvre financières des entreprises réunionnaises face à la crise sanitaire ?



25 %

des entreprises réunionnaises

montrent des signes de vulnérabilité concernant leur trésorerie ou leur capacité d'endettement

Les secteurs les plus touchés sont ceux de la construction et de l'hôtellerie-restauration ainsi que certaines entreprises du commerce.

Face à la crise, le Gouvernement a mis en place des dispositifs importants de soutien qui ont permis jusqu'ici de préserver le tissu économique. Toutefois, les vulnérabilités structurelles de certaines entreprises pourraient rejaillir lorsque les dispositifs d'aide viendront à disparaître.

Les publications de l'IEDOM en 2022

DES ÉTUDES DÉCLINÉES PAR GÉOGRAPHIE



8 rapports économiques annuels

une vision détaillée de la situation économique et financière du territoire

8 panoramas

un éclairage synthétique des principales caractéristiques structurelles du territoire (mis à jour tous les 2 ans)

32 enquêtes sur le coût du crédit

chaque trimestre pour quatre départements d'outre-mer, les taux moyens des crédits aux entreprises et des crédits aux particuliers

24 enquêtes de conjoncture

chaque trimestre, une analyse des tendances conjoncturelles de chacune des géographies

7 études thématiques

des études sur des thématiques particulières (par exemple l'impact de la crise sur l'usage des moyens de paiement) ou des secteurs d'activité (les stations-service, le tourisme...)

6 synthèses économiques

un bilan économique de l'année écoulée et les perspectives de l'année en cours

2 bilans macroéconomiques CEROM

une analyse de fond sur les grandes évolutions macroéconomiques des 10 ou 20 dernières années

- ♥ Saint-Pierre-et-Miquelon
- ♥ Guadeloupe
- ♥ Martinique
- ♥ Guyane
- ♥ Saint-Martin
- ♥ Saint-Barthélemy
- ♥ Mayotte
- ♥ La Réunion

DES ANALYSES TRANSVERSES AUX OUTRE-MER



3 rapports de l'observatoire des tarifs bancaires

un suivi semestriel des tarifs bancaires aux particuliers pratiqués dans les DCOM de la zone euro

2 tableaux de bord des outre-mer

des tableaux comparatifs d'indicateurs économiques et d'indicateurs monétaires et financiers

4 analyses de la conjoncture en outre-mer

une vision transverse aux Outre-mer de la conjoncture économique

4 notes sur les défaillances d'entreprises

un suivi trimestriel du nombre de défaillances d'entreprises dans différentes géographies

1 enquête typologique sur le surendettement

une analyse annuelle du profil des ménages ultramarins en situation de surendettement et des caractéristiques de leur endettement

1 rapport annuel sur les délais de paiement

un rapport sur les délais de paiement pratiqués par les entreprises et les organismes publics des DCOM

Pour lire les publications de l'IEDOM, rendez-vous dans les rubriques « Publications » des sites Internet du siège de Paris et des agences.



© IEDOM

Zoom

MARTINIQUE

Conférence de presse en Martinique pour la sortie du rapport économique annuel

Le 30 juin 2022, les publications du rapport annuel économique 2021 de l'IEDOM Martinique et du bilan économique de l'Insee ont donné lieu à une conférence de presse commune. Florence Mar-Picart, directrice de l'agence IEDOM de la Martinique, Nicolas Gopalraja, responsable du service études et établissements de crédit, Hugues Horatius-Clovis, directeur du service territorial de l'Insee Martinique et Isabelle Padra-Rebello, cheffe de la division action régionale de l'Insee Martinique ont exposé la situation économique et financière de la Martinique en 2021.

L'événement diffusé en direct sur YouTube a également fait l'objet d'une large couverture par la presse locale.

LE PARTENARIAT CEROM

Le partenariat Comptes économiques rapides pour l'outre-mer (CEROM)² réunit, depuis 2004, les Instituts d'émission (IEDOM-IEOM), l'Agence française de développement (AFD) et les instituts de statistique intervenant dans les départements et collectivités d'outre-mer : l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), l'Institut de la statistique et des études économiques (ISEE) de Nouvelle-Calédonie et l'Institut de la statistique de Polynésie française (ISPF).

Au travers de la production de statistiques, en rapprochant les statisticiens, économistes et utilisateurs de données économiques, ce partenariat contribue au renforcement de la capacité d'analyse des évolutions économiques ultramarines. Il favorise l'échange de bonnes pratiques et les comparaisons méthodologiques entre les parties.

Aujourd'hui reconnu dans l'ensemble des géographies ultramarines, il a permis l'élaboration de comptes rapides annuels et de tableaux de bord trimestriels permettant de disposer de données macroéconomiques et conjoncturelles dans l'Outre-mer. Il a également permis la publication d'analyses macroéconomiques ou sectorielles apportant une meilleure connaissance des tissus économiques ultramarins et la tenue, depuis 2007, de la conférence biennale AFD-CEROM qui réunit acteurs économiques et institutionnels, chercheurs et élus.

En 2022, plusieurs études ont été publiées dans les départements ultramarins sous l'impulsion du partenariat. **Quatre notes ont été publiées à Mayotte pour dresser un bilan économique après 10 ans de départementalisation.**

Les comptes nationaux, le marché du travail, le système bancaire et les collectivités sont les thématiques traitées plus spécifiquement.

En Martinique, le partenariat a produit un bilan macro-économique sur la période 2000-2020. Celui-ci met en avant le ralentissement de la croissance économique sur la période qui s'explique principalement par la persistance des effets des crises économiques et sociales que le territoire a connues en 2009. La baisse et le vieillissement de la population, le développement des énergies renouvelables et la rationalisation des finances publiques locales sont identifiés comme les principaux défis à relever pour les années à venir.

Enfin, le partenariat à La Réunion a publié les comptes du tourisme 2010-2019. Estimée à 1,8 milliard d'euros en 2019 à La Réunion, la consommation du tourisme intérieur reste dynamique entre 2010 et 2019. Néanmoins, cette progression ralentit par rapport à la période 2005-2010, en raison d'une forme de maturité des dépenses touristiques des Réunionnais. Le poids du tourisme dans l'économie réunionnaise progresse et s'établit à 3,3 % de la valeur ajoutée totale en 2019.

(2) Les travaux CEROM sont accessibles sur le site : <http://www.cerom-outremer.fr/cerom/>.



Zoom



MAYOTTE

« 10 ans après la départementalisation de Mayotte » : les partenaires CEROM publient un bilan macroéconomique

En 2011, Mayotte est devenue un département français sous le statut de département et région d'outre-mer et connaît depuis nombre de mutations : forte croissance démographique, modification de la fiscalité, développement des emplois publics, accès aux financements européens, développement du tissu productif.

Les partenaires CEROM ont collaboré à une analyse économique couvrant les dix années qui ont suivi la départementalisation. Cette analyse se présente sous la forme de 4 publications :

- **les évolutions macroéconomiques** : l'économie mahoraise a connu une forte croissance avec une augmentation moyenne du PIB de 7,5 % par an, mais le retard est encore conséquent par rapport au niveau national. En 2018, 77 % des habitants de Mayotte vivaient sous le seuil de pauvreté national, contre 84 % en 2011 ;
- **l'emploi et le chômage** : en 2021, seul un tiers des habitants âgés de 15 à 64 ans a un emploi (contre 66 % au niveau national). Si le territoire a enregistré de nombreuses créations d'emplois entre 2009 et 2021, la population en âge de travailler a augmenté encore plus rapidement. Le taux de chômage est ainsi le plus élevé de France et s'établit à 30 % en 2021 ;



Il était important de communiquer sur cette série de publications, nous avons donc organisé avec l'Insee et l'AFD, une conférence de presse le 26 septembre 2022 à la Case Rocher de Dzaoudzi, en présence du Préfet de Mayotte ainsi que de représentants du Conseil départemental, de la DRFIP, de Pôle emploi, de la CCI et des établissements de crédit. Le préfet a tenu à remercier les efforts fournis dans la réalisation des notes et les principaux enseignements des publications ont été repris par les médias mahorais.

Daoulab Ali Charif,
responsable des services
à l'économie et communication
à l'agence IEDOM de Mayotte

- **l'activité et le système bancaires** : malgré un taux de bancarisation encore faible (0,69 compte bancaire par habitant en 2021 contre 1 au niveau national), la croissance rapide du secteur bancaire permet de soutenir pleinement le développement économique. L'octroi de crédits aux entreprises a notamment été multiplié par 2,3 entre 2011 et 2021 ;
- **les collectivités locales** : l'application de la fiscalité de droit commun a engendré une augmentation des ressources de fonctionnement des collectivités locales, multipliées par 2,5 pour les communes et par 1,4 pour le département entre 2011 et 2020. L'investissement des collectivités mahoraises a par ailleurs doublé sur la période. Les rentrées fiscales restent néanmoins freinées par le faible niveau de revenus de la population.



Zoom

GUYANE

Réunion du Comité consultatif d'agence à la SOLAM pour l'IEDOM Guyane

Les membres du Comité consultatif d'agence (CCA) de l'IEDOM de la Guyane se sont réunis le jeudi 24 novembre 2022 dans les locaux de la SOLAM, entreprise spécialisée dans la fabrication de produits laitiers. Après une visite de l'usine particulièrement appréciée, l'IEDOM Guyane a présenté son analyse de la conjoncture économique à l'échelle locale comme mondiale : contexte incertain et inflationniste, normalisation de la politique monétaire de la BCE, rebond du climat des affaires, etc.

Les échanges se sont ensuite concentrés sur les difficultés rencontrées par les chefs d'entreprise en 2022, sur leur manque de visibilité pour 2023, ainsi que sur le manque d'offres de formations sur le territoire. Malgré ces réserves, qui risquent d'affaiblir ponctuellement la croissance, la trajectoire économique guyanaise s'inscrit dans une dynamique soutenue : la croissance de la population et les besoins qu'elle engendre sont notamment de nature à soutenir l'économie.

Plusieurs secteurs étaient représentés lors de cette réunion : la grande distribution, le BTP, l'industrie, l'agroalimentaire, l'automobile et le maritime.

FAIRE BÉNÉFICIER LES DÉCIDEURS PUBLICS D'UNE VÉRITABLE EXPERTISE

L'IEDOM est amené à exercer un rôle d'expertise auprès des décideurs publics locaux ou nationaux (ministères, délégations outre-mer du CESE ou des assemblées). Il joue un rôle important pour apporter un éclairage sur les économies des territoires par la diffusion de publications régulières.

En 2022, l'IEDOM a notamment été sollicité par la Délégation aux Outre-mer du Conseil économique social et environnemental (CESE) dans le cadre de la saisine : « Quels modèles économiques pour les Outre-mer ? »

Pour la deuxième année consécutive, une note de conjoncture a également été adressée au ministre de l'Intérieur et des Outre-mer et au ministre délégué chargé des Outre-mer. Accompagnant la remise des rapports annuels IEDOM et

IEOM à mi-année, elle dresse un panorama de la situation des économies ultramarines et pose les perspectives et les défis à relever.

Les agences de l'IEDOM, pour exercer leurs missions, « entretiennent des relations avec les banques, les entreprises, les organismes consulaires, les collectivités locales et les services déconcentrés de l'État, de leur rayon d'action ».

Article L. 142-10 du Code monétaire et financier.



12

**réunions des CCA
organisées localement par
les agences de l'IEDOM**



14

**conférences
de presse**

ORGANISER OU PARTICIPER AUX ACTIONS DE PLACE

Les agences de l'IEDOM organisent régulièrement des actions de place ou y participent.

Celles-ci correspondent à l'ensemble des opérations concourant à l'animation de la place financière³ du périmètre d'intervention de chaque agence. Ces actions de place peuvent associer les établissements de crédit, les entreprises, les organismes consulaires, les collectivités locales ou encore les services déconcentrés de l'État du rayon d'action de chaque agence.

Elles peuvent prendre différentes formes :

Les comités consultatifs d'agence (CCA)

Dans chaque département et collectivité, un comité consultatif est constitué auprès du directeur d'agence. Les comités sont composés de personnalités représentant chacune un secteur spécifique de l'économie locale. **Elles se réunissent périodiquement afin d'apprécier l'évolution de la conjoncture dans les différents secteurs économiques concernés.** Ce temps d'échanges permet à l'Institut d'émission de partager des éléments d'analyse de la situation économique, mais également d'informer et d'expliquer aux acteurs économiques locaux son action, ainsi que les positions de politique monétaire adoptées par le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne.



+ de 80

participations à des séminaires, conférences et interventions médiatiques

Les conférences de presse

Le siège de l'IEDOM-IEOM organise chaque année, au printemps, une conférence de presse sur la conjoncture des économies ultramarines. C'est un temps fort pour la visibilité des Instituts. **Cette conférence rencontre un intérêt croissant auprès des médias et des partenaires de l'IEDOM.** Elle offre en effet une vision complète et transversale de la situation conjoncturelle et des perspectives économiques des Outre-mer.

De la même façon, les agences organisent tous les ans une conférence de presse pour la sortie du rapport économique de leur géographie. C'est l'occasion de présenter les chiffres détaillés de l'activité économique, monétaire et financière sur leur territoire d'intervention. Par ailleurs, des conférences de presse sont ponctuellement organisées en agence pour mettre en lumière les études thématiques ou sectorielles qui viennent d'être publiées.

Les autres réunions de place : séminaires, conférences, interventions médiatiques

L'IEDOM est également amené à organiser ou à participer à des séminaires, conférences et groupes de travail sur des thématiques en lien avec le développement économique de ses territoires d'intervention. En outre, les agents de l'IEDOM interviennent dans les médias pour s'exprimer sur leurs domaines d'expertise.

Les missions des correspondants TPE et d'EDUCFI (Éducation économique, budgétaire et financière des publics) tendent par ailleurs à élargir le cercle des partenaires traditionnels de l'IEDOM. En effet, ces missions amènent l'IEDOM à tisser des relations avec les académies, le corps enseignant et les acteurs sociaux s'agissant d'EDUCFI, avec les organismes socioprofessionnels et nombre d'intermédiaires financiers s'agissant des correspondants TPE.

(3) Une place financière est, selon la définition de la Banque de France, « un lieu qui assure la rencontre de multiples acteurs qui concourent au bon fonctionnement des marchés financiers au sein d'écosystèmes dégageant d'importantes synergies ».



Nouvelle centrale électrique de Saint-Pierre © Jaimespm'Prod



L'ORGANISATION ET LA STRATÉGIE DE L'IEDOM

La gouvernance	72
Les ressources humaines	76
La responsabilité sociale et environnementale (RSE) : une stratégie qui se déploie	79
Horizons 2024, le plan stratégique : le bilan à mi-parcours	81

LA GOUVERNANCE

LES STATUTS

Les statuts¹ de l'IEDOM sont fixés dans le Livre VII du Code monétaire et financier relatif au régime de l'outre-mer (articles L. 721-7 à L. 721-16 et R. 721-3 à R. 721-9).

L'IEDOM est, depuis le 1^{er} janvier 2017, une société par actions simplifiée, dont le capital est détenu entièrement par la Banque de France.

L'IEDOM agit au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France. Il est chargé, dans les collectivités de son ressort, de l'exécution des opérations afférentes aux missions du Système européen de banques centrales (SEBC). L'État a également confié à l'IEDOM des missions d'intérêt général.

Par ailleurs, l'IEDOM assure le rôle d'observatoire économique et financier des économies ultramarines.

(1) Les statuts résultent de l'ordonnance n° 59-74 du 7 janvier 1959, créant l'IEDOM, modifiée par l'ordonnance n° 2000-347 du 19 avril 2000, complétée par le décret n° 2000-545 du 20 juin 2000, modifiée par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016.

LES ORGANES DE GOUVERNANCE

Le Président

L'IEDOM est géré par un président nommé par le Gouverneur de la Banque de France. Le Président est assisté d'un directeur et d'un directeur adjoint. Depuis avril 2023, Ivan Odonnat est le Président de l'IEDOM. Il succède à Marie-Anne Poussin-Delmas.

Le Conseil général

Le Conseil général est composé du président de la société, du Gouverneur de la Banque de France ou de son représentant qui préside le Conseil général, de 2 directeurs généraux de la Banque de France ou de leur représentant, et d'un représentant du personnel ou de son suppléant.

Il est saisi par le président de la société pour avis consultatif sur les sujets suivants : la modification de l'objet social, l'approbation des comptes annuels et l'affectation des résultats, l'augmentation, la réduction et l'amortissement du capital social, l'adoption ou les modifications de toutes clauses statutaires, la présentation du rapport d'activité, la présentation des grandes orientations stratégiques – d'ordre social, économique, financier, ou liées à l'activité.



Ivan Odonnat, Président de l'IEDOM et Directeur général de l'IEOM, depuis le 1^{er} avril 2023 © Frog Connexion

Le Conseil général approuve également le budget de l'IEDOM.

En 2022, il s'est réuni deux fois.

Sa composition est la suivante :

Président

- M. François Villeroy de Galhau, gouverneur de la Banque de France, représenté par Mme Sylvie Goulard, second sous-gouverneur, jusqu'en décembre 2022. Mme Goulard est remplacée par Mme Agnès Bénassy-Quéré depuis le 1^{er} mars 2023.

Représentant la Banque de France

- M. Gilles Vaysset, puis M. Claude Piot depuis le 29 décembre 2022.
- M. Erick Lacourrège, puis M. Hervé Gonsard depuis le 29 décembre 2022.

Représentant le personnel

- M. Steve Plaa.



La Direction générale (mars 2023), de gauche à droite : Stéphane Foucault, Marie-Anne Poussin-Delmas (Présidente de l'IEDOM jusqu'au 31 mars 2023), Pascal Richer © Frog Connexion



La Direction générale et les directeurs d'agences IEDOM (mars 2023), de gauche à droite : Stéphane Bouvier-Gaz, Florence Mar-Picart, Philippe La Cognata, Stéphane Foucault, Patrick Croissandeau, Marie-Anne Poussin-Delmas, Stéphane Attali, Pascal Richer, Thierry Beltrand © Frog Connexion



Le Conseil général de l'IEDOM (mars 2023), de gauche à droite : Stéphane Foucault, Marie-Anne Poussin-Delmas, Hervé Gonsard, Agnès Bénassy-Quéré, Steve Plaa et Claude Piot © IEDOM

Les organes de contrôle

Les organes de contrôle interviennent soit de façon permanente, soit de façon périodique.

Un contrôle est effectué, de manière régulière ou périodique, par des entités extérieures.

Le contrôle interne

Le Comité de contrôle interne de l'IEDOM pilote la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne pour l'ensemble des activités du siège et du réseau des agences. Un rapport annuel rend compte des travaux effectués au titre de la mise en œuvre des contrôles permanents, des contrôles périodiques, des recommandations issues des audits internes et externes, de la cartographie des risques opérationnels et du suivi des incidents.

L'Inspection générale de la Banque de France exerce la fonction d'audit interne de l'IEDOM.

Le contrôle externe

Les comptes de l'IEDOM sont vérifiés par un collège de commissaires aux comptes qui sont légalement ceux de la Banque de France. L'IEDOM est également soumis au contrôle de la Cour des comptes et de l'Inspection générale des finances.

L'ORGANISATION

Le siège

Depuis le 1^{er} septembre 2006, les services respectifs du siège de l'IEDOM et de l'IEOM (Institut d'émission d'outre-mer) sont regroupés au sein d'une même structure, dont les dépenses de fonctionnement sont réparties entre les deux Instituts.

Le Comité exécutif, composé notamment du Président, du Directeur et du Directeur adjoint, a pour rôle de préparer les décisions de la présidence de l'IEDOM sur tous les sujets transversaux et de finaliser les dossiers en vue de leur présentation au Conseil général de l'IEDOM.

Le Comité de direction est composé du Président, des membres de la direction, des responsables de division du siège en charge des différents métiers

et des responsables d'agence. Il se réunit de façon hebdomadaire selon différentes formations afin d'associer en visioconférence la direction des agences d'un même bassin géographique.

Les agences de l'IEDOM

L'IEDOM dispose de 6 agences. Ces agences sont installées aux Abymes (Guadeloupe), à Fort-de-France (Martinique), à Cayenne (Guyane), à Saint-Denis (La Réunion), à Mamoudzou (Mayotte) et à Saint-Pierre (Saint-Pierre-et-Miquelon).

Les comités consultatifs d'agence (CCA)

Un comité consultatif est constitué auprès de chaque directeur d'agence. Composés de personnalités représentant chacune un secteur de l'activité

économique locale, ces comités se réunissent périodiquement afin d'apprécier l'évolution de la conjoncture dans les différents secteurs de l'économie. Ils constituent un lieu d'échange permettant à l'Institut d'émission d'informer et d'expliquer aux acteurs économiques locaux son action – ainsi que celle de la Banque de France et de l'Eurosystème – et de recueillir des éléments d'analyse de la situation économique locale.

Les réunions avec les établissements de crédit et assimilés

L'IEDOM réunit périodiquement, sur chaque place où il est installé, les directions des établissements de crédit et assimilés. Ces réunions sont notamment l'occasion de traiter des sujets d'actualité financière.

L'IEDOM DISPOSE DE 6 AGENCES

Saint-Pierre
(Saint-Pierre-et-Miquelon)

Abymes (Guadeloupe) Fort-de-France (Martinique)

Cayenne (Guyane)

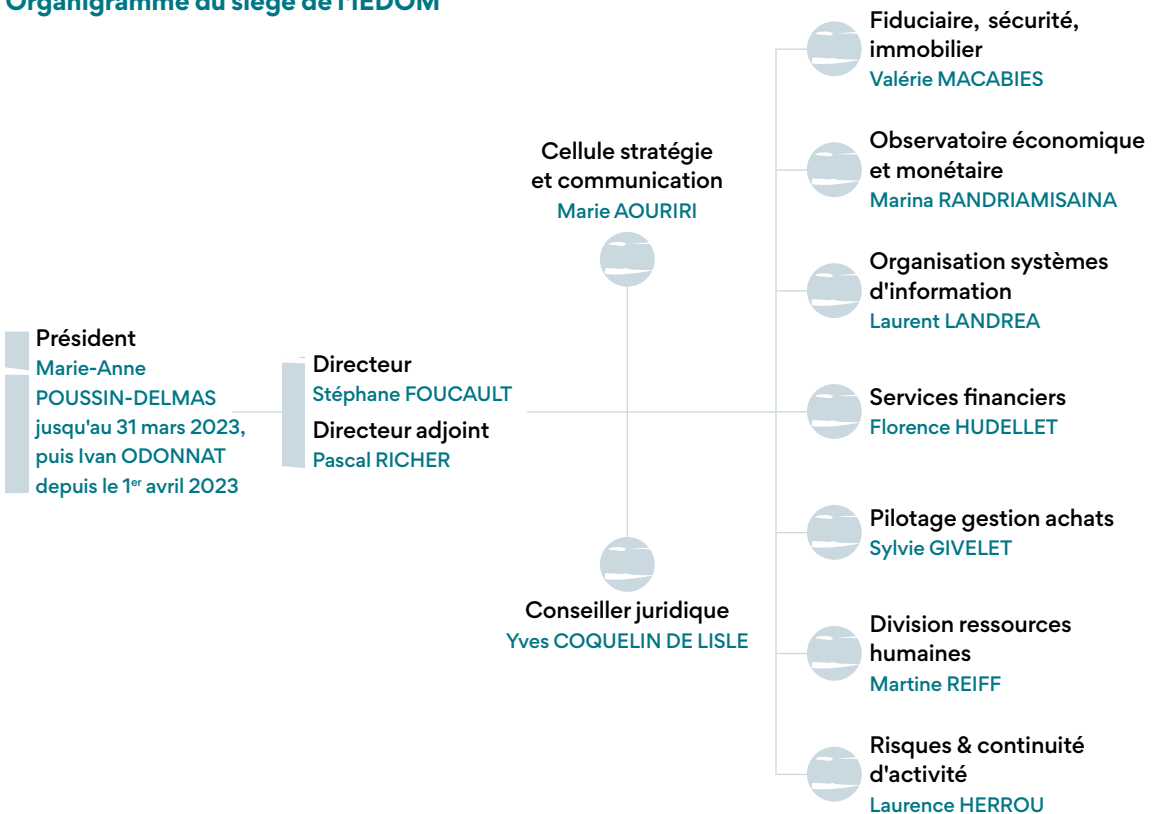
Mamoudzou (Mayotte)

Saint-Denis (La Réunion)



La Direction générale et les responsables de division du siège (mars 2023), de gauche à droite : Stéphane Foucault, Florence Hudellet, Laurent Landrea, Valérie Macabies, Martine Reiff, Yves Coquelin de Lisle, Marie-Anne Poussin-Delmas, Marina Randriamisaina, Pascal Facquer, Laurence Herrou, Sylvie Givelet, Marie Aouriri, Pascal Richer © Frog Connexion

Organigramme du siège de l'IEDOM



LES RESSOURCES HUMAINES



239
effectif total de
l'IEDOM à fin 2022

La diversité des ressources humaines de l'IEDOM reflète son caractère décentralisé et sa forte implantation ultramarine.

Le personnel des agences est composé de collaborateurs relevant de dispositions statutaires propres à chaque département ou collectivité d'outre-mer, mais également de collaborateurs du siège ou mis à disposition par la Banque de France. Le personnel du siège comprend des salariés recrutés par l'établissement du siège de l'IEDOM, des agents mis à disposition par l'Agence française de développement ou par la Banque de France.

La division des ressources humaines de l'IEDOM a été créée le 1^{er} janvier 2018. Elle est le point d'entrée unique pour l'ensemble des fonctions du domaine des ressources humaines couvrant le siège comme les neuf agences

des Instituts d'émission. Elle a notamment pour vocation, dans le cadre de la politique générale des ressources humaines, d'assurer une cohérence dans le pilotage des actions de gestion et de développement des ressources humaines.

PERSONNEL PERMANENT
Effectifs au 31 décembre

	2020	2021	2022
Agence de la Guadeloupe	37	36	35
Agence de la Guyane	28	28	27
Agence de la Martinique	35	35	33
Agence de La Réunion	59	55	52
Agence de Mayotte	18	17	17
Agence de Saint-Pierre-et-Miquelon	8	7	7
Total agences	185	178	171
Siège IEDOM - IEOM	69	68	67
TOTAL	254	245	239

LES MISSIONS DES RESSOURCES HUMAINES

Depuis 2018, la division des ressources humaines (DRH) pilote, coordonne et supervise les processus RH des Instituts. Elle travaille en étroite collaboration avec les directions d'agence et les responsables de division du siège à l'adaptation des organisations et des équipes afin de répondre à l'évolution des métiers et des missions. Grâce aux outils déployés :

- elle centralise les informations concernant la gestion des carrières du personnel (acquis de l'expérience et développement des compétences, formations, identification des potentiels, processus d'avancement et promotion) ;
- elle pourvoit au recrutement des équipes du siège et du personnel en mobilité géographique vers les agences ;
- elle participe aux recrutements en agence ;
- elle apporte son appui à la gestion RH des agences ;
- elle organise les échanges de personnel sous convention de mise à disposition, en partenariat avec la Banque de France.

L'organisation du temps de travail et du télétravail

La conclusion d'accords structurants sur l'organisation du temps de travail et le télétravail, fin 2021, a permis, dès le début de l'année 2022, la mise en place d'horaires variables et l'accès progressif au télétravail dans toutes les agences comme au siège, permettant à plus de 140 collaborateurs d'en profiter de manière régulière ou occasionnelle.

La construction du socle conventionnel s'est poursuivie avec la conclusion de nouveaux accords, notamment sur les astreintes.

Dans le cadre du suivi des instances représentatives du personnel, elle gère les relations sociales : au niveau central, elle organise les négociations sociales et les réunions du Comité social et économique (CSE) central ; au niveau du siège, elle organise les réunions de son CSE. Elle coordonne également les réunions des CSE en agences.



7 CSE d'établissement mis en place en 2022

Elle met ainsi en œuvre la politique des ressources humaines adaptée dans un cadre rénové et accompagne la transformation de l'IEDOM.

En 2022, la DRH a organisé les élections sociales dans les six agences et au siège aboutissant à la mise en place de sept CSE d'établissement.

Le système d'information des ressources humaines s'est enrichi en 2022 d'un module portant sur le recrutement externe qui permet, grâce à un portail de recrutement dédié accessible via les sites Internet des Instituts d'émission, de publier des offres de poste, de collecter et de suivre les candidatures.

La période transitoire de quatre ans prévue dans le cadre de l'accord relatif aux adaptations sociales résultant de la fin de l'Unité économique et sociale avec l'Agence française de développement (AFD) s'est achevée le 28 février 2022. En conséquence, 8 collaborateurs mis à disposition par l'AFD ont fait le choix, en 2022, de rejoindre leur employeur d'origine ou de faire valoir leurs droits à la retraite. 5 ont choisi de transférer leur contrat de travail à l'IEDOM. Au final, un seul collaborateur de l'AFD reste mis à disposition à l'IEDOM à la fin 2022.

Le portail des offres d'emploi :



LA FORMATION

En 2022, tous les collaborateurs du siège et des agences ont participé à au moins une formation.

Au total, 1 314 actions de formation ont été suivies.

Les formations en distanciel représentent plus de 70 % de l'ensemble des formations suivies. Particulièrement bien adapté aux modules

de courte durée, ce type de formation a, par exemple, été utilisé lors du déploiement de nouveaux logiciels – outils de visioconférence et de signature électronique.

Il a facilité l'appropriation de ces nouveaux outils. Des classes virtuelles ou des modules de *e-learning* individuel sont également proposés par l'Université Banque de France.

Dès la fin des mesures sanitaires, des séminaires de formations internes en présentiel ont été organisés, l'un au siège consacré à la présentation de l'actualité comptable et fiscale, et l'autre au niveau du bassin atlantique, en Martinique, pour le métier Entreprises dédié à la prise en main des nouveaux outils du domaine.



© Thierry Beltrand

Zoom

📍 GUADELOUPE

L'IEDOM de la Guadeloupe et l'université des Antilles : une coopération renforcée

Une réunion de travail a été organisée le 4 novembre 2022 entre l'université des Antilles et l'IEDOM Guadeloupe. L'objectif est de renforcer la coopération entre l'Institut et l'Université sur différents domaines. Cela pourra concerner la recherche d'alternants, de stagiaires et de candidats potentiels à un recrutement au sein de l'IEDOM, dans différents domaines : études (économistes), entreprises (analystes financiers), particuliers (filière « sociale ») et gestion/comptabilité/ressources humaines (comptables et gestionnaires). L'IEDOM pourra également mobiliser des agents pour des interventions à l'Université ou accueillir au sein de l'agence des professeurs pour leur expliquer son rôle et ses missions. Par ailleurs, une collaboration pourra être envisagée concernant l'organisation de conférences et de colloques, la réalisation d'études économiques conjointes ou la conduite d'actions EDUCFI auprès des étudiants.

De même, des séminaires réunissant les responsables métiers des domaines Informatique et Contrôle interne se sont tenus à Paris et des formations *in situ* dans des services fiduciaires de succursales de la Banque de France ou dans des agences ont également été organisées.

Les formations obligatoires sur la cybersécurité se sont poursuivies pour les métiers de la filière risque et contrôle. Elles ont été complétées en 2022 par une classe virtuelle sur le thème de la protection contre les cyberattaques suivie par près de 100 collaborateurs.

Concernant les ressources humaines, la mise en place des accords d'entreprise sur le temps de travail, le télétravail, et les astreintes s'est accompagnée de classes virtuelles d'accompagnement à l'intention des responsables RH, des managers et des collaborateurs.

De plus, deux formations obligatoires sous forme de classes virtuelles ont été organisées : une première sur le thème de la prévention des risques psychosociaux et, une seconde, pour le personnel des services de la Monnaie fiduciaire sur la prévention des troubles musculo-squelettiques.

Au cours du second semestre, dans le cadre de la mise en production d'une nouvelle version du progiciel de gestion intégré, une formation a été organisée pour une quarantaine de collaborateurs des services comptabilité/gestion des agences et du siège. Enfin, en matière de sécurité et de sûreté, 56 collaborateurs ont suivi au moins une des formations obligatoires (exercices d'évacuation, formation des équipementiers de premiers secours, formation à la manipulation des extincteurs...).

Vue aérienne de la centrale géothermique de Bouillante, en Guadeloupe © Guillaume Aricique



LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE (RSE) : UNE STRATÉGIE QUI SE DÉPLOIE

STRUCTURER LA DÉMARCHÉ RSE DE L'IEDOM

La démarche RSE de l'IEDOM s'est structurée en 2022, notamment à travers la mise en place d'un comité RSE. Des orientations stratégiques en la matière définissent désormais la politique RSE de l'IEDOM que le comité s'attache à mettre en œuvre à travers un plan d'action. **Animé par le comité, ce plan est décliné de manière collaborative, dans l'ensemble**

des établissements de l'Institut (agences et siège), et s'appuie sur un réseau de correspondants RSE présents dans chaque agence.

Le comité RSE cherche en particulier à identifier les bonnes pratiques en matière de RSE au siège et dans les agences pour en étendre l'application et mutualiser les idées.

INTÉGRER DURABLEMENT LA QUESTION ÉCOLOGIQUE DANS LES PRATIQUES

Les actions en faveur de la sobriété énergétique

En ce qui concerne la dimension écologique, l'IEDOM suit de près l'évolution de son bilan énergétique et particulièrement sa consommation électrique. En effet, hormis au siège et à Saint-Pierre-et-Miquelon, les implantations de l'IEDOM sont confrontées aux fortes chaleurs et disposent d'appareils de climatisation énergivores : à eux seuls, ils représentent 80 % de la consommation électrique. L'IEDOM s'efforce d'inciter à faire baisser la consommation, pour respecter le plan de sobriété énergétique décidé par les pouvoirs publics.

De fait, la consommation d'électricité, depuis 2019, est globalement en baisse.

Enfin, l'IEDOM déploie des équipements, matériaux et techniques améliorant les performances énergétiques de son parc immobilier. Tel a été le cas des bâtiments les plus récents, des agences de Guyane (2016) et de Saint-Pierre-et-Miquelon (2018). C'est également prévu pour les quatre grands projets d'envergure à venir (Guadeloupe, Martinique, La Réunion et Mayotte).



« Afin de répondre aux exigences gouvernementales d'abaissement des consommations énergétiques (-10 % d'ici fin 2023, -30 % en 2030, -40 % en 2040 et -50 % en 2050), nous relevons tous les mois, pour chaque agence IEDOM, la consommation d'électricité. Celle-ci est ajustée à la rigueur climatique de chaque agence et analysée avec les CLI (correspondants locaux immobilier).

Nos relevés débutent en 2019 (notre année de référence, l'année avant la crise sanitaire) et se poursuivent actuellement. Ce travail nous permet de suivre l'évolution de nos consommations et de constater les économies réalisées à la fin de l'année.

Ces tableaux permettent de mettre en évidence les surconsommations et de chercher leurs justifications mais aussi de pouvoir suivre directement les impacts des mesures adoptées afin de réduire ces consommations (passage à l'éclairage LED, travaux d'isolation des toitures, remplacement des équipements de climatisation, etc.).

Jean-François Esteves,
responsable de la maintenance
immobilière au siège de l'IEDOM



© David Carcy

Zoom

MAYOTTE

Donner une seconde vie au matériel informatique inutilisé : la démarche RSE de l'IEDOM de Mayotte

Le 8 décembre 2022, l'agence IEDOM de Mayotte a signé une convention de partenariat avec l'association KAZA pour la collecte et la valorisation de matériels informatiques, bureautiques et électroniques.

L'IEDOM permet ainsi de donner une seconde vie aux matériels qui ne sont plus utilisés à l'agence et KAZA les propose ensuite à des personnes en situation de précarité dans le cadre d'ateliers numériques.

Une démarche collaborative

Dans le cadre de la mise en œuvre de son plan stratégique Horizons 2021-2024, l'IEDOM a procédé à une revue à mi-parcours dans une démarche collaborative. Une consultation en ligne de l'ensemble des collaborateurs portant en particulier sur la démarche RSE de l'IEDOM a été effectuée. Elle a permis d'identifier des bonnes pratiques sur différents thèmes tels que la gestion des déchets, les économies d'énergie ou la réduction du papier. Elle a aussi permis de recueillir des propositions des agents.

Réduire l'impact des déchets

L'IEDOM s'est attelé à limiter la production de déchets. Il a ainsi défini une politique d'archivage métier et déployé un dispositif de signature électronique en vue de réduire l'usage du papier et limiter les envois postaux nécessairement effectués sur de grandes distances.

En 2022, l'IEDOM a également œuvré dans toutes ses agences pour réduire l'impact environnemental de son activité fiduciaire. Les broyats de billets sont désormais confiés à des recycleurs qui les traitent suivant les dernières normes environnementales ou les valorisent (cf. pages 19 et 20). L'IEDOM est ainsi conforme sur ce sujet aux exigences environnementales de la Banque centrale européenne.

FAVORISER L'INCLUSIVITÉ

L'IEDOM a le souci d'assurer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et un accord collectif relatif à cette égalité a été conclu. L'index égalité femmes s'établit à 88/100 en 2022, contre 84/100 pour l'année 2021.

Par ailleurs, il s'attache à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes. Il a ainsi employé en 2022, 20 personnes en contrat d'apprentissage et 6 personnes avec le statut de volontaire du service civique (VSC), et a accueilli 18 stagiaires. Il a également accueilli 2 collégiens pour un stage de découverte de l'entreprise et employé 4 travailleurs en situation de handicap.

Enfin, l'IEDOM effectue quelques opérations de mécénat et cède ainsi régulièrement les ordinateurs dont il n'a plus l'usage à des associations ou à des écoles, fédérant ainsi les équipes autour de projets porteurs de sens.

HORIZONS 2024, LE PLAN STRATÉGIQUE : LE BILAN À MI-PAROURS

Le plan stratégique Horizons 2024 a été formalisé en 2021.
Il est le résultat d'une démarche impliquant l'ensemble
des collaborateurs des agences et du siège.

Le plan s'articule autour de 5 objectifs :



Ces 5 objectifs ont été déclinés en 17 actions. 14 de ces actions sont communes à l'IEDOM et l'IEOM ; 3 actions sont spécifiques à l'IEOM. Chacune de ces actions est prise en charge par un binôme de responsables d'action, nommés au sein de chaque agence et du siège pour assurer une bonne synergie entre les équipes.

La revue des réalisations 2021 et 2022 comme le bilan à mi-parcours réalisé au quatrième trimestre 2022 le prouvent : l'avancement du plan stratégique est en bonne voie et respecte les calendriers définis.

Améliorer la performance des outils informatiques

La mise en œuvre des orientations définies dans le schéma directeur informatique, qui constitue l'un des enjeux importants du plan Horizons 2024, s'est poursuivie, malgré les difficultés liées aux délais de livraison de certains matériels informatiques. Sur le plan applicatif, plusieurs outils ou évolutions ont été mis en production.

Une attention particulière a été portée au développement des outils collaboratifs et à la digitalisation, avec par exemple le déploiement d'une solution de signature électronique en 2022.

Appréhender les évolutions dans le domaine fiduciaire

Dans le domaine de la monnaie fiduciaire, pour répondre à l'objectif d'apprécier l'évolution des comportements de paiement dans les Outre-mer, une enquête a été réalisée auprès de la population réunionnaise. Les résultats de cette enquête sont en cours d'analyse et donneront lieu à des publications au cours de l'année 2023.

Renforcer la participation au débat public

Les Instituts d'émission sont parties prenantes et associés au débat public sur le développement des Outre-mer. Pour la deuxième année consécutive, une lettre présentant la conjoncture des économies ultramarines et la vision des Instituts a été adressée au ministre de l'Outre-Mer. L'année 2022 a également été marquée par le lancement des travaux autour des modèles de gravité et des données alternatives.



Installation solaire sur la toiture de la cantine du lycée polyvalent à Saint-Martin @ Philippe Guistinati - Société Energy Solar SXM

Développer les actions EDUCFI

De nombreuses actions EDUCFI ont été conduites par l'IEDOM et l'IEOM en 2022, permettant de sensibiliser près de 6 000 personnes. La variété des actions continue de s'étendre, en s'appuyant sur le Service national universel (SNU), le passeport EDUCFI, le prix d'excellence économique ou encore le jeu Aventure entrepreneur. Pour amplifier ces actions, les Instituts d'émission développent de nombreux partenariats.



**6 000 personnes
ont été sensibilisées
aux actions EDUCFI
par les agences
IEDOM et IEOM**

S'inscrire dans une démarche RSE

Un Comité RSE a été créé en 2022.

Chaque agence de l'IEDOM a en outre défini une solution de valorisation des broyats de billets.

Les orientations gouvernementales relatives à la sobriété énergétique ont donné lieu à la mise en œuvre de consignes encadrant la température des bureaux. Un guide des bonnes pratiques a été rédigé et sera décliné dans chacune des agences, en tenant compte des spécificités locales.

Baromètre du plan d'entreprise Horizons 2024 à mi-parcours : une démarche collaborative

Fin 2022, une enquête a été menée auprès de l'ensemble des collaborateurs de l'IEDOM et de l'IEOM afin de recueillir la perception de chacun sur l'avancement du plan d'entreprise arrivé à mi-parcours. Cette enquête a été réalisée via un questionnaire en ligne.

Avec 215 réponses recueillies, le taux de participation a atteint un niveau satisfaisant de 64 %. Chacun était amené à se prononcer sur sa perception de l'état d'aboutissement de différents axes stratégiques : l'efficacité, l'influence, la modernisation de l'offre et la politique RH. Plus précisément, il s'agissait aussi, sur un ensemble de points détaillés, d'appréhender les améliorations ou les dégradations constatées depuis 2021, et de formuler des propositions d'actions prioritaires. Un volet spécifique était consacré à la politique RSE des Instituts.



Grâce à une large participation, l'enquête réalisée sur le plan d'entreprise a été riche d'enseignements. Elle a mis en avant de réelles avancées depuis 2021, par exemple en matière de digitalisation, d'amélioration des outils collaboratifs ou dans le renforcement de notre influence. Elle a également mis en lumière des points sur lesquels les attentes des collaborateurs étaient encore fortes, en matière de formation par exemple ou dans la performance de certains applicatifs métier. La restitution des résultats s'est faite lors de webinaires organisés avec chacune des agences et au siège, afin d'appréhender ensemble la poursuite de la mise en œuvre du plan stratégique des Instituts.

Marie Auriri,
responsable de la Cellule
stratégie et communication
au siège IEDOM-IEOM



Centrale biomasse-bagasse à Trinité en Martinique © Albioma



LES COMPTES ANNUELS DE L'IEDOM

Le rapport sur la situation patrimoniale et les résultats	86
Le bilan et le compte de résultat	96
L'annexe aux comptes annuels	98

LE RAPPORT SUR LA SITUATION PATRIMONIALE ET LES RÉSULTATS

Conformément à l'article L. 721-12 du Code monétaire et financier, les modalités de présentation et d'arrêté des comptes de l'IEDOM sont identiques à celles fixées pour la Banque de France. Le cadre juridique et financier ainsi que le détail des règles comptables et méthodes d'évaluation retenues par l'IEDOM figurent dans l'annexe aux comptes annuels (cf. chapitre 3).

1.1 LA SITUATION PATRIMONIALE

L'avance Banque de France, principale ressource de l'IEDOM, a progressé de 188 303 k€ en 2022. Le solde net des autres emplois/ressources a baissé de -4 602 k€ entre les deux fins d'exercice.

L'ensemble des mouvements traduit une augmentation des avoirs en euros de 183 779 k€ pour un total de 7 672 233 k€ en fin d'exercice.

REGROUPEMENT PAR PRINCIPAUX POSTES DU BILAN

	31/12/2022 (k€)	31/12/2021 (k€)	Variation 2022/2021	
			En montant (k€)	En %
Avance Banque de France	7 525 176	7 336 873	188 303	2,57 %
Avoirs en euros	-7 672 233	-7 488 455	-183 778	2,45 %
Opérations avec le Trésor public	1 181	1 104	77	6,97 %
Autres emplois/ressources	145 876	150 478	-4 602	-3,06 %

1.1.1 L'avance Banque de France

	31/12/2022 (k€)	31/12/2021 (k€)	Variation 2022/2021	
			En montant (k€)	En %
PASSIF				
Avance Banque de France	7 525 176	7 336 873	188 303	2,57 %

En application des dispositions de l'article L. 721-7 du Code monétaire et financier, l'Institut d'émission des départements d'Outre-mer est chargé « au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France », de mettre en circulation dans sa zone d'intervention les billets ayant cours légal et pouvoir libératoire en Métropole.

En contrepartie des billets en euros mis en circulation par l'IEDOM dans sa zone d'intervention, la Banque de France lui consent une avance gratuite. Le montant de l'avance correspond à une fraction de la circulation fiduciaire en France. Selon la convention signée le 31 décembre 2019 entre la Banque de France et

l'IEDOM, cette fraction est elle-même calculée sur la base d'un coefficient reflétant la part des départements et collectivités d'outre-mer constituant la zone d'intervention de l'IEDOM rapportée au total de la population et PIB de la France. Au titre de la révision quinquennale des clés de répartition au sein de l'Eurosystème, le coefficient retenu pour déterminer le montant de l'avance s'établit à 2,57 % depuis le 1^{er} janvier 2019.

Ce montant de l'avance fait l'objet d'un ajustement mensuel. Celui-ci résulte principalement de la variation des billets en euros comptabilisés dans les livres de la Banque de France, rapportée à la circulation totale des billets en euros émis par l'Eurosystème.

1.1.2 Les avoirs en euros

	31/12/2022	31/12/2021	Variation 2022/2021	
	(k€)	(k€)	En montant (k€)	En %
ACTIF				
Compte de réserve à la Banque de France	6 156 979	5 940 477	216 502	3,64 %
Compte de mises en pension à la Banque de France	0	1 691 459	-1 691 459	-100,00 %
Titres d'investissement	1 515 251	1 537 449	-22 198	-1,44 %
Autres disponibilités	3	4	-1	-25,00 %
PASSIF				
Mises en pension titres	0	1 680 935	-1 680 935	-100,00 %
SOLDE DES AVOIRS	7 672 233	7 488 455	183 779	2,45 %

L'IEDOM dépose la majorité de ses avoirs sur son compte principal ouvert dans les livres de la Banque de France, dit « compte de réserve ». Le compte de réserve porte rémunération depuis le 1^{er} janvier 2020.

L'IEDOM dispose également d'un portefeuille d'investissement, composé exclusivement de titres de la sphère publique française (obligations assimilables du Trésor – OAT et titres CADES) qui seront détenus sauf événement exceptionnel jusqu'à leur échéance. La gestion de ce portefeuille a été confiée à la Banque de France par convention du 5 août 2020, l'IEDOM s'inscrivant dans la politique d'investissement de sa maison mère.

La valeur nominale du portefeuille pour l'exercice 2022 est de 1 419,5 M€, pour une valeur comptable de 1 515 M€ au 31 décembre 2022. La valeur liquidative du portefeuille au 31 décembre 2022 est de 1 439,3 M€.

Le Comité Actif-Passif de la Banque de France, qui s'est tenu en avril 2022, a autorisé, au regard de la remontée des taux, le réinvestissement des tombées 2022 du portefeuille de l'IEDOM. Ainsi, les tombées de ligne de portefeuille d'avril (82,5 M€ en nominal) et d'octobre (55 M€ en nominal) ont été réinvesties le 13 septembre 2022 avec la réalisation de trois opérations d'achat

de titres OAT 10 ans (2 tranches de 50 M€ et 1 tranche de 37,5 M€), stabilisant le nominal du portefeuille à 1 419,5 M€. Il s'agit du premier investissement depuis le 25 octobre 2017, date à laquelle les titres n'étaient plus réinvestis au regard des taux du marché.

Corrélativement, suite à la remontée des taux au cours de l'année 2022, et en particulier à un taux de mise en pension redevenu positif, les opérations de prêt de titres ont été abandonnées à compter d'octobre 2022, puisqu'elles auraient généré un coût pour l'IEDOM.

Pour mémoire, de fin 2019 à octobre 2022, l'intégralité des lignes constituant le portefeuille d'investissement faisait l'objet de prêts sous la forme de mise en pension livrée. Le mécanisme de prêt de titres présentait un intérêt pour l'IEDOM tant que les taux étaient négatifs. Le retournement de situation de l'année 2022 met, à ce stade, un terme à ce dispositif. Le compte « mises en pension » présente donc un solde à zéro au 31 décembre 2022.

Les autres disponibilités recouvrent les caisses courantes dont le solde s'élève à 3 k€ au 31 décembre 2022, et qui enregistrent les mouvements quotidiens de trésorerie liés aux activités propres des agences de l'IEDOM.

VENTILATION DES TITRES D'INVESTISSEMENTS SUIVANT LEUR DURÉE RÉSIDUELLE EN VALEUR NOMINALE AU 31/12/2022 (EN K€)

< à 3 mois	3 mois – 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans
0	110 000	829 000	480 500

1.1.3 Les opérations avec le Trésor public

	31/12/2022	31/12/2021	Variation 2022/2021	
	(k€)	(k€)	En montant (k€)	En %
PASSIF				
Trésor public – ses émissions de pièces €	1 181	1 104	77	6,97 %
SOLDE DES OPÉRATIONS AVEC LE TRÉSOR PUBLIC	1 181	1 104	77	6,97 %

Le poste « Trésor public – ses émissions de pièces € » est représentatif du montant des émissions nettes de

pièces euros au mois de décembre 2022, montant qui a été versé au Trésor public en date du 4 janvier 2023.

1.1.4 Les autres emplois/ressources

L'évolution des autres emplois/ressources se traduit par une baisse des ressources nettes de 4 602 k€.

	31/12/2022	31/12/2021	Variation 2022/2021	
	(k€)	(k€)	En montant (k€)	En %
ACTIF				
Comptes de recouvrement	-50	0	-50	ns
Débiteurs divers	-13 193	-12 161	-1 032	8,49 %
Valeurs immobilisées	-49 339	-47 639	-1 700	3,57 %
SOUS-TOTAL ACTIF : EMPLOIS	-62 582	-59 801	-2 782	4,65 %
PASSIF				
Compte de recouvrement	0	47	-47	-100,00 %
Autres passifs	18 510	18 625	-115	-0,62 %
Provisions	24 596	27 605	-3 009	-10,90 %
Capital	33 540	33 540	0	0 %
Réserves	122 409	122 409	0	0 %
Report à nouveau	452	480	-28	-5,83 %
Résultat net de l'exercice	8 952	7 572	1 380	18,23 %
SOUS-TOTAL PASSIF : RESSOURCES	208 458	210 279	-1 820	-0,87 %
RESSOURCES NETTES	145 876	150 478	-4 602	-3,06 %

1.2 LES RÉSULTATS

Le résultat net de l'exercice 2022 s'établit à 8 952 k€, en augmentation de 1 380 k€ par rapport à 2021.

	31/12/2022	31/12/2021	Variation 2022/2021	
	(k€)	(k€)	En montant (k€)	En %
REVENU NET DES ACTIVITÉS DE L'IEDOM	61 791	62 765	-974	-1,55 %
1-1 Produits nets d'intérêts	52 899	53 858	-959	-1,78 %
1-2 Net des autres produits et charges	8 892	8 907	-15	-0,17 %
CHARGES D'EXPLOITATION	-52 277	-53 838	1 560	-2,90 %
2-1 Frais de personnel et charges assimilés	-31 940	-27 209	-4 731	17,39 %
2-2 Impôts et taxes	-613	-641	28	-4,34 %
2-3 Autres charges d'exploitation	-18 047	-19 345	1 298	-6,71 %
2-4 Dotations nettes aux amortissements et provisions sur immobilisations	-4 688	-4 462	-226	5,06 %
2-5 Autres dotations nettes aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables	3 010	-2 181	5 191	-237,98 %
RÉSULTAT ORDINAIRE AVANT IMPÔT	9 514	8 928	586	6,56 %
Résultat exceptionnel	101	5	96	ns
Impôt sur les sociétés & contribution additionnelle à l'IS au titre des montants distribués	-663	-1 361	698	-51,28 %
RÉSULTAT NET	8 952	7 572	1 380	18,23 %
Régularisation d'IS 2021	0	0	0	ns
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	8 952	7 572	1 380	18,23 %

1.2.1 L'affectation du résultat 2021

Le Conseil général du 11 mars 2022 a décidé de distribuer un dividende à la Banque de France, pour un montant de 7 600 k€ au titre du résultat de l'exercice 2021 après prélèvement sur le report

à nouveau de 28 k€. Le montant du dividende a fait l'objet d'un versement à la Banque de France en date du 30 mars 2022.

DISTRIBUTION DES DIVIDENDES SUR LES DERNIÈRES ANNÉES

En €	2018 (résultat 2017)	2019 (résultat 2018)	2020 (résultat 2019)	2021 (résultat 2020)	2022 (résultat 2021)
Dividendes versés à la Banque de France	0	0	3 000 000	1 700 000	7 600 000

1.2.2 Le revenu net des activités de l'IEDOM

Les produits nets d'intérêts comprennent les intérêts perçus par l'IEDOM au titre de la rémunération du compte de réserve, de son portefeuille de titres

d'investissement, ainsi que les autres intérêts et commissions perçus ou payés.

a) Les produits nets d'intérêts

	31/12/2022	31/12/2021	Variation 2022/2021	
	(k€)	(k€)	En montant (k€)	En %
PRODUITS D'INTÉRÊTS	52 927	53 884	-957	-1,78 %
Dont intérêts du compte de réserve à la BDF	18 897	14 227	4 671	32,82 %
Dont autres produits d'intérêts et commissions	55	45	10	22,22 %
Dont intérêts sur titres	24 959	29 098	-4 139	-14,22 %
Dont intérêts sur titres mis en pension	9 017	10 515	-1 499	-14,25 %
CHARGES D'INTÉRÊTS ET COMMISSIONS	-28	-26	-2	7,69 %
PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS	52 899	53 858	-959	-1,78 %

Au titre de l'exercice 2022, la **rémunération du compte de réserve** ouvert dans les livres de la Banque de France s'élève à 18 897 k€. Le taux de rémunération en 2022 est de 30 points de base.

Le **portefeuille de titres d'investissement** a produit 24 959 k€ de coupons échus et de coupons courus en 2022, nets des amortissements des surcotes et décotes (les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition coupons inclus, la différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle selon une méthode actuarielle). Le montant des coupons perçus est en baisse de -14,22 %.

Les frais de droits de garde se sont élevés à 27 k€ sur l'exercice 2022.

Les produits financiers dégagés sur les dernières opérations de prêts de titres, jusqu'en octobre 2022, s'élèvent à 9 017 k€.

Les **autres produits d'intérêts et commissions** regroupent pour l'essentiel les intérêts sur prêts au personnel. Ils s'établissent à 55 k€ en 2022.

Les **charges d'intérêts et commissions** sont constituées des commissions sur virements bancaires et des frais de tenue de compte.

b) Net des autres produits et charges

	31/12/2022	31/12/2021	Variation 2022/2021	
	(k€)	(k€)	En montant (k€)	En %
Produits divers d'exploitation	14 421	15 281	-861	-5,63 %
Charges d'exploitation bancaire	-5 529	-6 374	845	-13,26 %
NETS DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES	8 892	8 907	-15	-0,17 %

> Les produits divers d'exploitation

	31/12/2022	31/12/2021	Variation 2022/2021	
	(k€)	(k€)	En montant (k€)	En %
REFACTURATION DES SERVICES RENDUS	11 887	12 250	-363	-2,96 %
Dont refacturations au Trésor public	4 260	4 660	-400	-8,58 %
Dont autres refacturations	7 627	7 590	37	0,49 %
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	2 599	2 721	-122	-4,49 %
RÉSULTAT NET SUR CESSION DES IMMOBILISATIONS	-66	310	-376	-121,28 %
PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION	14 421	15 281	-861	-5,63 %

Les produits divers d'exploitation regroupent la refacturation des services rendus, le résultat net sur cessions d'immobilisations et les autres produits d'exploitation.

La refacturation des services rendus au Trésor public a généré, au titre du contrat de performance, un produit de 4 260 k€ en 2022 contre 4 660 k€ en 2021 (-8,58 %). Elle couvre notamment les charges liées à la mise en circulation des pièces métalliques,

à la tenue des fichiers des comptes outre-mer et aux activités de gestion des dossiers de surendettement en Outre-mer ainsi que diverses activités au titre de l'inclusion bancaire.

La variation du résultat net sur cession d'immobilisation est la conséquence de la plus-value générée sur l'exercice 2021 de 333 k€ liée à la vente de l'ancienne agence de Guyane.

Les autres refacturations des services rendus sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

	31/12/2022	31/12/2021	Variation 2022/2021	
	(k€)	(k€)	En montant (k€)	En %
IEOM	6 611	5 647	964	17,08 %
Services généraux du siège – exercice en cours	6 212	5 851	362	6,18 %
Autres refacturations et ajustements sur exercices antérieurs	362	-204	566	-277,05 %
Engagements sociaux (MAD)	37	0	37	ns
AFD PRESTATIONS DE SERVICES REFACTURÉES	846	1 811	-965	-53,30 %
Services généraux en agences	195	195	0	0 %
Autres refacturations et ajustements sur exercices antérieurs	0	0	0	0 %
Engagements sociaux et congés payés	129	1 612	-1 484	-92,03 %
Ajustement des produits à recevoir sur participation (ex-fonds de prévoyance non externalisé)	517	4	514	13 694,21 %
AUTRES REFACTURATIONS DE SERVICES	170	133	38	28,42 %
TOTAL DES AUTRES REFACTURATIONS	7 627	7 590	37	0,49 %

Le coût réel des prestations refacturées par l'IEDOM à l'IEOM au titre des services du siège en 2022 s'est élevé à 6 212 k€ pour un coût initialement estimé à 5 851 k€, ce qui se traduit en 2022 par un ajustement de 362 k€ au titre de l'exercice antérieur. Le montant des prestations, sur la base des premiers résultats de la comptabilité analytique, est évalué à 6 612 k€ pour l'exercice 2022.

La refacturation des engagements sociaux du personnel IEDOM mis à disposition de l'IEOM représente 37 k€ pour l'exercice 2022.

Les prestations refacturées à l'AFD sont essentiellement constituées de prestations facturées au titre de Saint-Pierre-et-Miquelon (195 k€), des engagements sociaux transférés à l'IEDOM (517 k€) et des congés payés des agents ayant transféré leur contrat en 2022 de l'AFD à l'IEDOM (129 k€).

Les autres refacturations de services correspondent principalement au remboursement de dépenses engagées par l'IEDOM dans le cadre de la refacturation d'un agent mis à la disposition de la Banque de France (165 k€).

Les autres produits d'exploitation s'établissent à 2 599 k€ au 31 décembre 2022 et sont détaillés ci-dessous :

	31/12/2022	31/12/2021	Variation 2022/2021	
	(k€)	(k€)	En montant (k€)	En %
Renseignements entreprises FIBEN	617	653	-36	-5,51 %
Transfert de charges	1 982	2 068	-86	-4,16 %
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	2 599	2 721	-122	-4,49 %

Dans le cadre de la convention du 11 avril 2003 entre l'IEDOM et la Banque de France, cette dernière rétrocède à l'IEDOM une part des recettes FIBEN correspondant aux consultations portant sur des entreprises domiennes. En 2022, la rétrocession s'est élevée à 617 k€.

Le transfert de charges s'explique essentiellement par la refacturation de charges du personnel IEDOM mis à la disposition des agences de l'IEDOM (1 886 k€ pour l'exercice 2022).

> Les charges d'exploitation bancaire

	31/12/2022	31/12/2021	Variation 2022/2021	
	(k€)	(k€)	En montant (k€)	En %
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	-5 529	-6 374	845	-13,26 %
dont charges sur prestations de services financiers	-4	-6	2	-30,32 %
dont autres charges d'exploitation bancaire	-5 524	-6 368	844	-13,25 %

Les charges d'exploitation bancaire regroupent les charges sur prestations de services financiers et les frais liés à la mise en circulation de la monnaie fiduciaire.

Les autres charges d'exploitation bancaire intègrent depuis le 1^{er} janvier 2019 des prestations de mise à disposition des billets neufs facturées par la Banque de France à l'IEDOM (4 535 k€ pour l'exercice 2022).

Les autres frais correspondent aux dépenses de transport et d'assurance relatives aux approvisionnements des agences en billets neufs expédiés par la Banque de France depuis la Métropole et, dans une moindre mesure, en pièces neuves fabriquées par la Monnaie de Paris et expédiées depuis l'usine de Pessac (Gironde).

Ces frais s'élèvent à 989 k€ pour l'exercice 2022 (contre 1 282 k€ pour l'exercice précédent).

1.2.3 Les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation s'établissent à 52 277 k€, en baisse de 1 560 k€ (-2,90 %) par rapport à 2021.

DÉTAIL DES DÉLAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS ET CLIENTS À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ÉCHU

Montants en €	Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 j	31 à 60 j	61 à 90 j	+ 91 j	Total	1 à 30 j	31 à 60 j	61 à 90 j	+ 91 j	Total
(A) Tranche de retard de paiement										
Nombre de factures	17	2	1	3	23	4	0	1	6	11
Montant total des factures (en €)	35 588	3 868	16 240	17 107	72 804	6 337	0	56 533	712	63 582
Pourcentage du montant des achats de l'exercice	0,070 %	0,008 %	0,032 %	0,034 %	0,14 %					
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice						0,04 %	-	0,390 %	0,00 %	0,44 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées										
Nombre de factures exclues			2					0		
Montant total des factures exclues			10 982					0		

a) Les frais de personnel et charges assimilées

	31/12/2022	31/12/2021	Variation 2022/2021	
	(k€)	(k€)	En montant (k€)	En %
FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILÉES	-27 950	-27 209	-741	2,72 %
dont frais de personnel IEDOM agences	-18 715	-19 625	910	-4,64 %
dont frais de personnel IEDOM Siège	-9 235	-7 584	-1 651	21,77 %
RÉGIME DE RETRAITE FDP	-3 990	0	-3 990	ns
	-31 940	-27 209	-4 731	17,39 %

Les charges de personnel concernent uniquement les personnels des agences et du siège de statut IEDOM ainsi que les personnels intérimaires et contractuels. Ce poste ne comprend pas les frais des personnels mis à disposition par l'AFD et par la Banque de France.

Sur l'exercice 2022, les charges de personnel IEDOM progressent de 2,72 % et s'établissent à 27 950 k€ (cf. détail point « c) Les autres charges d'exploitation » ci-après).

L'exercice 2022 marque la dernière vague de transferts des contrats de l'AFD vers le siège de l'IEDOM. Ces transferts expliquent l'évolution de l'effectif moyen des agents sous contrat IEDOM Siège qui est passé

de 36,45 en 2021 à 49,55 en 2022 (+13,10, soit +35,94 %). Ces transferts impactent non seulement des agents affectés au siège de l'IEDOM mais également des agents en mobilité dans le réseau des agences.

Ce mouvement explique la progression globale des effectifs temps plein (EATP) positionnés (+3,70 au total) et de l'effectif moyen sous statut IEDOM, siège et agences (+9,39). L'année 2022 est également marquée par un versement au régime de retraite FDP¹ de 3 990 k€ (compensé par une reprise en produit).

Au 31 décembre 2022, les effectifs temps plein (EATP) et les effectifs moyens relevant du statut IEDOM (siège et agences) sont présentés dans le tableau ci-après.

EFFECTIFS IEDOM POSITIONNÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022 EN EATP (SIÈGE ET AGENCES) PAR STATUT

Agences IEDOM	Personnel IEDOM local	Personnel IEDOM Siège affecté à l'IEDOM	Personnel IEDOM Siège mis à disposition de l'IEDOM ou BDF	Personnel VSC local en agences	Personnel VSC mis à la disposition de AFD	Total	Total
EATP	Effectif 31/12	Effectif 31/12	Effectif 31/12	Effectif 31/12	Effectif 31/12	Effectif 31/12/2022	Effectif 31/12/2021
Guadeloupe	31,00	4,00	-	1,00	-	36,00	36,00
Guyane	23,00	4,00	-	1,00	-	28,00	28,00
Martinique	30,00	2,00	-	1,00	-	33,00	34,00
Mayotte	14,00	1,00	-	1,00	-	16,00	17,00
La Réunion	49,00	2,00	-	1,00	-	52,00	52,50
Saint-Pierre-et-Miquelon	6,30	1,00	-	1,00	-	8,30	9,30
Siège	-	30,80	8,00	-	-	38,80	31,60
	153,30	44,80	8,00	6,00	-	212,10	208,40
			52,80				+3,70

(1) FDP : régime de retraite dénommé « Fonds de prévoyance » (cf. page 102).

EFFECTIFS MOYENS IEDOM EN 2022 EN EATP (SIÈGE ET AGENCES) PAR STATUT

Agences IEDOM	Personnel IEDOM local	Personnel IEDOM Siège affecté à l'IEDOM	Personnel IEDOM Siège mis à disposition de l'IEDOM ou BDF	Personnel VSC local en agences	Personnel VSC mis à la disposition de AFD	Total	Total
Annuel moyen	Effectif moyen	Effectif moyen	Effectif moyen	Effectif moyen	Effectif moyen	Effectif moyen 31/12/2022	Effectif moyen 31/12/2021
Guadeloupe	31,17	3,30	-	1,00	-	35,47	35,67
Guyane	24,17	3,42	-	0,83	-	28,41	26,42
Martinique	29,99	1,90	-	1,00	-	32,90	34,08
Mayotte	13,80	1,65	-	1,00	-	16,45	16,33
La Réunion	50,29	1,58	-	1,00	-	52,88	53,25
Saint-Pierre-et-Miquelon	6,30	1,00	-	1,08	0,78	9,17	9,22
Siège	-	28,61	8,08	-	-	36,70	27,62
	155,73	41,47	8,08	5,91	0,78	211,97	202,58
			49,55				+9,39

b) Les impôts et taxes

	31/12/2022 (k€)	31/12/2021 (k€)	Variation 2022/2021	
			En montant (k€)	En %
CET	-304	-339	35	-10,32 %
Plafonnement de la CET	172	163	9	5,52 %
Taxes foncières bureaux et logements	-360	-468	108	-23,16 %
Autres impôts et taxes	-121	3	-124	ns
IMPÔTS ET TAXES	-613	-641	28	-4,37 %

L'IEDOM bénéficie du plafonnement de la CET², conséquence de la sectorisation de ses activités (lucratives et non lucratives) ; les dégrèvements pour plafonnement viennent donc en déduction des impôts et taxes.

Les taxes foncières des bureaux s'élèvent à 325 k€ pour l'exercice 2022 (contre 425 k€ pour l'exercice 2021). Cette variation s'explique par la réception et la comptabilisation sur l'exercice 2021 de la taxe foncière de l'agence de la Martinique due au titre des années 2019 et 2020.

c) Les autres charges d'exploitation

	31/12/2022 (k€)	31/12/2021 (k€)	Variation 2022/2021	
			En montant (k€)	En %
PERSONNEL MIS À DISPOSITION	-6 173	-8 148	1 976	-24,25 %
dont personnel mis à disposition par l'AFD	-797	-3 453	2 656	-76,91 %
dont personnel mis à disposition par la BDF	-5 375	-4 695	-680	14,49 %

Ces charges concernent le personnel mis à disposition de l'IEDOM et refacturé par l'AFD et par la Banque de France. Les charges du personnel mis à disposition par l'AFD continuent à diminuer, à due proportion des effectifs.

Les charges du personnel mis à disposition par la Banque de France progressent de 680 k€ en 2022. La variation EATP est présentée dans les tableaux ci-après :

(2) Contribution économique territoriale.

EFFECTIFS IEDOM POSITIONNÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022 MIS À DISPOSITION PAR LEUR EMPLOYEUR

EATP	AFD mis à la disposition de l'IEDOM	BDF mis à la disposition de l'IEDOM	BDF mis à la disposition de l'IEDOM puis à l'IEOM	Total 31/12/2022	Total 31/12/2021
Guadeloupe	-	-	-	-	1,00
Guyane	-	-	-	-	1,00
Martinique	-	1,00	-	1,00	2,00
Mayotte	-	2,00	-	2,00	1,00
La Réunion	-	1,00	-	1,00	3,00
Saint-Pierre-et-Miquelon	-	-	-	-	-
Siège	1,00	35,40	-	36,40	43,90
Nouvelle-Calédonie	-	-	1,00	1,00	-
	1,00	39,40	1,00	41,40	51,90
POUR MÉMOIRE DONNÉES 2021	12,50	39,40	-	-	51,90
VARIATION 2022/2021	-11,50	-	+1,00	-10,50	

EFFECTIF MOYEN MIS À DISPOSITION PAR L'EMPLOYEUR

EATP	AFD mis à la disposition de l'IEDOM	BDF mis à la disposition de l'IEDOM	BDF mis à la disposition de l'IEDOM puis à l'IEOM	Total 31/12/2022	Total 31/12/2021
Guadeloupe	-	0,55	-	0,55	2,42
Guyane	0,50	-	-	0,50	1,00
Martinique	-	1,04	-	1,04	2,83
Mayotte	-	1,34	-	1,34	0,92
La Réunion	0,50	1,27	-	1,77	3,00
Saint-Pierre-et-Miquelon	-	-	-	-	-
Siège	3,00	34,73	-	37,73	47,39
Nouvelle-Calédonie	-	-	0,58	0,58	-
	4,00	38,93	0,58	43,51	57,56
POUR MÉMOIRE DONNÉES 2021	23,46	34,10	-	-	57,56
VARIATION 2022/2021	-19,46	4,83	-	-14,05	

> Les charges d'exploitation générale

Les charges d'exploitation générale s'établissent au 31/12/2022 à 11 874 k€, en augmentation de 677 k€ (+6,05 %) par rapport à l'exercice précédent.

	31/12/2022 (k€)	31/12/2021 (k€)	Variation 2022/2021	
			En montant (k€)	En %
Locations ³	-2 292	-2 612	320	-12,25 %
Transports et déplacements	-764	-469	-295	62,90 %
Énergies, petit équipement	-763	-987	225	-22,70 %
Assurances	-130	-120	-10	8,33 %
Maintenances	-1 542	-1 234	-308	24,97 %
Entretiens & réparations	-399	-427	28	-6,55 %
Prestations de services ⁴	-4 941	-4 251	-690	16,22 %
Frais de poste et télécommunications	-853	-872	19	-2,19 %
Autres services extérieurs	-191	-225	33	-15,11 %
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION GÉNÉRALE	-11 874	-11 197	-677	6,05 %

(3) La baisse du poste « locations » s'explique notamment par une baisse des redevances informatiques (293 k€).

(4) Le montant des honoraires des commissaires aux comptes, au titre de l'audit des comptes annuels de l'exercice 2022, s'élève à 69 k€ HT.

d) Les dotations nettes aux amortissements et provisions sur immobilisations

	31/12/2022	31/12/2021	Variation 2022/2021	
	(k€)	(k€)	En montant (k€)	En %
Guadeloupe	-769	-738	-31	4,20 %
Guyane	-1 097	-1 189	92	-7,74 %
Martinique	-668	-655	-13	1,98 %
Mayotte	-240	-222	-18	8,11 %
La Réunion	-348	-348	0	0 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	-468	-459	-9	1,96 %
Paris	-1 098	-851	-247	29,02 %
DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	-4 688	-4 462	-226	5,06 %

Le détail figure au paragraphe 3.3.1 – poste « A6 – Valeurs immobilisées nettes ».

e) Les autres dotations nettes aux provisions et les pertes sur créances irrécouvrables

	31/12/2022	31/12/2021
	(k€)	(k€)
Provisions pour risques et charges	2 988	-2 208
Provisions réglementées	22	27
AUTRES DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS	3 010	-2 181

> Les provisions pour risques et charges

Les reprises des provisions pour risques et charges de l'exercice 2022 s'élèvent à 2 988 k€ et s'expliquent par :

- 1/ une reprise nette 2022 de 3 229 k€ au titre des engagements sociaux 2022 comprenant essentiellement la reprise de 3 990 k€ suite au versement réalisé auprès d'ARIAL CNP ;
- 2/ une dotation nette 2022 sur litiges de 288 k€ ;
- 3/ une reprise de 47 k€ au titre d'indemnité de départ à la retraite pour l'IEDOM Mayotte.

Le taux d'actualisation des engagements sociaux de retraite a été porté à 3,40 % en 2022 (contre 0,00 % l'année dernière) et celui pour les autres engagements a été porté à 3,70 % en 2022 (contre 0,85 % l'année dernière).

Pour mémoire, l'IEDOM respecte la recommandation ANC du 7 novembre 2013 qui prévoit l'utilisation de taux de marché fondé sur les obligations d'entreprises de première catégorie de la zone euro en fonction de la durée du portefeuille.

> Les provisions réglementées

Les dotations nettes de provisions pour amortissements dérogatoires, liées à l'impact du traitement des immobilisations par composants des biens acquis avant le 1^{er} janvier 2005, s'élèvent à 22 k€ pour l'exercice 2022. Ce poste représente l'ajustement d'amortissement résultant de l'application des normes fiscales qui n'ont pas été modifiées.

1.2.4 Le résultat exceptionnel

	31/12/2022	31/12/2021	Variation 2022/2021	
	(k€)	(k€)	En montant (k€)	En %
Résultat exceptionnel	101	5	96	ns

Le détail figure au paragraphe 3.3.3 – poste « R3 – Résultat exceptionnel ».

LE BILAN ET LE COMPTE DE RÉSULTAT

2.1 LE BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2022

ACTIF (en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
A1 Banque centrale	6 156 979	7 631 936
A2 Autres disponibilités	3	4
A3 Comptes de recouvrement	50	0
A4 Autres actifs	13 193	12 161
A5 Autres actifs – Titres d'investissement	1 515 251	1 537 449
A6 Valeurs immobilisées nettes	49 339	47 639
TOTALACTIF	7 734 815	9 229 190

PASSIF (en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
P1 Avance de la Banque de France	7 525 176	7 336 873
P2 Trésor public – Émissions de pièces	1 181	1 104
P3 Comptes de recouvrement	0	47
P4 Autres passifs	18 510	1 699 560
P5 Provisions	24 596	27 605
P6 Capital	33 540	33 540
P7 Réserve	20 124	20 124
P8 Autres réserves	102 285	102 285
P9 Report à nouveau	452	480
P10 Résultat net de l'exercice	8 952	7 572
TOTAL PASSIF	7 734 815	9 229 190

2.2 LE COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2022

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
R1 REVENU NET DES ACTIVITÉS DE L'IEDOM	61 791	62 765
1-1 Produits nets d'intérêts	52 899	53 858
Intérêts et produits assimilés	18 924	14 245
Intérêts sur titres	33 975	39 613
1-2 Net des autres produits et charges	8 892	8 907
Produit divers d'exploitation	14 421	15 281
Charges d'exploitation bancaire	-5 529	-6 374
R2 CHARGES D'EXPLOITATION	-52 277	-53 838
2-1 Frais de personnel et charges assimilées	-31 940	-27 209
Personnel IEDOM	-27 950	-27 209
Régime de retraite dénommé FDP	-3 990	0
2-2 Impôts et taxes	-613	-641
2-3 Autres charges d'exploitation	-18 047	-19 345
Personnel mis à disposition	-6 173	-8 148
Charges d'exploitation générale	-11 874	-11 197
2-4 Dotations nettes aux amortissements et provisions sur immobilisations	-4 688	-4 462
2-5 Autres dotations nettes aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables	3 010	-2 181
RÉSULTAT ORDINAIRE AVANT IMPÔT	9 514	8 928
R3 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	101	5
R4 IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS & CONTRIBUTION ADDITIONNELLE À L'IS SUR MONTANTS DISTRIBUÉS	-663	-1 361
RÉSULTAT NET	8 952	7 572
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	8 952	7 572

L'ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

3.1 LE CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER

Le statut et les missions de l'IEDOM sont définis dans le livre VII du Code monétaire et financier relatif au régime de l'outre-mer (articles L. 721-7 à L. 721-16 et R. 721-3 à R. 721-11).

L'IEDOM est une société par actions simplifiée dont le capital est détenu intégralement par la Banque de France, en application de l'article L. 721-7 du Code monétaire et financier.

Il accomplit, dans les départements d'outre-mer, dans les collectivités territoriales de Saint-Pierre-et-Miquelon⁵, de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France, les missions fondamentales que la Banque de France exerce au titre de sa participation au Système européen de banques centrales.

S'agissant du cadre financier et comptable, l'article L. 721-12 du Code monétaire et financier dispose que les modalités de présentation et d'arrêté des comptes de l'IEDOM sont identiques à celles fixées pour la Banque de France en application de l'article L. 144-4 du Code monétaire et financier.

Enfin, l'article 7 de l'ordonnance n° 59-74 du 7 janvier 1959, modifiée par l'ordonnance n° 2000-347 du 19 avril 2000⁶, prévoit que l'Institut verse à la Banque de France le solde de ses bénéfices nets après constitution des réserves et que les pertes éventuelles de l'IEDOM sont supportées par la Banque de France.

La période de l'exercice comptable de l'IEDOM s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre.

3.1.1 La mise en œuvre des missions du Système européen de banques centrales

L'IEDOM est chargé de mettre en circulation, dans sa zone d'intervention, les billets ayant cours légal et pouvoir libératoire en Métropole.

La Banque de France constitue en dépôt dans les agences de l'IEDOM une réserve de billets placée sous la responsabilité exclusive de ce dernier.

L'IEDOM veille à la qualité de la circulation fiduciaire dans sa zone d'intervention. Ses agences réalisent les opérations de guichet destinées aux professionnels du secteur bancaire comme au grand public.

3.1.2 Les relations avec l'État

En application des dispositions de l'article L. 721-8 du Code monétaire et financier, l'IEDOM peut être chargé par l'État de missions d'intérêt général. Des conventions précisent alors la nature de ces prestations et les conditions de leur rémunération. Ainsi, le contrat d'objectifs et de performance signé le 5 mai 2022 entre l'État et l'IEDOM liste les services rendus et la rémunération correspondante.

Les conventions annexées à ce contrat décrivent en détail les services rendus.

a) La mise en circulation des pièces

La mise en circulation des pièces métalliques est une mission expressément confiée à l'IEDOM par l'article L. 721-8 du Code monétaire et financier. Une convention entre l'État et l'IEDOM relative à la mise en circulation des monnaies métalliques, signée le 12 décembre 2013, définit les modalités de mise en œuvre de cette mission.

b) Les autres missions confiées par l'État

L'IEDOM assure également pour le compte de l'État, dans sa zone d'intervention, un certain nombre de missions, notamment le traitement du surendettement ainsi que les missions effectuées en liaison avec la Banque de France pour la gestion des fichiers relatifs aux particuliers (fichier des comptes d'outre-mer, fichier central des chèques et fichier national des incidents de remboursement des crédits). Ces missions font également l'objet de conventions particulières se référant au contrat de performance signé entre l'État et l'IEDOM.

(5) Conformément à l'article 3 de la décision du Conseil de l'Union européenne du 31 décembre 1998 concernant Saint-Pierre-et-Miquelon et Mayotte.

(6) Cet article est le seul de l'ordonnance de 1959 relatif aux statuts de l'IEDOM à ne pas avoir été abrogé ni codifié par l'ordonnance instituant le Code monétaire et financier.

3.1.3 Les autres activités

Dans le cadre de dispositions légales, réglementaires et conventionnelles, l'IEDOM réalise un certain nombre de missions de service public ou d'intérêt général (observatoire économique et financier, cotation des entreprises, suivi de l'activité bancaire, études économiques et monétaires...).

3.1.4 Les faits marquants de l'exercice

a) Remontée des taux d'intérêt directeur

L'année 2022 a été marquée par une remontée des taux d'intérêt très rapide, qui a conduit l'IEDOM à revoir sa politique de placement de trésorerie.

Le mécanisme de prêts de titres contre espèces sous la forme de mises en pension livrée, appelé REPO, et mis en place au 1^{er} janvier 2019, a été abandonné en octobre 2022, les taux d'intérêt positifs ne permettant plus la génération de produits financiers.

Corrélativement à la remontée des taux, l'IEDOM, en lien avec la Banque de France, a procédé dès septembre 2022 au réinvestissement des titres de son portefeuille d'OAT arrivant à échéance en 2022 (soit 137,5 millions d'euros). Une stratégie de réinvestissement plus globale est envisagée pour 2023 en fonction des conditions du marché.

b) Versement sur le régime de retraite dénommé « fonds de prévoyance » de l'IEDOM détenu par ARIAL CNP ASSURANCES

Le régime de retraite dénommé « fonds de prévoyance » est un régime de retraite supplémentaire en faveur des agents non soumis à mobilité de Guadeloupe, Martinique et Saint-Pierre-et-Miquelon et qui existait jusqu'en 2005. Ce régime de retraite est partiellement couvert par un contrat d'assurance souscrit auprès de la compagnie ARIAL CNP. Les engagements non couverts font ainsi l'objet d'une provision en fin d'exercice.

La situation des fonds collectifs du régime de retraite dénommé « fonds de prévoyance » de l'IEDOM et les projections des hypothèses actuarielles de 2022 ont conduit l'IEDOM à verser 3 990 k€ à ARIAL CNP afin de couvrir les prestations. Cette opération, sans impact sur le résultat, s'est traduite dans les comptes de l'IEDOM par un transfert de la ligne « actifs du fonds de prévoyance » et par la reprise de la ligne « provisions pour engagement retraite ».

3.1.5 Les événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun événement significatif, qui serait postérieur à la date du 31 décembre 2022 et qui n'aurait pas été pris en considération pour l'établissement des comptes, n'est intervenu.

3.2 LE CADRE COMPTABLE ET LES MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les modalités de présentation et d'arrêté des comptes de l'IEDOM sont identiques à celles fixées pour la Banque de France. L'IEDOM applique, depuis 2006, les règles comptables fixées par le Comité de la réglementation comptable à toutes ses opérations. Ces comptes sont présentés en milliers d'euros.

Le portefeuille de titres d'investissements de l'IEDOM est principalement composé de titres français dont l'intention est de les conserver jusqu'à l'échéance. Ces titres sont comptabilisés au coût amorti.

3.2.1 Les missions du Système européen de banques centrales

a) Avance de la Banque de France (P1)

Depuis le 1^{er} février 2003, le montant de l'avance Banque de France est ajusté mensuellement, afin de correspondre à une fraction du montant des billets en euros comptabilisés dans les livres de la Banque de France, majoré à compter du 1^{er} janvier 2008 du montant compensatoire devenu débiteur, déterminé conformément à l'article 4 de décision 2001-16⁷ de la Banque centrale européenne.

Le coefficient retenu pour la fraction du montant des billets en euros est égal à la somme de :

- 50 % de la part des départements d'outre-mer, de Saint-Martin, de Saint-Barthélemy et de Saint-Pierre-et-Miquelon dans la population de la France ;
- 50 % de la part des départements d'outre-mer, de Saint-Martin, de Saint-Barthélemy et de Saint-Pierre-et-Miquelon dans le PIB de la France.

Le coefficient est révisé tous les cinq ans depuis le 1^{er} janvier 2014. Il a ainsi été porté de 2,44 % à 2,56 % et s'établit au 1^{er} janvier 2019 à 2,57 %, date de la dernière révision quinquennale des clés de répartition au sein de l'Eurosystème.

(7) La décision 2001-16 a été modifiée par la décision 2006-7 de la Banque centrale européenne.

b) Comptes ouverts à la Banque de France (A1)

> Compte ouvert dans les livres de la Banque de France (dit « compte de réserve »)

Il s'agit du compte principal de l'IEDOM ouvert dans les livres de la Banque de France sur lequel l'IEDOM détient ses avoirs financiers de court terme.

Ce compte de réserve est porteur d'intérêts calculés en application de la convention de tenue de compte signée entre la Banque de France et l'IEDOM en date du 24 juin 2020. Le montant des intérêts est comptabilisé mensuellement.

> Autres comptes ouverts dans les livres de la Banque de France

Ces comptes, ouverts en 2009 pour chacune des agences et en 2013 pour le siège, enregistrent les mouvements quotidiens de trésorerie liés aux activités de gestion courante de l'IEDOM. Ils sont nivelés automatiquement en fin de journée sur le compte de réserve.

> Compte-titres ouvert dans les livres de la Banque de France

Suite à la convention signée le 22 juillet 2010 remplacée par la convention du 5 août 2020 entre la Banque de France et l'IEDOM appelée « convention de mandat pour la constitution et la gestion d'un portefeuille d'investissement », un compte-titres est ouvert dans les livres de la Banque de France.

Les titres d'investissement à intérêts post-comptés, les amortissements des surcotes et décotes, ainsi que les intérêts courus apparaissent à l'actif du bilan.

> Compte pour liquidités de prêts de titres (REPO) ouvert dans les livres de la Banque de France

Ce compte, ouvert au cours de l'exercice 2020, n'est utilisé que pour comptabiliser les liquidités générées par les prêts de titres. En effet, lorsque l'IEDOM prête ses titres, il reçoit en contrepartie des liquidités, qu'il place sur ce compte dédié. À l'inverse, lorsque l'IEDOM récupère ses titres et doit donc restituer une partie des liquidités, les fonds sont prélevés sur ce compte.

Ce compte n'est pas nivelé automatiquement et ne porte pas d'intérêts. Les intérêts des opérations de REPO sont reversés périodiquement sur le compte de réserve.

c) La facturation de la prestation de service BDF relative aux billets en euros

Depuis l'exercice 2019, les prestations de mise à disposition des billets neufs sont facturées après chaque expédition par la Banque de France à l'IEDOM au titre de la participation de l'Institut aux charges d'émission des billets. Le montant est valorisé sur la base des prix des billets fixés par la Banque centrale européenne. Les modalités de cette prestation sont définies dans la convention signée le 31 décembre 2019 fixant les relations entre la Banque de France et l'IEDOM.

3.2.2 Les relations avec le Trésor public

a) Trésor public - émissions de pièces (P2)

L'IEDOM assure pour le compte du Trésor public la gestion, la mise en circulation et le recyclage des pièces métalliques dans les départements d'outre-mer, à Saint-Pierre-et-Miquelon, à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin.

Une convention signée entre le Trésor public et l'IEDOM régit la mise en circulation des monnaies métalliques par l'IEDOM (cf. Le cadre juridique et financier, paragraphe 3-1-2 « Les relations avec l'État »).

Ce texte prévoit notamment (article 5) le paiement par l'Institut au Trésor public du montant des pièces métalliques mises en circulation aux guichets de l'IEDOM et le remboursement par le Trésor public à l'IEDOM des pièces reçues (prise en compte des flux de monnaies aux guichets de l'IEDOM appelés « émissions nettes »).

3.2.3 Les autres activités

a) Règles d'évaluation des valeurs immobilisées (A6)

Les immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Les dotations aux amortissements sont calculées suivant le mode linéaire.

Dans le cadre de la mise en place des nouvelles normes relatives à la comptabilisation des immobilisations, l'Institut d'émission a retenu une approche prospective qui est appliquée depuis le 1^{er} janvier 2005 sur la base de la valeur nette comptable au 31 décembre 2004.

Les durées suivantes sont retenues pour chaque catégorie de composants :

- les structures d'immeubles : 50 ans ;
- les agencements extérieurs et les réseaux : de 20 à 33 ans ;
- les agencements et aménagements intérieurs : de 10 à 20 ans ;
- les éléments de mobilier : de 8 à 12 ans ;
- les matériels informatiques : de 3 à 5 ans ;
- les autres matériels : de 4 à 15 ans ;
- les véhicules : 5 ans ;
- les logiciels : de 2 à 6 ans.

b) Les comptes de recouvrement

> Comptes de recouvrement actif (A3)

Ces comptes regroupent les opérations de trésorerie d'exploitation courante en attente d'imputation.

> Comptes de recouvrement passif (P3)

Ces comptes regroupent les opérations de trésorerie d'exploitation courante en attente d'imputation.

c) Règles d'évaluation des provisions (P5)

> Provisions réglementées - Amortissements dérogatoires : traitement des immobilisations par composants

Dans le cadre de la mise en place au 1^{er} janvier 2005 des nouvelles règles relatives à la comptabilisation des immobilisations par composants⁸, l'Institut d'émission comptabilise un amortissement dérogatoire destiné à conserver la durée fiscale des biens acquis au 31 décembre 2004.

Les dotations et reprises d'amortissements dérogatoires sont calculées par différence entre le taux linéaire appliqué jusqu'au 31 décembre 2004 et le taux linéaire applicable depuis le 1^{er} janvier 2005 (détaillés au paragraphe 3.2.3.a. rubrique « Immobilisations incorporelles et corporelles ») :

- les structures d'immeubles : 20 ans ;
- les agencements extérieurs et les réseaux : de 10 à 20 ans ;
- les agencements et aménagements intérieurs : de 5 à 10 ans ;
- les éléments de mobilier : de 2 à 10 ans ;
- les matériels informatiques : de 3 à 5 ans ;
- les autres matériels : de 2 à 10 ans ;
- les véhicules : 4 ans ;
- les logiciels : de 1 à 5 ans.

> Provisions pour charges - Engagements sociaux du personnel de l'IEDOM

Depuis le 31 décembre 2000, les passifs sociaux suivants donnent lieu à constitution de provisions pour l'ensemble du personnel à statut IEDOM :

- indemnités de fin de carrière (pour les actifs au départ en retraite) ;
- médailles du travail (pour les actifs au cours de leur carrière à l'IEDOM) ;
- mutuelle frais de santé (pour les actifs en prévision de leur phase de retraite et pour les retraités) ;
- congés de solidarité (dispositif de préretraite susceptible de concerner un nombre limité de collaborateurs) ;
- régimes de retraite (régime de retraite de l'AFD et de l'IEDOM, fonds de prévoyance).

Le montant des engagements sociaux a été calculé par un actuaire conseil externe à l'IEDOM conformément aux standards actuariels (selon la méthode des unités de crédit projetées) intégrant l'ensemble des agents actifs, des retraités et des ayants droit. Le montant des engagements pour les agents actifs a été déterminé à l'aide d'une méthode prospective avec salaires de fin de carrière.

À compter de l'exercice 2014, l'IEDOM a adopté la recommandation ANC 2013-02 et a changé ses modalités de comptabilisation des écarts actuariels en passant à la méthode du corridor. Celle-ci permet de limiter la volatilité du résultat social en évitant de comptabiliser une partie des écarts actuariels. Ainsi, les écarts actuariels inférieurs à 10 % de l'engagement ne sont pas comptabilisés, et ceux supérieurs à 10 % sont étalés sur la durée résiduelle d'activité depuis l'exercice 2015. Pour l'exercice 2022, le montant des écarts actuariels non reconnus s'élève à -4,7 M€.

(8) Définies par les règlements 2002-10 du 12 décembre 2002 et 2004-06 du 23 novembre 2004.

Les régimes de retraite

Le dispositif de retraite de l'IEDOM se compose de quatre éléments :

Les *dispositifs légaux et obligatoires* : régime général obligatoire de la Sécurité sociale (CNAVTS), ainsi que les régimes complémentaires ARRCO (et AGIRC pour les cadres).

Le *régime de retraite du fonds de prévoyance* (FDP) est un régime de retraite supplémentaire en faveur des agents non soumis à mobilité (NSAM) de Guadeloupe, Martinique et Saint-Pierre-et-Miquelon (en poste dans les agences IEDOM ou AFD). Le régime est fermé et cristallisé depuis 2005. Il n'ouvre pas de droits nouveaux. Ce régime de retraite est partiellement couvert par un contrat d'assurance souscrit auprès de la compagnie ARIAL Assurance. Les engagements non couverts au 31 décembre 2022 font ainsi l'objet d'une provision dans les comptes de l'IEDOM en fin d'exercice (la « dette » actuarielle est de 5,9 M€ au 31 décembre 2022, la valeur du contrat d'assurance est de 6,1 M€ à la même date). L'évolution de ces engagements non couverts résulte principalement de l'évolution du taux d'actualisation et du comportement en matière de choix d'âge de départ à la retraite.

Le *régime de retraite de l'AFD et de l'IEDOM* est issu de la transformation de la Caisse de retraite AFD-IEDOM en institution de gestion de retraite supplémentaire (IGRS), transformation réalisée par accords collectifs du 14 novembre 2008. L'AFD et l'IEDOM ont souscrit fin 2008 des contrats d'assurance auprès de CNP Assurances pour couvrir les engagements du régime de retraite et une prime globale de 285 M€ a été versée à CNP Assurances. Une provision pour engagements de retraite est enfin constituée dans les comptes de l'IEDOM à fin 2022 (la « dette » actuarielle est de 0,5 M€ au 31 décembre 2022, la valeur du contrat d'assurance est de 1,05 M€ à cette même date). Le système est également fermé. Les agents bénéficiaires du régime transitoire continuent d'acquérir de nouveaux droits à retraite. Le personnel non soumis à mobilité de Mayotte ne relève pas de ce régime.

Le *nouveau régime* « à cotisations définies » a été mis en place depuis le 1^{er} janvier 2009. Les charges constatées afférentes à un exercice sont versées annuellement à CNP Assurances et l'employeur n'est pas redevable d'engagement ultérieur (au-delà du versement de la cotisation versée).

Les hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles retenues dans les évaluations à fin 2022 sont résumées ci-dessous :

- taux de progression des salaires : 5,35 % en 2022 (contre 1,80 % en 2021) ;
- taux d'actualisation : 3,70 % pour les engagements sociaux et 3,40 % pour les engagements de retraite en 2022 ;
- âge de départ à la retraite : 63 ans en 2022 ;
- tables de mortalité : TGH05/TGF05.

d) Les réserves

> Réserve (P7)

La dotation annuelle à la réserve est fixée à 15 % du bénéfice net à concurrence d'un plafond égal à 50 % de la dotation en capital.

La réserve est à son niveau maximal de 16 770 k€ depuis la décision prise par le conseil de surveillance lors de sa réunion du 10 mars 2003.

> Autres réserves (P8)

La réserve pour risques généraux permet de faire face à des risques imprévisibles ou à des sinistres pour lesquels l'IEDOM est son propre assureur.

S'agissant de la réserve pour investissement et en application des articles L. 721-12 et L. 144-4 du Code monétaire et financier, l'IEDOM applique la règle définie pour la Banque de France par l'article R. 144-2 du même Code qui dispose que les dépenses d'investissement ne peuvent être financées que par des réserves préalablement constituées.

La réserve pour investissements est à comparer au montant de la valeur nette des immobilisations à la clôture de l'exercice, augmenté du montant des programmes d'investissement des exercices futurs approuvés par le Conseil général.

3.3 LES INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN, DU COMPTE DE RÉSULTAT ET DU HORS-BILAN

3.3.1 Actif (en milliers d'euros)

A1 - BANQUE CENTRALE

	31/12/2022	31/12/2021
Banque de France – Comptes courants	6 156 979	5 940 477
Banque de France – Comptes mises en pension ⁽⁹⁾	0	1 691 459
	6 156 979	7 631 936

(9) Le compte de mises en pension présente un solde nul suite à l'arrêt du mécanisme de prêt de titres en octobre 2022.

A2 - AUTRES DISPONIBILITÉS

	31/12/2022	31/12/2021
Caisses courantes	3	4
	3	4

A3 - COMPTES DE RECOUVREMENT

	31/12/2022	31/12/2021
Transferts à imputer à divers	50	0
	50	0

A4 - AUTRES ACTIFS : DÉBITEURS DIVERS

	31/12/2022	31/12/2021
PRÊTS AU PERSONNEL⁽¹⁰⁾	6 679	5 663
ÉTAT, IMPÔTS ET TAXES	794	163
dont excédent d'IS versé	620	0
dont plafonnement de la CET ⁽¹¹⁾	172	163
dont divers	2	0
PRODUITS À RECEVOIR	1 177	663
dont État	0	0
dont AFD ⁽¹²⁾	522	0
dont IEOM	37	0
dont divers ⁽¹³⁾	618	663
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	484	693
AUTRES DÉBITEURS DIVERS	4 060	4 980
dont créances sur l'AFD	57	1 420
dont créances IEOM	3 585	3 374
dont autres débiteurs divers	418	185
	13 193	12 161

(10) La variation de 1 016 k€ s'explique essentiellement par le rachat de prêts du personnel mis à disposition par l'AFD ayant opté pour le contrat IEDOM.

(11) Au 31 décembre 2022, le complément de plafonnement de la Contribution économique territoriale sur la valeur ajoutée au titre l'exercice 2022 est de 172 k€.

(12) Ce poste est représentatif du transfert des engagements sociaux du personnel AFD ayant pris le contrat IEDOM Siège en 2022 (517 k€).

(13) Ce poste correspond à la rétrocession d'une part des recettes FIBEN à l'IEDOM.

A5 – AUTRES ACTIFS : TITRES D'INVESTISSEMENT

	31/12/2022	31/12/2021
Titres d'investissement	1 515 251	1 537 449
	1 515 251	1 537 449

Le montant comptabilisé au titre du portefeuille d'investissement se décompose de la manière suivante :

- titres d'investissement à intérêts post-comptés pour 1 625 807 k€ ;
- amortissements des surcotes et décotes sur titres d'investissement post-comptés pour -126 553 k€ ;
- intérêts courus sur titres d'investissement post-comptés pour 15 997 k€.

Au 9 septembre 2022 et conformément à l'autorisation du Comité Actif-Passif de la Banque de France, l'IEDOM a réinvesti les tombées 2022 de son portefeuille pour 137 500 k€ de nominal en titres d'OAT à 10 ans. La variation de titres d'investissement (-15 650 k€) correspond à l'amortissement de la décote.

A6 – VALEURS IMMOBILISÉES NETTES

	31/12/2021	Augmentations	Diminutions	31/12/2022
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 897	863	2 502	7 258
Amortissements	7 358	747	2 500	5 606
Net	1 538			1 652
AVANCES ET ACOMPTE SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	189	604	174	620
TERRAINS ET AMÉNAGEMENTS DES TERRAINS	9 501	100	6	9 595
Amortissements	2 872	243	1	3 114
Net	6 629			6 481
CONSTRUCTIONS & AMÉNAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS	66 174	1 045	139	67 080
Amortissements	34 378	1 911	123	36 166
Net	31 796			30 914
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	22 582	1 765	1 926	22 422
Amortissements	17 176	1 787	1 865	17 097
Net	5 407			5 325
AVANCES ET ACOMPTE SUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 080	3 691	1 424	4 347
TOTAL DES VALEURS IMMOBILISÉES NETTES	47 639	3 380	1 682	49 339

3.3.2 Passif (en milliers d'euros)

P1 – AVANCE DE LA BANQUE DE FRANCE

	31/12/2022	31/12/2021
Avance Banque de France	7 525 176	7 336 873
	7 525 176	7 336 873

Ce poste représente le montant de l'avance consentie par la Banque de France à l'IEDOM correspondant à une fraction du montant des billets euros mis en circulation dans sa zone d'intervention.

P2 – TRÉSOR PUBLIC – ÉMISSION DE PIÈCES

	31/12/2022	31/12/2021
Trésor public – ses émissions de pièces	1 181	1 104
	1 181	1 104

Ce poste est représentatif des émissions nettes de pièces euros du mois de décembre.

P3 - COMPTES DE RECOUVREMENT

	31/12/2022	31/12/2021
Transfert à imputer à divers	0	47
	0	47

P4 - AUTRES PASSIFS

	31/12/2022	31/12/2021
Dettes fournisseurs et comptes rattachés ¹⁴	11 382	10 331
Dettes relatives au personnel	3 562	3 903
Organismes sociaux	2 898	2 655
État & autres collectivités	657	1 728
dont impôt sur les sociétés	0	1 225
dont impôts divers	657	503
Dette relative aux mises en pension ¹⁵	0	1 680 935
Divers	11	8
	18 510	1 699 560

(14) Les dettes fournisseurs comprennent 10 589 k€ de factures non parvenues contre 9 313 k€ en 2021. Parmi celles-ci figure essentiellement la Banque de France pour 5 236 k€, l'AFD pour 355 k€ et divers prestataires informatiques et transporteurs pour 2 061 k€.

(15) Ce montant était la contrepartie des fonds reçus lors des opérations de mises en pension et comptabilisés dans le poste A1 Banque de France - compte courant. Ces opérations ont été arrêtées en octobre 2022 compte tenu des conditions de marchés, ceci explique le montant nul de ces dettes.

P5 - PROVISIONS

	31/12/2021	Dotations	Reprises	31/12/2022
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	166	0	22	145
AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES	166	0	22	145
Traitement des immobilisations par composants ¹⁶	166	0	22	145
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES¹⁷	27 439	1 456	4 444	24 451
PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS SOCIAUX	26 779	774	4 051	23 502
Indemnités de fin de carrière	2 838	2	48	2 793
Médailles du travail	569	0	13	557
Mutuelle santé ¹⁸	18 474	239	0	18 712
Engagements de retraites du FDP ¹⁹	5 408	469	3 990	1 887
Engagements de retraites IGRS AFD-IEDOM ²⁰	-511	64	0	-466
PROVISIONS POUR LITIGES²¹	660	682	393	949
TOTAL DES PROVISIONS	27 605	1 456	4 466	24 596

(16) Un amortissement dérogatoire est constitué au 31 décembre 2022 pour conserver la durée fiscale des biens décomposés.

(17) Le poste « Provisions pour risques et charges » regroupe les « Provisions pour engagements sociaux » et les « Provisions pour litiges ».

(18) La garantie complémentaire mutuelle des frais de santé concerne tous les retraités des collectivités d'outre-mer. Une provision de 18 712 k€ est constituée au 31 décembre 2022 pour les futurs retraités et pour les retraités actuels.

(19) La provision relative au régime de retraite dénommé fonds de prévoyance (1 887 k€) est représentative au 31 décembre 2022 des engagements sociaux résiduels liés au régime de retraite supplémentaire des agents actuellement en activité (régime RS futurs). L'évolution de l'exercice 2022 est marquée par une reprise de provision, en lien avec le versement à ARIAL CNP de 3 990 k€ sur le régime de retraite FDP et une dotation de 469 k€ au titre des engagements sociaux de l'exercice.

(20) Dans le cadre de l'externalisation de la Caisse de retraite AFD-IEDOM, une dotation de 64 k€ est constatée au 31 décembre 2022 afin de couvrir les engagements résiduels depuis 2008 liés aux régimes transitoires et cristallisés de retraites et de préretraite.

(21) Le montant des dotations s'explique d'abord par un nouveau litige lié aux ressources humaines (336 k€) puis par un litige connu dont le provisionnement devient déductible et qui fait l'objet d'une reprise et d'une dotation pour le même montant (345 k€).

P6 À P10 – FONDS PROPRES

	31/12/2021	Affectation résultat 2021	31/12/2022
Capital	33 540		33 540
Réserve <i>Soit 50 % du capital social</i>	16 770		16 770
Réserve légale <i>Dans la limite de 10 % du capital social</i>	3 354		3 354
Réserve pour risques généraux	35 956		35 956
Réserve pour investissements	66 329		66 329
Report à nouveau	480	-28	452
Résultat de la période	7 572		8 952
	164 001	-28	165 353

Le capital social est composé d'une action d'une valeur de 33 540 k€ détenue par la Banque de France.

Par décision du Conseil général du 11 mars 2022, 28 k€ ont été prélevés sur le report à nouveau, en lien avec le versement d'un dividende de 7 600 k€ à la Banque de France.

3.3.3 Résultat

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
Résultat net des activités de l'IEDOM	61 791	62 765
Charges d'exploitation	-52 277	-53 838
RÉSULTAT ORDINAIRE AVANT IMPÔT	9 514	8 928
Résultat exceptionnel	101	5
Impôt sur les sociétés et contribution additionnelle à l'IS au titre des montants distribués ²²	-663	-1 361
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	8 952	7 572

(22) Le bénéfice fiscal imposable est présenté au paragraphe « R4 – Impôt sur les sociétés et contribution additionnelle à l'IS au titre des montants distribués ».

Le montant du résultat après impôt s'élève à 8 951 951,63 € au titre de l'année 2022.

R1 – REVENU NET DES ACTIVITÉS DE L'IEDOM

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
1-1 PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS	52 899	53 858
PRODUITS D'INTÉRÊTS	52 927	53 884
Intérêts sur le compte de réserve à la Banque de France ²³	18 897	14 227
Résultat net sur les opérations sur titres ²⁴	33 975	39 613
Autres intérêts et commissions	55	45
CHARGES D'INTÉRÊTS ET COMMISSIONS	-28	-26
Autres charges d'intérêts et commissions	-28	-26
1-2 NET DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES	8 892	8 907
PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION	14 421	15 281
Refacturation des services rendus	11 887	12 250
Trésor public ²⁵	4 260	4 660
IEOM ²⁶	6 611	5 647
AFD ²⁷	846	1 811
Autres refacturations	170	133
Autres produits exploitation ²⁸	2 599	2 721
Résultat net sur cession d'immobilisations	-66	310
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	-5 529	-6 374
Charges sur prestations de services financiers	-4	-6
Autres charges d'exploitation bancaire ²⁹	-5 524	-6 368
REVENU NET DES ACTIVITÉS DE L'IEDOM	61 791	62 765

(23) En application de la convention entre la Banque de France et l'IEDOM, le taux utilisé pour le calcul des intérêts sur les avoirs du « compte de réserve » est de 0,30 % en 2022 contre 0,25 % en 2021.

(24) Le résultat net issu des opérations sur titres est composé notamment des coupons encaissés (24 986 k€), des intérêts sur prêt de titres (9 016 k€) et de droit de garde sur titres (-27 k€).

(25) La refacturation des services rendus au Trésor public est encadrée par le contrat d'objectifs et de performance entre l'État et l'IEDOM signé le 5 mai 2022 couvrant la période de 2022 à 2026.

(26) La refacturation à l'IEOM comprend principalement les prestations de services généraux du siège.

(27) Au 31 décembre 2022, la refacturation des services rendus à l'AFD comprend notamment :

- un montant de 646 k€ correspondant à la facturation à l'AFD des engagements sociaux (517 k€) et des congés payés (129 k€) des agents mis à disposition par l'AFD passés sous contrat IEDOM ;
- un montant de 195 k€ correspondant principalement aux prestations fournies pour la réalisation des activités de l'AFD à Saint-Pierre-et-Miquelon ;
- un montant de 5 k€ correspondant à l'ajustement de la quote-part de l'AFD sur les engagements résiduels du régime de retraite dénommé fonds de prévoyance.

(28) Les autres produits d'exploitation s'expliquent essentiellement par la refacturation de charges du personnel IEDOM mis à la disposition des agences de l'IEOM (1 885 k€ pour l'exercice 2022).

(29) Les autres charges d'exploitation bancaire comprennent les dépenses de transport relatives aux approvisionnements en billets neufs à destination des agences et, depuis 2019, les prestations de mise à disposition des billets neufs facturées par la Banque de France à l'IEDOM (4 535 k€ pour 2022).

R2 – CHARGES D'EXPLOITATION

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILÉES	-31 940	-27 209
PERSONNEL STATUT IEDOM³⁰	-31 940	-27 209
Rémunérations	-16 579	-16 260
Charges patronales	-8 623	-8 768
Autres charges de personnel ³¹	-1 016	-635
Impôts et taxes sur rémunérations	-1 731	-1 546
Régime de retraite dénommé FDP ³²	-3 990	0
IMPÔTS ET TAXES	-613	-641
CET ³³	-132	-176
Autres impôts et taxes	-481	-465
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	-18 047	-19 345
Personnel mis à disposition ³⁴	-6 173	-8 148
Charges d'exploitation générale	-11 874	-11 197
DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	-4 688	-4 462
AUTRES DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES	3 010	-2 181
Provisions pour risques et charges ³⁵	2 988	-2 208
Provisions pour dépréciation	0	0
Provisions réglementées	22	27
CHARGES D'EXPLOITATION	-52 277	-53 838

(30) Au 31 décembre 2022, l'effectif IEDOM en agences et au siège est de 212,1 agents contre 208,4 EATP au 31 décembre 2021.

(31) Les autres charges de personnel représentent l'intéressement et la participation du personnel IEDOM.

(32) L'exercice 2022 est marqué par le versement à ARIAL CNP de 3 990 k€ relatif au régime de retraite FDP.

(33) Correspond au CET calculé pour 2022 (304 k€) minoré du dégrèvement de plafonnement pour valeur ajoutée (172 k€).

(34) Au 31 décembre 2022, l'effectif des agents mis à disposition par l'AFD et la Banque de France est respectivement de 1 EATP et de 40,4 EATP contre respectivement 12,5 EATP et 39,4 EATP au 31 décembre 2021.

(35) En 2022, les provisions pour risques et charges incluent :

- une reprise nette 2022 de 3 229 k€ au titre des engagements sociaux 2022 comprenant essentiellement la reprise de 3 990 k€ suite au versement réalisé auprès d'ARIAL CNP (cf. point 32) ;
- une dotation nette 2022 sur litiges de 289 k€ ;
- une reprise nette 2022 de 48 k€ relative à la majoration de départ à la retraite pour le personnel de Mayotte.

R3 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
PRODUITS EXCEPTIONNELS	109	11
Reprises sur amortissements	0	0
Autres produits exceptionnels ³⁶	109	11
CHARGES EXCEPTIONNELLES	-8	-6
Dotations aux amortissements	0	0
Autres charges exceptionnelles	-8	-6
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	101	5

(36) Les autres produits exceptionnels incluent une reprise de provision sur retenue de garantie contestée concernant des travaux de l'agence de Guadeloupe (101 k€).

R4 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS ET CONTRIBUTION ADDITIONNELLE À L'IS AU TITRE DES MONTANTS DISTRIBUÉS

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
RÉSULTAT FISCAL IMPOSABLE AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS	6 304	11 128
Bénéfice imposable avant déduction des dividendes	6 304	11 128
Déduction des dividendes versés à la Banque de France ⁽³⁷⁾	0	0
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS & CONTRIBUTION ADDITIONNELLE À L'IS AU TITRE DES MONTANTS DISTRIBUÉS	-663	-1 361
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS	-663	-1 361
Impôt au taux normal calculé sur le bénéfice fiscal	-663	-1 361
Régularisation sur Impôt sur les sociétés	0	0

(37) - L'IEDOM étant devenu filiale de la Banque de France au 1^{er} janvier 2017, les dividendes ne constituent plus une charge déductible du résultat imposable.

3.3.4 Hors-bilan – stock de pièces en euros

L'IEDOM assure pour le compte du Trésor public la gestion, la mise en circulation et le recyclage des pièces métalliques dans les départements d'outre-mer, à Saint-Pierre-et-Miquelon, à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin (cf. paragraphe 3.2.2 « Trésor public – émission de pièces »).

Les comptes de hors-bilan sont représentatifs de la valeur du stock de pièces en euros détenu en réserve dans les serres des agences de l'IEDOM.

a) La réserve de pièces euros (en milliers d'euros)

Au 31 décembre (en milliers d'euros)	2022	2021
Guadeloupe	2 984	2 907
Guyane	4 875	3 552
Martinique	3 003	2 479
Mayotte	1 131	949
La Réunion	4 903	3 413
Saint-Pierre-et-Miquelon	373	402
RÉSERVE TOTALE	17 269	13 702

b) L'évolution de la réserve de pièces euros sur l'exercice (en milliers d'euros)

En milliers d'euros	
STOCK DE PIÈCES EUROS AU 31/12/2021	13 702
AUGMENTATIONS	16 353
Versements aux guichets	5 813
Réceptions de pièces	10 540
DIMINUTIONS	12 786
Prélèvements aux guichets	12 786
Rapatriements sur la Métropole	0
STOCK DE PIÈCES EUROS AU 31/12/2022	17 269



Barrage Petit-Saut en Guyane © Pierre-Olivier Jay



LES ANNEXES

Répartition des principaux établissements de crédit intervenant dans les DCOM de la zone euro	112
Les chiffres clés des départements et collectivités d'outre-mer de la zone euro	114
Les conventions	115

RÉPARTITION DES PRINCIPAUX ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT INTERVENANT DANS LES DCOM DE LA ZONE EURO

5 GRANDS GROUPES BANCAIRES NATIONAUX

GRUPE BANQUE POPULAIRE (CAISSE D'ÉPARGNE (BCE))

RÉSEAU BRED BANQUE POPULAIRE

Les établissements de crédit

BRED BANQUE POPULAIRE

Guadeloupe
Guyane
Martinique
Saint-Barthélemy
Saint-Martin
La Réunion
Mayotte

CASDEN BANQUE POPULAIRE

Guadeloupe
Guyane
Martinique
La Réunion

BRED COFILEASE

Guadeloupe
Martinique
Guyane

BRED COFILEASE

La Réunion

Société Financière pour le Développement de La Réunion (SOFIDER)

La Réunion

RÉSEAU CAISSE D'ÉPARGNE

Les établissements de crédit

Caisse d'Épargne Provence-Alpes-Corse (CEPAC)

Guadeloupe
Guyane
Martinique
Saint-Barthélemy
Saint-Martin
Saint-Pierre-et-Miquelon
La Réunion
Mayotte

Caisse d'Épargne Île-de-France (CEIDF)

Saint-Pierre-et-Miquelon

RÉSEAU NATIXIS

Les établissements de crédit

BPCE FACTOR

Guadeloupe

BPCE FACTOR

Martinique
La Réunion

Les sociétés de financement

BPCE Lease Réunion

La Réunion

BPCE Lease Réunion

Martinique
Guadeloupe

GRUPE CRÉDIT MUTUEL

Les établissements de crédit

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CFCM)

Guadeloupe
Guyane
Martinique
Saint-Martin

Banque Européenne du Crédit Mutuel (BECM)

Guadeloupe
Martinique

GRUPE CRÉDIT AGRICOLE

Les établissements de crédit

Le Crédit Lyonnais (LCL)

Guadeloupe
Guyane
Martinique
Saint-Barthélemy
Saint-Martin

Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de la Guadeloupe (CRCAMG)

Guadeloupe

Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de la Guadeloupe (CRCAMG)

Saint-Barthélemy

Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de la Martinique et Guyane (CRCAMMG)

Guyane
Martinique

Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de La Réunion (CRCAMR)

La Réunion
Mayotte

En 2022

24 établissements ont leur siège social ou au moins un guichet domiciliaire d'opérations dans les DCOM de la zone euro.

DONT

19 établissements de crédit
5 sociétés de financement
1 établissement à statut particulier

D'AUTRES ÉTABLISSEMENTS

interviennent également dans les DCOM de la zone euro sans y avoir de guichet domiciliaire.

GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	GROUPE BNP PARIBAS	GROUPE LA POSTE	MY MONEY BANK	AUTRES	
Les établissements de crédit	Les établissements de crédit	Les établissements de crédit	Les établissements de crédit	Les établissements de crédit	Les sociétés de financement
Banque Française Commerciale Océan Indien (BFCOI) La Réunion Mayotte	BNP Paribas Antilles-Guyane Guadeloupe Guyane Martinique Saint-Barthélemy	La Banque Postale (LBP) Guadeloupe Guyane Martinique La Réunion	Banque des Caraïbes (BDC) Guadeloupe Martinique Guyane	Banque Publique d'investissement (BPI France) Guadeloupe Guyane Martinique La Réunion Mayotte Saint-Pierre-et-Miquelon Saint-Barthélemy Saint-Martin	Agence Française de Développement (AFD) Guadeloupe Guyane Martinique Saint-Pierre-et-Miquelon La Réunion Mayotte Saint-Martin
Société Générale Factoring La Réunion	BNP Paribas Réunion La Réunion	La Banque Postale (LBP) Saint-Barthélemy Saint-Martin Saint-Pierre-et-Miquelon Mayotte	Société Martiniquaise de Financement (SOMAFI) Société Guadeloupéenne de Financement (SOGAFI) Guadeloupe Guyane Martinique	Les institutions financières internationales	Coopérative Immobilière de Saint-Pierre-et-Miquelon (CISPM) Saint-Pierre-et-Miquelon
Les sociétés de financement	Les sociétés de financement				
Compagnie Financière de Bourbon (CFB) La Réunion	Crédit Moderne Antilles Guyane (CMAG) Guadeloupe Guyane Martinique		Société Réunionnaise de Financement (SOREFI) La Réunion	Banque Européenne d'Investissement (BEI) Guadeloupe Guyane Martinique La Réunion Saint-Pierre-et-Miquelon Mayotte	Les établissements à statut particulier
	Crédit Moderne Océan Indien (CMOI) La Réunion				Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) Guadeloupe Guyane Martinique La Réunion Saint-Pierre-et-Miquelon Mayotte
	CAFINEO Guadeloupe Martinique La Réunion Guyane				Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) Saint-Barthélemy Saint-Martin
	BNP Paribas Factor La Réunion				

LES CHIFFRES CLÉS DES DÉPARTEMENTS ET COLLECTIVITÉS D'OUTRE-MER DE LA ZONE EURO

	Saint-Pierre-et-Miquelon	Guadeloupe	Saint-Martin	Saint-Barthélemy	Martinique	Guyane	La Réunion	Mayotte	France ⁽¹⁾
POPULATION									
Population (milliers, 2022)	6	373	32	11	348	301	873	310	65 835
dont part des moins de 20 ans (%)	23,7	23,1	31,6	18,5	21,3	40,8	29,2	53,8	23,3
dont part des 60 ans et plus (%)	16,1	22,5	8,9	13,8	23,2	10,4	13,7	4,3	27,7
Densité de population (hab/km ²)	25	230	610	496	312	4	347	690	121
DÉVELOPPEMENT HUMAIN									
IDH en 2010 (valeur moyenne mondiale = 0,68)	0,76	0,82	0,68	0,69	0,85	0,74	0,82	0,64	0,90 (en 2020)
Indice de Gini (2020)	-	0,42	-	-	0,45	0,43 (en 2017)	0,36	0,49	0,29
Taux de pauvreté, seuil national* (2017)	-	34	-	-	33	53	42	77	14
Taux de pauvreté, seuil local* (2017)	-	19	-	-	21	23	16	42	-
Densité de médecins généralistes pour 100 000 habitants (2021)	150	78	-	-	128	141	166	48	148
ENVIRONNEMENT									
Superficie totale (km ²)	242	1628	53	21	1128	83 846	2 512	375	543 965
Superficie de la zone économique exclusive (milliers de km ²)	9	86	1	4	47	122	311	63	297
Part d'électricité renouvelable dans la production (en %, 2020)	0	35	2	1	26	72	38	7	26
Émission de CO ₂ par habitant (tonnes métriques, 2019 ou 2020)	12,1	7,8	-	-	5,3	3,1**	4,9	2,5	4,6
ÉCONOMIE									
PIB (milliards d'euros courants, 2021)	0,24 (en 2015)	8,9	0,52 (en 2020)	0,37 (en 2014)	9,1	4,6	19,2	2,7	2 501
Croissance annuelle du PIB 2011-2021 (en %, volume)	-	0,6	-	-	0,2	1,0 (2013-21)	1,8	6,7	0,9
PIB par habitant (euros courants, 2021)	39 800 (en 2015)	23 700	17 750 (en 2020)	39 000 (en 2014)	25 600	15 700	22 150	10 000	36 660
Taux d'inflation (% sur un an, 2022)	9,3	3,7	-	-	5	3,4	3,6	7,1	5,9
Taux de chômage (% au sens du BIT, 2022)	3,3***	18,6	33,1 (en 2019)	4,2 (en 2020)	12,5	13,1	18	34	7,2
Taux de couverture des échanges extérieurs (en %, 2021)	7,4	11	-	-	12,4	38,8	5,7	0,8	93,8
Puissance installée du parc de production d'électricité (en MW)	26	568	56	34	555	354	931	112	144 300
Trafic aérien annuel (en milliers de passagers, 2022)	28	2024	194	219	1 701	485	2 299	398	144 810
INDICATEURS MONÉTAIRES ET FINANCIERS (en millions d'euros, milliards pour la France à fin 2022)									
Actifs financiers totaux, établissements de crédit locaux,	0,305	8 255	559	1 246	8 962	1 838	16 419	852	3 486
Total encours de crédits sains	0,225	10 375	536	564	11 404	3 905	25 271	1 569	3 378
Taux de créances douteuses brutes des établissements locaux (en %)	1,1	4,5	-	0,5	5,5	2,5	3,5	5,7	2,4

(1) France hexagonale pour les indicateurs de population, développement humain, environnement ; France entière pour les indicateurs économiques, monétaires et financiers.

* Seuil national = 60 % du niveau de vie médian en France ; seuil local = 60 % du niveau de vie médian départemental.

** Hors utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie (UTCATF). Y compris UTCATF : 13,6 tonnes/hab.

*** L'indicateur de chômage de l'archipel est calculé sur la base du ratio « inscrits à Pôle emploi en catégories A et B/population active au dernier recensement 2019 ».

Sources : ACPR, Banque de France, Banque mondiale, CEROM, Citepa, CTM, DAAF, Direction générale de l'Aviation civile (DGAC), douanes, EDF, Énergie Réunion, EDOM, Insee, Limites maritimes, Réseau de transport d'électricité français (RTE), Pôle emploi, Préfecture de Saint-Pierre-et-Miquelon.

LES CONVENTIONS

Les relations entre l'IEDOM et sa maison mère, la Banque de France, ainsi qu'avec ses principaux partenaires, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), l'Autorité des marchés financiers (AMF), le ministère de l'Économie et des Finances, sont régies par conventions.

AVEC LA BANQUE DE FRANCE

Les missions de l'IEDOM coïncident avec celles de la Banque de France. La filialisation a amplifié la collaboration et les synergies avec cette dernière dans l'exercice des métiers, en vue de renforcer davantage la qualité des services rendus aux territoires ultramarins.

L'intégration de l'IEDOM au sein du groupe Banque de France s'est effectuée en prenant en compte les réalités économiques et sociales de l'Outre-mer et en préservant les règles de gestion des ressources humaines propres aux agents de l'Institut.

Par ailleurs, dans une démarche de rationalisation des moyens financiers et humains, l'IEDOM continue de partager son siège social avec l'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM) – la banque centrale des collectivités françaises du Pacifique ayant le franc Pacifique pour monnaie.

AVEC L'AUTORITÉ DE CONTRÔLE PRUDENTIEL ET DE RÉOLUTION (ACPR)

La convention du 27 août 2020 signée entre l'IEDOM et l'ACPR fixe les règles de leur coopération. L'IEDOM est ainsi amené à réaliser des études sur les organismes financiers soumis au contrôle de l'ACPR et implantés en Outre-mer, à prêter son concours à des missions de contrôle sur place, en particulier en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT) et de contrôle des pratiques commerciales. Le secrétariat général de l'ACPR a nommé un correspondant outre-mer qui assure la liaison avec l'IEDOM pour les activités relatives à la LCB-FT, et le cas échéant à la protection de la clientèle. L'IEDOM intervient également dans la détection de situations d'exercice illégal d'activités bancaires et d'assurance.

AVEC L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS (AMF)

Conformément aux dispositions du Code monétaire et financier relatives au recours à des tiers par l'AMF pour l'exercice de ses pouvoirs de contrôle et d'enquête, la convention signée le 10 février 2010 entre l'IEDOM et l'AMF permet à cette dernière de confier à l'IEDOM des missions de contrôle sur place en matière de LCB-FT auprès des conseillers en investissement financier (CIF).

L'IEDOM porte à la connaissance de l'AMF les offres frauduleuses d'investissement qu'il pourrait observer dans les départements et régions d'outre-mer et se fait le relais des mises en garde de l'AMF.

AVEC L'ÉTAT

L'IEDOM accomplit des missions de service public et d'intérêt général pour le compte de l'État.

Ces prestations portent notamment sur la mise en circulation des pièces de monnaie, la gestion du secrétariat des commissions de surendettement, la participation aux missions de tenue du Fichier central des chèques (FCC) et de tenue du Fichier des comptes d'outre-mer (FICOM). Un contrat d'objectifs et de performance, signé le 5 mai 2022 entre l'État et l'IEDOM fixe le cadre général des relations entre l'État et l'IEDOM pour la réalisation de ces prestations.

Directeur de la publication :
Ivan Odonnat

**Responsable
de la rédaction :**
Marie Aouriri

Éditeur :
IEDOM

Conception et réalisation :
 [AGENCEZEBRA.COM](https://www.agencezebra.com)

Imprimé sur un papier
100 % recyclé

Dépôt légal : juin 2023

ISSN 1632-420X



LES AGENCES IEDOM



Agence de Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy

Parc d'activité La Providence
13, boulevard Daniel-Marsin
97139 Les Abymes

Directeur :

Thierry Beltrand
05 90 93 74 00



Agence de Guyane

4, rue des Ibis
Eau lisette
BP 6016
97306 Cayenne
Cedex

Directeur :

Stéphane Bouvier-Gaz
05 94 29 36 50



Agence de Martinique

1, boulevard
du Général de Gaulle
BP CS 50512
97206 Fort-de-France
Cedex

Directeur :

Florence Mar-Picart
05 96 59 44 00



Agence de La Réunion

4, rue Étienne-Regnault
97487 Saint-Denis
Cedex

Directeur :

Philippe La Cognata
02 62 90 71 00



Agence de Mayotte

Avenue de la Préfecture
BP 500
97600 Mamoudzou

Directeur :

Patrick Croissandeau
02 69 61 05 05



Agence de Saint-Pierre-et-Miquelon

37, boulevard
Constant-Colmay
BP 4202
97500 Saint-Pierre

Directeur :

Marie Urban
05 08 41 06 00

iedom.fr



115, rue Réaumur
75002 Paris